

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL  
Programme des activités sectorielles

**L'avenir du travail et de la qualité  
dans la société de l'information:  
le secteur des médias, de la culture  
et des arts graphiques**

**Rapport soumis aux fins de discussion  
à la Réunion tripartite sur l'avenir du travail  
et de la qualité dans la société de l'information:  
le secteur des médias, de la culture  
et des arts graphiques**

Genève, 2004

Copyright © Organisation internationale du Travail 2004

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

---

ISBN 92-2-215554-8 (imprimé)  
ISBN 92-2-215555-6 (pdf)

*Première édition 2004*

*Couverture: Jessica Stevens-Campos*

---

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à la même adresse.

Voir notre site: [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns)

---

---

## Avant-propos

Le présent rapport a été rédigé par le Bureau international du Travail pour servir de base aux discussions d'une Réunion tripartite sur l'avenir du travail et de la qualité dans la société de l'information. Le Conseil d'administration du BIT a en effet décidé, à sa 286<sup>e</sup> session (mars 2003), qu'il conviendrait que le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques tiennent en 2004 une Réunion internationale tripartite sur l'avenir du travail et de la qualité dans la société de l'information. Il a ensuite décidé (à sa 288<sup>e</sup> session, en novembre 2003) de tenir cette réunion du 18 au 22 octobre 2004 à Genève, entre les deux réunions du Sommet mondial sur la société de l'information (décembre 2003 à Genève et novembre 2005 à Tunis), de façon à recueillir des éléments propres à enrichir les débats de la deuxième réunion du Sommet. Il a enfin choisi de rassembler pour cette réunion 21 représentants des employeurs et des travailleurs, choisis au terme de consultations avec les groupes respectifs du Conseil d'administration, et d'y inviter tous les Etats Membres de l'OIT. Cette réunion a pour objet de permettre un échange de vues sur l'avenir du travail et de la qualité dans la société de l'information (médias, culture et arts graphiques), sur les retombées sociales et professionnelles de cette question pour les partenaires sociaux et sur l'utilité du dialogue social dans ce domaine, sur la base d'un rapport rédigé par le Bureau; elle vise aussi à adopter des conclusions comprenant des propositions d'action à l'intention des pouvoirs publics, des organisations d'employeurs et de travailleurs nationales et du BIT, ainsi qu'un rapport sur la discussion. Des résolutions pourront aussi être adoptées.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre du Programme des activités sectorielles du BIT, dont le but est d'aider les pouvoirs publics et les organisations d'employeurs et de travailleurs à renforcer leurs capacités en vue de régler d'une manière équitable et efficace les problèmes sociaux et professionnels de branches particulières de l'économie. Le programme constitue également un moyen d'alerter le BIT sur des problèmes sectoriels précis. Outre les programmes d'action sectoriels (inaugurés en 2004) et les activités de coopération technique, de conseil et de recherche, le Département des activités sectorielles organise notamment à cette fin des réunions tripartites, qui rassemblent des représentants des pouvoirs publics, des employeurs et des travailleurs des pays qui jouent un rôle important dans le secteur donné. Conformément aux objectifs stratégiques de l'OIT, ces réunions visent en outre à renforcer le tripartisme et à promouvoir le dialogue social à l'échelle internationale.

---

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos.....	iii
Remerciements.....	ix
Abréviations et acronymes.....	xi
Introduction.....	1
Rappel des faits.....	1
1. La société de l’information et le secteur des médias, de la culture et des industries graphiques.....	5
1.1. La société de l’information et le processus du SMSI.....	5
1.2. Point de vue de l’OIT sur la notion de qualité dans le secteur.....	9
Qualité du travail, de l’emploi et de la vie professionnelle.....	10
Qualité de la vie professionnelle dans la société de l’information.....	11
1.3. Nouveaux produits, normes de qualité et formes de travail.....	12
1.4. Evolution mondiale des TIC dans le secteur.....	14
1.5. Le Sommet mondial sur la société de l’information (SMSI) et le monde du travail....	17
1.6. Expérience acquise par l’OIT dans le secteur et Agenda pour le travail décent.....	19
2. Le secteur des médias, de la culture et des industries graphiques et le développement de la société de l’information.....	22
2.1. Le développement de la société de l’information aura-t-il un effet positif ou négatif sur l’emploi et la qualité dans le secteur?.....	22
Secteur de la radiodiffusion, du cinéma et du spectacle vivant.....	29
Journalisme.....	31
2.2. Conception élargie de la qualité dans la société de l’information.....	34
Qualité du travail et de son produit.....	34
Qualité du contenu.....	36
La qualité dans le secteur du cinéma et des autres médias.....	38
Qualité et professionnalisme.....	40
2.3. Technologies de l’information et de la communication employées dans le secteur.....	41
2.4. Les enjeux de la société de l’information pour les industries graphiques.....	42
2.5. Le rôle de l’Etat dans la promotion du secteur des médias, de la culture et des industries graphiques.....	44
3. Incidence des TIC sur le secteur.....	46
3.1. Incidence des nouvelles technologies sur les processus, le contenu et la qualité.....	46
A. Radio et télévision.....	46
B. Industrie cinématographique.....	49
C. Spectacles vivants.....	51
D. Les artistes face au multimédia et aux autres supports modernes.....	53

E.	Le nouveau journalisme.....	56
F.	Edition et industries graphiques .....	60
3.2.	Incidence des TIC sur l'emploi dans le secteur des médias, de la culture et des industries graphiques .....	62
	Travailleurs du cinéma et de l'audiovisuel: interprètes et exécutants.....	65
	Les journalistes et autres travailleurs des médias .....	67
	Travailleurs de la radio et de la télévision, des médias et du cinéma .....	69
	Travailleurs de l'édition et des industries graphiques.....	69
3.3.	Incidence des TIC sur la sécurité et la santé .....	72
3.4.	Incidence des TIC sur la formation.....	73
	Nouvelles qualifications exigées dans le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques .....	74
	Actions de formation des gouvernements, de l'industrie et des syndicats.....	75
4.	Propriété intellectuelle et droits du travail dans la société de l'information .....	77
4.1.	Droits de propriété intellectuelle et droits du travail des artistes interprètes ou exécutants.....	78
4.2.	Droits de propriété intellectuelle et droits du travail des journalistes.....	79
4.3.	Droits de propriété intellectuelle et droits du travail des auteurs, réalisateurs, écrivains, producteurs, photographes et autres .....	80
5.	Impact des TIC sur les accords contractuels .....	81
5.1.	Artistes interprètes ou exécutants .....	81
5.2.	Journalistes (pigistes et autres) .....	82
5.3.	Travailleurs de l'industrie graphique .....	83
5.4.	Autres travailleurs du secteur des médias, de la culture et des images.....	84
6.	Société de l'information et égalité entre hommes et femmes .....	85
6.1.	Impacts différenciés sur les femmes et les hommes en tant qu'employeurs et travailleurs.....	85
6.2.	Mesures pour promouvoir l'égalité des chances dans le secteur .....	92
7.	Instruments internationaux pertinents.....	94
7.1.	Normes de l'OIT .....	94
7.2.	La Convention de Rome de 1961.....	96
7.3.	Protection internationale des créateurs, des producteurs, des radiodiffuseurs et des artistes interprètes ou exécutants .....	97
8.	Dialogue social.....	100
8.1.	Dialogue social et négociation collective sur les problèmes posés par les TIC.....	101
8.2.	Dialogue social sur la protection sociale.....	103
8.3.	Dialogue social et formation.....	104
8.4.	Promouvoir le dialogue social dans le secteur.....	105

9.	Points suggérés pour la discussion.....	108
	Groupe de questions n° 1: L'emploi dans la société de l'information .....	108
	Groupe de questions n° 2: La qualité dans la société de l'information .....	108
	Groupe de questions n° 3: Le Sommet mondial sur la société de l'information et le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques.....	108
	Groupe de questions n° 4: Le dialogue social dans la société de l'information; employabilité et formation; rôle suggéré de l'OIT .....	108

## **Annexes**

I.	Conclusions sur les technologies de l'information dans l'industrie du spectacle et des médias .....	111
II.	Tableaux.....	113
	1. Evolution de l'emploi permanent dans certaines entreprises publiques de radio/télévision pendant la période 1992-2002 .....	113
	2. Emploi permanent et contractuel dans certaines entreprises publiques de radio/télévision, 2002.....	114

## **Tableaux**

3.1.	Emploi par profession, dans le secteur des médias, de la culture et des industries graphiques aux Etats-Unis, 2002 et projection pour 2012 .....	63
3.2.	Evolution des effectifs chez les artistes aux Etats-Unis, 1970-2000.....	65
3.3.	Emploi par profession chez les gens du spectacle aux Etats-Unis, 2002 et projection pour 2012 .....	66
3.4.	Emploi par profession dans les médias aux Etats-Unis, 2002 et projection pour 2012 .....	68
3.5.	Emploi par profession dans les industries graphiques aux Etats-Unis, 2002 et projection pour 2012 .....	71

## **Figures**

2.1.	Principales entreprises du secteur faisant appel à l'épargne publique selon le chiffre d'affaires, 2002-2004 .....	27
2.2.	Effectifs des plus grandes entreprises du secteur faisant appel à l'épargne publique, 2004 ...	28
3.1.	Evolution des effectifs chez les artistes aux Etats-Unis, 1970-2000.....	64
3.2.	Emploi total dans le secteur de l'édition, de l'imprimerie et de la reproduction d'enregistrements, 1990-2002.....	70
3.3.	Effectifs du secteur de l'édition, de l'imprimerie et de la reproduction d'enregistrements, 1990-2002 .....	71
5.1.	Nombre de journalistes pigistes ou permanents, syndiqués et non syndiqués, dans 29 pays européens en 1999.....	82

---

5.2. Pourcentage de journalistes syndiqués dans dix pays d'Amérique centrale et du Sud en 1999.....	83
6.1. Répartition hommes-femmes parmi les écrivains, les artistes créateurs et les artistes interprètes ou exécutants de différents pays.....	87
6.2. Etats-Unis – Ségrégation professionnelle hommes-femmes chez les écrivains, auteurs, journalistes et professions assimilées en 2000 .....	89
6.3. Costa Rica – Ségrégation hommes-femmes dans l'industrie graphique, 2000 .....	90
6.4. Egypte – Ségrégation hommes-femmes dans l'industrie graphique, 1996 .....	91
6.5. Etats-Unis – Ségrégation hommes-femmes dans l'industrie graphique, 2000.....	91

---

## Remerciements

Les informations contenues dans le présent rapport ont été obtenues auprès de diverses sources, bien qu'il existe peu de statistiques sur l'évolution de l'emploi dans les branches étudiées. Il a été fait abondamment usage des données du BIT et d'autres sources, ainsi que d'un large éventail de publications, d'articles de presse, de sites Internet et d'autres documents. En outre, des renseignements précieux ont été fournis par les Etats Membres de l'OIT et par les organisations d'employeurs et de travailleurs. Ce rapport a été rédigé par John Myers, du Département des activités sectorielles, avec une aide considérable de Roberto Zachmann, John Sendanyoye, Mbambu Miller, Messaoud Hammouya, Clara Foucault-Mohammed, Cleopatra Doumbia-Henry et Laurent Christeller.

---

## Abréviations et acronymes

ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AFTRA	American Federation of Television and Radio Artists
AMPTP	Alliance of Motion Picture and Television Producers
AOL	America Online
BLS	Bureau of Labor Statistics
CD-ROM	Disque compact ROM
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CWA	Communication Workers of America
DVD	Disque numérique polyvalent
FCC	Federal Communication Commission
FIA	Fédération internationale des acteurs
FIJ	Fédération internationale des journalistes
FIM	Fédération internationale des musiciens
FMME	Forum mondial des médias électroniques
INGRIN	Fondation pour la coopération en matière de formation dans les arts graphiques
INTERGRAF	International Confederation for Printing and Allied Industries
ISO	Organisation internationale de normalisation
MAPPP-SETA	Media, Advertising, Publishing, Printing and Packaging Sector Education and Training Authority
MERCOSUR	Marché commun du Sud
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
PMI	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
SAG	Screen Actors Guild
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information

---

TIC	Technologies de l'information et de la communication
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
URTNA	Union of National Radio and Television Organizations of Africa

---

## Introduction

### Rappel des faits

Depuis plus de dix ans, le concept de société de l'information est au cœur des débats sur l'avenir du travail et de la société en général, tant pour les besoins des recherches socio-économiques à effectuer que des décisions politiques à prendre, dans un contexte fortement marqué par l'essor des technologies de l'information et de la communication (TIC) partout dans le monde. Parmi les 22 branches incluses dans le Programme des activités sectorielles du BIT, les médias et le secteur du spectacle sont au premier rang de ces changements, avec l'électronique et les télécommunications<sup>1</sup>.

Le thème central retenu pour la réunion tripartite d'octobre 2004 incite à se poser plusieurs questions:

- En quoi la société de l'information influe-t-elle sur les effectifs (emplois créés ou excédentaires), l'apparition de nouveaux types d'emplois, la situation professionnelle, les relations entre travailleurs et employeurs et la qualité de vie des travailleurs du secteur?
- Quelle incidence les TIC ont-elles sur la nature des emplois, les conditions de travail et la notion de «qualité»?
- Sous quels angles le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) a-t-il abordé les questions relatives au secteur, et plus particulièrement au travail et à la qualité?

Le présent rapport se veut un point de départ pour la réunion tripartite qui permettra aux mandants de l'OIT d'aborder ces questions à la lumière du débat qui a eu lieu lors de la première édition du SMSI (en décembre 2003 à Genève) et d'apporter une contribution importante à la deuxième session du Sommet (novembre 2005 à Tunis). Au cours du SMSI, les discussions concernant la société de l'information ont été centrées davantage sur la technologie, la connectivité et l'accès à l'information que sur le contenu même de l'information, son utilisation et sa qualité, et il n'a guère été question des formes de présentation de l'information autres que les supports numériques. En revanche, le présent rapport traite principalement des points suivants:

- les «médias traditionnels» (imprimés, radio et télévision non numériques, etc.) et leur importance dans la société de l'information;
- la qualité et la teneur de l'information, ainsi que la transformation de l'information en un savoir exploitable sur le plan professionnel et dans la vie quotidienne;
- le rôle clé que ce secteur peut jouer pour faire d'un accès aisé aux TIC, aux réseaux de télécommunications et à Internet un véritable outil d'information pour nos sociétés;

<sup>1</sup> Voir BIT: *Document de travail et Rapport final*, Colloque sur la convergence multimédia (Genève, 1997); *Document de base et Rapport final*, Colloque sur la technologie de l'information dans l'industrie du spectacle et des médias: répercussions sur l'emploi, les conditions de travail et les relations professionnelles (Genève, 2000); *Rapport soumis aux fins de discussion et Note sur les travaux*, Réunion tripartite sur l'emploi, l'employabilité et l'égalité des chances dans les services des postes et des télécommunications (Genève, 2002).

- 
- le besoin, pour la société de l'information, de mieux connaître chaque aspect de la vie sur notre planète – loisirs et divertissements, agriculture, économie, commerce, santé, événements locaux et mondiaux – à l'aide des médias numériques et traditionnels;
  - l'importance du dialogue social pour garantir l'introduction effective des TIC, notamment en ce qui concerne les changements à apporter à l'organisation du travail pour que les nouvelles technologies servent à en améliorer la qualité;
  - le rôle clé de la formation dans l'employabilité;
  - la place croissante qu'il convient de donner à l'éducation, à la formation, à l'acquisition de connaissances de base fonctionnelles et informatiques, aux supports imprimés traditionnels, à la radio et à la télévision pour réduire la fracture numérique.

S'agissant du secteur des médias, de la culture et des arts graphiques, les principales questions abordées par le SMSI de Genève (en décembre 2003) et par les comités préparatoires ont été la concentration de la propriété des grands médias, les restrictions pesant sur la liberté d'expression et d'information et les préoccupations relatives aux valeurs démocratiques, à la diversité et à la représentation des femmes et des groupes minoritaires dans les médias. Tous ces facteurs sont de nature à influencer sur la qualité, tandis qu'un renforcement de la diversité et de la liberté de la presse contribuera à améliorer la qualité des médias, des produits et des services du secteur des médias, de la culture et des industries graphiques. Ce secteur donne fréquemment lieu à des conflits d'intérêts politiques. Aussi, la concentration des médias peut-elle être le reflet de la domination de multinationales locales ou étrangères (souvent mal accueillie par les petites entreprises, les syndicats et les gouvernements), de grandes entreprises publiques de radiodiffusion ou de presse favorables au pouvoir (souvent mal accueillie par les petites entreprises, les syndicats et l'opposition), ou de variantes de ces situations (multinationales qui soutiennent le pouvoir, radiodiffuseur public qui critique le gouvernement, etc.). Paradoxalement, on peut dire que, selon le pays, la diversité culturelle est favorisée ou freinée par des multinationales ou des entreprises publiques du secteur des médias et du divertissement, lesquelles peuvent développer ou limiter la qualité et l'emploi.

Voici en effet ce que la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a observé à propos des médias:

Dans beaucoup de pays en développement, la diversité s'est accrue, notamment parce que de nouvelles chaînes commerciales sont venues mettre fin aux anciens monopoles d'Etat et parce que des consommateurs plus puissants ont apporté leur soutien à de nouveaux journaux et revues. Toutefois, les principaux médias occidentaux ont connu des regroupements multiples susceptibles de réduire la diversité des informations et des points de vue<sup>2</sup>.

Et elle ajoute, dans le même esprit:

[...] Cela ne facilite pas la tâche des gouvernements qui souhaiteraient s'opposer à la libre circulation de l'information. La diversité des programmes a favorisé le développement culturel et bénéficié aux minorités, linguistiques notamment.

Cependant, certains aspects des technologies reposant sur les communications ne manquent pas d'inquiéter. Du fait de l'usage dominant de l'anglais, les sources d'informations anglo-américaines sont prépondérantes. Cette situation pourrait cependant évoluer compte tenu que d'autres groupes de locuteurs importants tels que les francophones, les hispanophones et les arabophones tendent à se doter de moyens de programmation au plan

<sup>2</sup> Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation: *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous* (Genève, BIT, 2004), paragr. 576.

---

international et que le poids des anglophones d'Asie et d'Afrique dans les médias anglophones internationaux augmente <sup>3</sup>.

Le chinois, l'hindi, le japonais, le russe et d'autres langues pourraient également prendre plus de place dans les médias. D'une manière plus générale, la commission note ceci:

Cette révolution de l'information a également affecté les cultures et les valeurs sociales. Ce type de changements est cependant difficile à quantifier et à documenter. L'impact de la révolution de l'information sur les cultures et les valeurs locales à travers le monde est un sujet controversé. L'écrasante domination de la culture et des valeurs des Etats-Unis, et d'autres pays occidentaux, sur l'industrie mondiale des médias et des loisirs préoccupe beaucoup de personnes qui craignent que l'exposition permanente à des représentations des modes de vie et des modèles occidentaux n'entraîne des tensions susceptibles de créer des divisions tant sur le plan culturel que sur le plan social <sup>4</sup>.

Pour la commission, l'industrie mondiale des médias et du spectacle «représente à cet égard une force particulièrement puissante [qui] projette les valeurs et perceptions des pays qui dominent cette industrie et est souvent considérée comme une menace pour les autres pays» <sup>5</sup>. La commission a aussi noté que «la culture n'est jamais statique, et la plupart des communautés apprécient l'échange et le dialogue avec d'autres communautés» <sup>6</sup>. Il convient donc que la communauté mondiale intègre «la multitude de cultures et de capacités locales, et [qu'elle ne soit pas] une grande vague d'uniformisation» <sup>7</sup>.

<sup>3</sup> *Ibid.*, paragr. 574-575.

<sup>4</sup> *Ibid.*, paragr. 222.

<sup>5</sup> *Ibid.*, paragr. 309.

<sup>6</sup> *Ibid.*, paragr. 310.

<sup>7</sup> *Ibid.*, paragr. 299.

---

# 1. La société de l'information et le secteur des médias, de la culture et des industries graphiques

## 1.1. La société de l'information et le processus du SMSI

La notion de société de l'information existe depuis les années cinquante, mais occupe une place de premier plan depuis 1990 dans la recherche, les médias et la vie politique. Pour ce qui est de sa définition, on peut lire dans le Plan d'action adopté par le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) que: «la société de l'information est un concept évolutif et que son stade de réalisation diffère d'un pays à l'autre, en fonction du niveau de développement. L'évolution de la technologie, entre autres, transforme rapidement les conditions dans lesquelles cette société prend corps»<sup>1</sup>. Ailleurs, la «société de l'information» est souvent liée à l'idée d'une *économie du savoir* et est définie de différentes façons:

- «la société de l'information est celle qui se met actuellement en place, dans laquelle des technologies peu coûteuses de stockage et de transmission d'informations et de données sont accessibles à tous. Cette généralisation de l'utilisation des informations et des données s'accompagne d'innovations organisationnelles, commerciales, sociales et juridiques qui changeront en profondeur la vie tant dans le monde du travail que dans la société en général»<sup>2</sup>;
- «société dont les membres interagissent avec la technologie dans le cadre de la vie en société et de l'organisation sociale pour échanger de l'information à l'échelle planétaire»<sup>3</sup>;
- «société caractérisée par une intensité élevée d'information dans la vie de tous les jours de la plupart des citoyens, dans la plupart des organisations et des lieux de travail, ainsi que par le recours à des technologies communes ou compatibles pour une large gamme d'activités personnelles, sociales, éducatives ou commerciales et par l'aptitude à transmettre, recevoir et échanger rapidement des données numériques entre différents lieux, indépendamment de la distance»<sup>4</sup>.

Il y a dix ans, les dirigeants du G7 (aujourd'hui G8) ont fait la constatation suivante: «Les progrès des technologies d'information et de communication changent notre façon de vivre: notre façon de travailler et de faire des affaires, notre façon d'éduquer nos enfants, d'étudier, de faire de la recherche et de nous former, notre façon de nous divertir. Non seulement la société de l'information affecte les rapports entre les gens, mais elle exige

<sup>1</sup> UIT: document WSIS-03/GENEVA/DOC/5-E (Genève, 2003).

<sup>2</sup> Commission européenne: *Construire la société européenne de l'information pour tous: Rapport final du groupe d'experts de haut niveau*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1997, p. 17.

<sup>3</sup> SCF: *Glossaire de terminologie sur la gestion du savoir*, sur [http://www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/science/prodserv/kmglossary\\_f.html](http://www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/science/prodserv/kmglossary_f.html).

<sup>4</sup> IBM Community Development Foundation: *The Net Result – Report of the National Working Party for Social Inclusion*, 1997.

---

aussi des structures organisationnelles plus souples, plus participatives et plus décentralisées<sup>5</sup>.»

Cependant, comme l'a fait observer le Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, lors du Forum mondial des médias électroniques (WEMF), le 9 décembre 2003, «l'objectif n'est pas de diffuser plus d'informations dans plus d'endroits, mais d'instaurer une véritable société de l'information, ouverte et sans exclusive, dans laquelle la connaissance donne aux gens les moyens d'améliorer leur sort et celui de toute l'humanité. Les médias sont bien sûr partie prenante dans cet effort. Et la liberté de presse est essentielle à l'exercice du rôle vital qui est le vôtre<sup>6</sup>.»

Depuis qu'il a été convenu, en 1998, de tenir le Sommet mondial, la démarche suivie jusqu'à la rencontre de Genève a été caractérisée par l'esprit d'ouverture à l'égard du point de vue des organisations de travailleurs et d'employeurs, des entreprises et des organisations de la société civile, tandis que les négociations et les prises de décision étaient réservées aux seuls gouvernements. Dans sa première phase (Genève, 10-12 décembre 2003), le SMSI a adopté une Déclaration de principe et un Plan d'action portant sur un large éventail de problèmes techniques et de développement<sup>7</sup>. Il y est surtout question d'améliorer l'accès aux TIC, d'en réduire le coût, de développer le commerce électronique, de créer un climat favorable aux entreprises et d'encourager la formation et l'éducation en matière de TIC. Les deux documents énoncent en outre des principes importants sur l'accès à l'information, la liberté et l'indépendance de la presse, le pluralisme et la diversité des médias, la diversité culturelle, la diversité linguistique et la part de l'apport local. Le paragraphe 9 de la Déclaration de principe contient une référence générale au monde du travail: «Nous sommes conscients que les TIC devraient être considérées comme un moyen et non comme une fin en soi. Dans des conditions favorables, elles peuvent être un outil puissant, accroissant la productivité, stimulant la croissance économique, favorisant la création d'emplois et l'employabilité et améliorant la qualité de vie de tous. Elles peuvent en outre favoriser le dialogue entre les personnes, les nations et les civilisations.» Cependant, les questions sociales n'ont pas fait l'objet de discussions approfondies lors des réunions préparatoires et ont été évoquées uniquement au paragraphe 38 du projet de Déclaration de principes: «Considérant que les TIC modifient peu à peu nos habitudes de travail, il est fondamental de créer des conditions de travail sûres, fiables et salubres, qui soient adaptées à l'utilisation de ces technologies et respectent toutes les normes fondamentales applicables.» Cette phrase a été abrégée ensuite par le SMSI lui-même au paragraphe 47 de la Déclaration finale, dans laquelle l'expression «respectent les normes fondamentales du travail» a été remplacée par une formulation plus vague «respectent toutes les normes internationales applicables». De même, le paragraphe 20 du Plan d'action préliminaire<sup>8</sup> (devenu paragraphe 19 dans le

<sup>5</sup> Conclusions du Président à l'issue de la Conférence des ministres du G-7 sur la société de l'information, fév. 1995.

<sup>6</sup> Discours liminaire prononcé lors du FMME, dans WEMF: *Final Report*, Genève, WEMF Association, 2004, p. 11.

<sup>7</sup> La seconde phase aura lieu à Tunis, du 16 au 18 novembre 2005.

<sup>8</sup> Le paragraphe en question se lit: «a) Encourager, pour les télétravailleurs et les téléemployés, l'élaboration de meilleures pratiques, reposant, au plan national, sur les principes d'équité et de parité hommes/femmes, dans le respect de toutes les normes internationales applicables. b) Promouvoir de nouvelles méthodes d'organisation du travail et de l'activité économique, dans le but d'améliorer la productivité, la croissance et le bien-être, en investissant dans les TIC et les ressources humaines. c) Favoriser le télétravail pour permettre à tous les citoyens, en particulier dans les pays en développement, les PMA et les petits pays, de vivre au sein de leur communauté et de travailler partout, et pour ouvrir aux femmes et aux handicapés de nouveaux débouchés

---

texte définitif) a été modifié: «dans le respect des conventions internationales du travail applicables» a été remplacé par «dans le respect de toutes les normes internationales applicables».

La Déclaration de principes, qui présente davantage d'intérêt pour le secteur, fait directement référence aux médias (les italiques ont été ajoutés par l'auteur):

### **9) Médias**

55. Nous réaffirmons notre adhésion aux *principes de la liberté de la presse et de la liberté de l'information, ainsi qu'à ceux de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, qui sont essentiels à la société de l'information*. La liberté de chercher, de recevoir, de répandre et d'utiliser des informations pour la création, l'accumulation et la diffusion du savoir est importante pour la société de l'information. Nous appelons les médias à faire preuve de sens des responsabilités dans l'utilisation et le traitement de l'information, conformément aux normes éthiques et professionnelles les plus élevées. *Les médias traditionnels, quelle que soit leur forme, jouent un rôle important dans la société de l'information, et les TIC devraient y contribuer. Il convient d'encourager la diversité des modes de propriété des médias*, conformément à la législation des pays et compte tenu des conventions internationales applicables. Nous réaffirmons la nécessité de réduire les disparités entre les médias sur le plan international, en particulier en ce qui concerne l'infrastructure, les ressources techniques et le développement des compétences.

Sur la culture, la Déclaration de principes du SMSI dit des choses similaires:

### **8) La diversité et l'identité culturelles, la diversité linguistique et l'apport local**

52. La *diversité culturelle* est le patrimoine commun de l'humanité. La société de l'information devrait être fondée sur le respect de l'identité culturelle, de la diversité culturelle et linguistique, des traditions et des religions; elle devrait promouvoir ce respect et favoriser le dialogue entre les cultures et les civilisations. La promotion, l'affirmation et la préservation des différentes identités culturelles et des différentes langues, qui font l'objet de documents des Nations Unies, entre autres la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, contribueront à enrichir la société de l'information.

53. Dans l'édification d'une société de l'information inclusive tournée vers l'insertion, il faudra accorder la priorité à la création, à la diffusion et à la préservation de contenus dans différentes langues et différents formats, une attention particulière étant prêtée à la diversité d'origine des œuvres et à *la nécessaire reconnaissance des droits des auteurs et des artistes*.

Le Plan d'action prévoit des mesures précises à la rubrique des médias et de la culture, notamment celles-ci:

### **C8. Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et apport local**

23. La diversité culturelle et linguistique, qui entraîne le respect de l'identité culturelle, des traditions et des religions, est essentielle au développement d'une société de l'information fondée sur le dialogue entre les cultures et sur la coopération régionale et internationale. Elle constitue un facteur important du développement durable.

- a) Elaborer des politiques qui encouragent le respect, la préservation, la promotion et le renforcement de la diversité culturelle et linguistique et du patrimoine culturel dans le contexte de la société de l'information, comme l'expriment les textes adoptés en ce domaine par les Nations Unies, notamment la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Il s'agit, entre autres, *d'encourager les pouvoirs publics à concevoir des politiques culturelles favorables à la production de contenus culturels, éducatifs et scientifiques et au développement d'industries culturelles locales adaptées au contexte linguistique et culturel des utilisateurs*.

professionnels. Dans le cadre de la promotion du télétravail, une attention particulière doit être accordée aux stratégies qui favorisent la création d'emplois et le maintien d'une main-d'œuvre qualifiée.»

---

[...]

- d) *Elaborer et mettre en œuvre des politiques visant à préserver, affirmer, respecter et promouvoir la diversité de l'expression culturelle et des savoirs et traditions des populations autochtones, grâce à la création de contenus informatifs variés et à l'utilisation de différentes méthodes, dont la numérisation du patrimoine éducatif, scientifique et culturel.*
- e) *Soutenir l'élaboration, la traduction et l'adaptation de contenus locaux, la constitution d'archives numériques et la mise en place de diverses formes de médias traditionnels et numériques par les autorités locales. Ces activités peuvent également contribuer à renforcer les communautés locales et autochtones.*
- f) *Fournir des contenus adaptés à la culture et à la langue de chacun dans le contexte de la société de l'information, en donnant accès aux services traditionnels et numériques des médias.*
- g) *Encourager, dans le cadre de partenariats public/privé, la création de contenus locaux et nationaux variés, notamment celle de contenus disponibles dans la langue des utilisateurs, et reconnaître et soutenir les activités fondées sur les TIC dans tous les domaines artistiques.*

[...]

## **C9. Médias**

24. *Les médias – sous leurs diverses formes et quel qu'en soit le mode de propriété – ont un rôle essentiel à jouer dans l'édification de la société de l'information et sont reconnus pour leur contribution importante à la liberté d'expression et au pluralisme de l'information.*

- a) *Encourager les médias – presse écrite, radio et télévision ainsi que les nouveaux médias – à continuer de jouer un rôle important dans la société de l'information.*
- b) *Encourager l'élaboration de législations nationales garantissant l'indépendance et le pluralisme des médias.*
- c) *Prendre les mesures voulues, dans le respect de la liberté d'expression, pour lutter contre les contenus illicites et néfastes dans les médias.*
- d) *Encourager les professionnels des médias des pays développés à nouer des partenariats et à mettre en place des réseaux avec leurs homologues des pays en développement, en particulier dans le domaine de la formation.*
- e) *Encourager les médias à donner une image équilibrée et diversifiée des femmes et des hommes.*
- f) *Réduire les déséquilibres entre pays dans le domaine des médias, en particulier pour ce qui est des infrastructures, des ressources techniques et de la mise en valeur des compétences humaines, en tirant pleinement parti à cet égard des TIC.*
- g) *Encourager les médias traditionnels à réduire la fracture du savoir et à faciliter les flux de contenus culturels, particulièrement dans les régions rurales.*

## **C10. Dimensions éthiques de la société de l'information**

25. *La société de l'information devrait reposer sur des valeurs universelles, chercher à promouvoir le bien commun et éviter les utilisations néfastes des TIC.*

- a) *Prendre des mesures pour promouvoir le respect de la paix et préserver les valeurs fondamentales que sont la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, le partage des responsabilités et le respect de la nature.*
- b) *Toutes les parties prenantes devraient prendre davantage conscience de la dimension éthique de leur utilisation des TIC.*
- c) *Tous les acteurs de la société de l'information devraient favoriser le bien commun, protéger la vie privée et les données personnelles et prendre les mesures nécessaires, y compris à titre préventif, telles qu'elles sont définies par la loi, contre les utilisations néfastes des TIC, comme les actes délictueux et autres actes dictés par le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie ainsi que l'intolérance, la haine et la violence qui*

---

en résultent, toutes les formes de maltraitance des enfants, en particulier la pédophilie et la pornographie infantile, ainsi que la traite et l'exploitation des êtres humains.

[...]

Globalement, ces textes mettent en lumière l'importance du secteur des médias et de la culture au regard du processus du SMSI et apportant sur ces aspects des orientations utiles pour les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs. Toutefois, s'il y est bien question des moyens à prendre pour assurer *l'avenir de la qualité* dans les médias et la culture, le passage le plus intéressant sur *l'avenir du travail* se trouve au paragraphe 11 de la Déclaration: «[...] Nous reconnaissons que les jeunes, population active de demain, sont à la pointe de la création et de l'utilisation des TIC. Il faut donc leur donner les moyens d'agir en tant qu'apprenants, développeurs, contributeurs, entrepreneurs et décideurs. Nous devons prêter tout particulièrement attention aux jeunes qui n'ont pas pu encore bénéficier pleinement des possibilités offertes par les TIC.»

## 1.2. Point de vue de l'OIT sur la notion de qualité dans le secteur

Dire que les TIC exercent une forte influence sur la qualité, notamment dans le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques, est devenu une banalité. Toutefois, il y a lieu de préciser l'ampleur de cette influence, de même que le sens du mot «qualité». Une question clé est de savoir ce que l'on entend exactement par «qualité» dans ce secteur. Nous examinerons dans la présente section plusieurs façons de définir la qualité dans le contexte de l'OIT et par rapport à son mandat (on trouvera au chapitre 2.2 une analyse plus approfondie de la *qualité* dans des domaines qui relèvent moins de la compétence de l'Organisation). Ce thème a été traité lors de réunions sectorielles antérieures du BIT. Lors du Colloque sur la technologie de l'information dans l'industrie du spectacle et des médias<sup>9</sup>, il a été dit que la qualité concernait et intéressait les représentants des pouvoirs publics, des employeurs et des travailleurs. Le débat du colloque a été centré sur les objectifs sociaux à atteindre par l'emploi et sur la façon dont les TIC permettaient la réalisation de ces objectifs, offraient de nouvelles possibilités en ce sens ou y faisaient obstacle. Les exemples fournis par les participants au colloque ont toutefois essentiellement tourné autour des exigences liées au travail et des attentes des travailleurs du secteur.

Le mode d'évaluation de la «qualité» varie considérablement et a des répercussions qui n'apparaissent pas toujours immédiatement. De manière générale, la «qualité du travail» évoque un des aspects suivants:

- la façon dont un produit ou un service reflète les caractéristiques physiques ou esthétiques ou la valeur que l'on attend de lui (c'est-à-dire la «**qualité d'un travail**», d'un tableau, d'un film, d'un enregistrement sonore ou d'un compte rendu, par rapport):
  - à la *forme* («**qualité de la production**»);
  - au *contenu* («**qualité du contenu**»);
- la qualité de l'emploi proprement dit:

<sup>9</sup> BIT: *Rapport final*, Colloque sur la technologie de l'information dans l'industrie du spectacle et des médias: répercussions sur l'emploi, les conditions de travail et les relations professionnelles (Genève, 2000).

- 
- les compétences, aptitudes et efforts manifestés par le travailleur («**qualité du travail**»)
  - la possibilité offerte par un emploi donné de permettre une vie matérielle décente, dans de bonnes conditions de liberté, de dignité, d'égalité des chances et de sécurité («**qualité de l'emploi**» dans une profession particulière).

Ces aspects correspondent à des concepts différents, mais qui se recoupent en partie. Le relèvement des normes dans les reportages d'actualités, par exemple, c'est-à-dire l'amélioration de la «qualité» du *contenu* des actualités, sous-entend l'adoption de pratiques journalistiques ayant une incidence positive ou négative sur l'emploi dans la profession même. Le relèvement de la qualité d'un produit d'actualités, c'est-à-dire de sa *forme*, peut être obtenu par l'amélioration de l'équipement ou de son mode d'utilisation, ou par une refonte du processus de production – mesures souvent indépendantes des efforts menés pour améliorer la qualité rédactionnelle. Par ailleurs, on considère habituellement que la qualité a un prix: augmentation de la dépense pour le consommateur, investissements accrus dans la formation, augmentation des rémunérations et des ressources employées pour un travail bien fait, amélioration de l'équipement et des matériaux, accroissement des ressources destiné à permettre de mieux travailler. Dans les arts graphiques, la qualité s'entend plus souvent de la conformité d'un produit fini avec des normes techniques précises. Le recoupement de ces diverses interprétations de la qualité – concernant la forme et le contenu des produits ou services, ainsi que l'emploi proprement dit – constitue pour l'OIT un sujet de réflexion intéressant quant à la meilleure façon de promouvoir le travail décent.

### **Qualité du travail, de l'emploi et de la vie professionnelle**

L'application la plus évidente, dans le cadre des attributions de l'OIT, du concept de qualité dans ce secteur a trait aux normes d'emploi et de travail observées dans les différentes branches. C'est la source de nombreux différends, qui portent notamment sur l'organisation du travail, la sécurité d'emploi et la protection sociale (à l'image des cas évoqués plus loin concernant, au Royaume-Uni, les réductions d'effectif effectuées dans les chaînes régionales du réseau ITV en 2004, ou la situation des intermittents du spectacle en France en 2003-04). Ce n'est toutefois pas la seule façon d'aborder la question de la «qualité» dans le secteur. Discuter de la qualité d'un produit ou d'un service ne va pas nécessairement de soi dans ce contexte, mais ce peut être un moyen utile de peser les avantages et les inconvénients de la société de l'information pour le secteur. Lorsqu'on examine les retombées des technologies numériques sur la «qualité du travail», les normes d'emploi appliquées et les décisions rendues par l'OIT en matière d'emploi peuvent aider à définir ce concept de qualité. Les conflits du travail se présentent souvent comme des griefs relatifs à la «qualité» du travail (comme dans le cas d'un employeur qui oblige des non-cadres à exécuter des tâches dont les travailleurs pensent qu'elles devraient être confiées à des cadres). L'OIT peut être amenée à régler de tels griefs et s'efforce de garantir la «qualité du travail et de l'emploi» au sens large. Les partisans d'un relèvement des normes invoquent fréquemment la nécessité de produire un travail tout en fournissant la qualité que l'on attend du secteur. Le *Rapport 2001 sur l'emploi dans le monde* évalue la qualité du travail en avançant des idées comme la «valeur fondamentale» du travail<sup>10</sup> (sur le plan de la rémunération ou du contenu) ou les satisfactions inhérentes à une modification des conditions de travail (heures de travail, intensité relative du travail, santé et sécurité). Il est dit dans le rapport que les possibilités d'améliorer la qualité du travail et

<sup>10</sup> Voir BIT: *Rapport sur l'emploi dans le monde, 2001: Vie au travail et économie de l'information* (Genève, 2001), p. 157.

---

la qualité de vie reposent sur des *déterminations sociales*<sup>11</sup> et que les retombées des TIC dépendent de choix politiques qui conditionnent ces déterminations, y compris celles qui portent sur l'influence relative et la position des pouvoirs publics, des entreprises et des travailleurs à cet égard. Par voie de conséquence, les idées que l'on se fait de l'influence des technologies numériques sur la «qualité» du travail et de l'emploi découlent des effets positifs ou négatifs de ces technologies dans ce domaine. On abordera les points suivants: incidence des TIC sur la sécurité de l'emploi, rapport entre une dimension temporelle du travail qui évolue et la qualité de l'emploi, santé et sécurité.

Appliquée au secteur, cette interprétation de la «qualité du travail», peut amener à se demander si certains objectifs clés de l'OIT ont été atteints dans les domaines de l'emploi, de la protection sociale, des principes et droits fondamentaux au travail et du dialogue social. En l'occurrence, l'incidence des TIC sur la «qualité» du travail peut être appréciée selon qu'elles contribuent ou font obstacle à une évolution positive à cet égard. La définition de la qualité est large et peut englober nombre d'éléments. Les discussions entourant les TIC portent habituellement sur des aspects comme les disparités existant entre les personnes ayant accès à ces technologies et celles qui n'y ont pas accès, ou les nouvelles possibilités qu'offrent les TIC en matière de production. L'influence des TIC sur la qualité attendue d'un produit ou d'un processus entre donc directement dans le sujet abordé.

### **Qualité de la vie professionnelle dans la société de l'information**

Une enquête réalisée par la Commission européenne en 2002 a mis en évidence l'incidence positive de la société de l'information sur la qualité des emplois, notamment sous les aspects suivants: «accroissement des responsabilités, adaptabilité des compétences, apparition de formes nouvelles d'organisation du travail, élargissement des perspectives en matière de flexibilité et d'équilibre vie-travail et facilitation de l'accès au marché de l'emploi»<sup>12</sup>. Toutefois, le rapport indique que le niveau de qualité ainsi espéré est loin d'avoir été atteint, puisque moins du tiers de la main-d'œuvre de l'UE a suivi une formation en TIC et que seule une faible proportion des travailleurs participent à des cours de perfectionnement. On continue de mettre exagérément l'accent sur les applications techniques, en négligeant d'enseigner les connaissances connexes qui permettraient de mettre pleinement à profit les outils informatiques en place. Il apparaît en outre que les emplois sont de bien meilleure qualité lorsque l'implantation de TIC se combine à des changements de structure et que les travailleurs sont consultés – conditions qui ne sont remplies que pour un quart des travailleurs de l'UE<sup>13</sup>. Les nouveaux risques qui pèsent sur la sécurité des travailleurs et l'équilibre entre vie personnelle et travail peuvent les empêcher de profiter de la souplesse qu'apporte l'informatisation des tâches. Par exemple, les contrats d'embauche passés dans ce secteur sont notamment influencés par un recours croissant aux TIC. Il se produit un net glissement de l'emploi classique vers des formes de travail moins structurées, dans le secteur des arts de la scène, en particulier dans des pays comme la Chine et la Fédération de Russie, où la privatisation d'orchestres, d'opéras et de compagnies de danse tend à réduire le nombre d'emplois et à dégrader la relation d'emploi. En ce qui a trait à la satisfaction professionnelle, certains postes sont déclassés ou supprimés (comme dans le secteur des activités prépresse ou certains métiers du spectacle

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> Commission européenne: *Information Society Jobs – Quality for Change*, rapport de la Commission européenne, mars 2002, [www.talent4europe.com/eu-report.htm](http://www.talent4europe.com/eu-report.htm).

<sup>13</sup> *Ibid.*

---

vivant), tandis que d'autres sont valorisés par les nouvelles compétences et possibilités qu'engendrent les TIC.

### 1.3. Nouveaux produits, normes de qualité et formes de travail

Les TIC offrent de multiples possibilités de création de nouvelles formes d'expression et de conception de produits et services originaux, et de nouvelles possibilités feront leur apparition dans les prochaines années. Il peut en découler de nouveaux débouchés pour les médias et les entreprises de spectacle, les fournisseurs de contenu, les artistes interprètes ou exécutants et leurs œuvres. Pour décrire ces produits, on a l'habitude de classer les nouveaux médias en trois catégories:

- a) perfectionnement des formes de communication traditionnelles: télévision haute définition et radiodiffusion numérique, nouveaux formats pour les enregistrements sonores et vidéo, télévision interactive, diffusion de bases de données sur Internet;
- b) conjugaison de supports autrefois distincts en multimédias, habituellement par la combinaison de textes, d'images, de graphiques, de chiffres, d'animation, de sons et, parfois, de films sous une forme qui favorise ou exige une interaction de l'utilisateur avec le matériel d'une manière que n'autorisaient pas les «anciens médias». Les jeux vidéo et les quotidiens en ligne sont des exemples de ce type d'association;
- c) produits entièrement nouveaux, y compris des produits hypermédias, qui conjuguent des matériels sous des formes multidimensionnelles encore plus dynamiques; réalité virtuelle, qui permet aux utilisateurs d'entrer dans des environnements audiovisuels tridimensionnels.

Certaines branches relativement nouvelles des médias et du spectacle, étroitement liées au cinéma, à la radiodiffusion et à l'édition, sont devenues des secteurs à part entière, comme l'édition de logiciels interactifs et multimédias. L'industrie de l'ordinateur et des logiciels a donné naissance à des créateurs de nouveaux médias. Nombre de CD-ROM qui se sont popularisés au cours des vingt-cinq dernières années sont des jeux vidéo, conçus par une industrie qui était quasi inexistante avant eux. Les sociétés de logiciels étendent leur champ d'action en créant des produits de loisirs. Les jeux, fictions et produits similaires destinés aux CD-ROM, à Internet et à d'autres formats électroniques (Game Boy, SEGA, X-Box, PlayStation) engendrent de nombreux emplois (artistes, monteurs, graphistes, etc.)<sup>14</sup>, et sont souvent étroitement liés les uns aux autres: il se crée fréquemment des jeux qui sont jumelés à des films comme *Matrix Reloaded*, *James Bond*, *Le monde de Nemo*, *Harry Potter* ou *Shrek 2*, jeux dont les recettes mondiales se chiffrent actuellement à une vingtaine de milliards de dollars des Etats-Unis par an, soit plus que les recettes réalisées par les films<sup>15</sup>. Certains jeux informatiques deviennent même des films (comme *Lara Croft: Tomb Raider* ou *Prince of Persia*, en cours de réalisation à la date de rédaction du présent rapport). Les concepteurs de jeux entretiennent une infrastructure informatique de haut niveau et emploient des animateurs, réalisateurs, acteurs et studios de cinéma, musiciens, scénaristes, dessinateurs de storyboard, créateurs d'interfaces, doubleurs et webmestres, etc. Pour chaque jeu sur console, ils ont habituellement besoin des services d'une vingtaine de fournisseurs extérieurs. Nombre de producteurs de cinéma

<sup>14</sup> Aux Etats-Unis, beaucoup de ces débouchés intéressent des artistes, employés selon les conditions arrêtées par la Screen Actors Guild (SAG) ou l'American Federation of Television and Radio Artists (AFTRA) aux termes de leurs accords sur les médias interactifs <http://www.aftra.org/member/irates.htm>.

<sup>15</sup> «Gaming goes to Hollywood», *The Economist*, Londres, 27 mars 2004, p. 73.

---

et de télévision créent en outre leurs propres produits, même si, à ce jour, le gros de l'activité se limite à ajouter de la valeur aux œuvres existantes. Toutes les grandes sociétés de production se sont dotées d'une division «nouveaux médias» dans le but de mieux exploiter leurs produits (les jeux informatiques jumelés aux films produits par Hollywood en sont un bon exemple). Dans l'ensemble, cependant, les producteurs de cinéma et de télévision ne s'intéressent que depuis peu aux produits conçus spécifiquement pour les nouveaux médias. Certains titres sur CD-ROM diffusés par des éditeurs remportent également un grand succès, notamment des ouvrages de référence auxquels on a ajouté du son, des images d'animation ou des films, tels les encyclopédies, dictionnaires et atlas. Sur les milliers de titres interactifs disponibles dans le monde, seuls quelques-uns ont réussi à atteindre le million d'exemplaires, ce qui est peu par rapport au «marché de masse» courant qui existe pour d'autres produits culturels, comme les livres, les disques compacts, les revues, les vidéos ou les DVD.

En 2002, selon le Bureau des statistiques du travail des Etats-Unis, 12 pour cent des emplois existant dans le secteur de l'édition et de la radiodiffusion par Internet touchaient aux métiers de l'art, de la décoration, du spectacle et des médias, et intéressaient notamment les auteurs, monteurs et reporters (environ 7 pour cent du total), ainsi que les artistes et décorateurs (environ 3 pour cent)<sup>16</sup>. Le multimédia résultant de la convergence de supports autrefois distincts, de nouvelles combinaisons de qualifications sont souvent exigées<sup>17</sup>, ce qui fait que les producteurs et distributeurs de nouveaux produits sont issus d'horizons très divers.

La technologie évolue à un rythme tel que les nouveaux produits sont souvent remplacés quelques mois après leur lancement, soit par une version améliorée ou une nouvelle version provenant du même fournisseur, soit par un meilleur produit concurrent. De manière générale, les produits du secteur des médias et du spectacle sont caractérisés par des frais fixes élevés à la production et des coûts de reproduction réduits, tandis que, pour les produits électroniques, les frais de production et de distribution sont souvent beaucoup moins élevés que dans le cas des médias traditionnels (comme le matériel imprimé et les cassettes). Internet fournit un moyen de promotion et de distribution peu coûteux qui attire un nombre élevé et sans cesse croissant de consommateurs, si bien que les produits électroniques peuvent se vendre plus facilement, les artistes et auteurs peuvent produire et vendre eux-mêmes leur matériel, de nouveaux équipements destinés à l'utilisation de ces produits font leur apparition sur le marché (comme les nouveaux téléphones mobiles, les assistants personnels et les appareils de musique en MP3) et le matériel non crypté peut être reproduit et vendu pour un coût relativement modeste. Cette évolution préoccupe gravement les magasins et distributeurs de livres et de disques, les imprimeurs et professions connexes et suscite un mélange de crainte et d'espoir chez les sociétés musicales, les maisons d'édition, les auteurs et les artistes. Les entreprises constatent généralement qu'elles doivent être beaucoup plus rapides que dans le passé pour lancer de nouveaux produits et réagir aux initiatives de leurs concurrentes.

Nombre des observations qui précèdent ne valent pas pour les pays pauvres, où les TIC exercent une influence plus limitée sur la société et l'économie. Par exemple, dans les industries graphiques (si on excepte quelques grandes sociétés), les technologies en usage dans la plupart des pays en développement sont beaucoup plus anciennes que dans les pays industrialisés: l'ordinateur n'est pas encore à la portée de tout le monde, les internautes se

<sup>16</sup> Department of Labor: *2002 National Industry-specific Occupational Employment and Wage Estimates*, Internet publishing and broadcasting – [http://www.bls.gov/oes/2002/naics4\\_516100.htm](http://www.bls.gov/oes/2002/naics4_516100.htm).

<sup>17</sup> Voir, par exemple, l'Audio Visual Industries Training Group (AVITG) Report *Skills for Tomorrow's Media* (Londres, sept. 2001), sur le site [http://www.skillset.org/about\\_skillset/policies\\_and\\_strategies/skills\\_strategies/article\\_511\\_1.asp](http://www.skillset.org/about_skillset/policies_and_strategies/skills_strategies/article_511_1.asp).

---

font plus rares encore, et l'imprimerie numérique demeure une chose quasi inconnue. La pénétration des médias électroniques se réduit essentiellement aux zones urbaines, ainsi qu'aux consommateurs aisés et instruits.

En ce qui concerne le *contrôle de la qualité*, essentiel dans l'édition et les industries graphiques, la norme ISO 9000 constitue un ensemble de règles internationales qui régissent les systèmes de gestion de la qualité et qui sont reconnues par plus de 90 pays. Les produits ou services des entreprises agréées en vertu de cette norme offrent aux clients la garantie que ce qu'ils achèteront présentera la qualité qu'ils attendent. Telle que révisée en 2000, la norme met l'accent sur les objectifs en matière de qualité, la nécessité d'une amélioration continue et le suivi du niveau de satisfaction des clients. Elle précise que les personnes exerçant des tâches qui influent sur la qualité du produit doivent disposer de l'éducation, de la formation, des compétences et de l'expérience voulues<sup>18</sup>. Une norme d'homologation a été élaborée spécialement pour l'industrie de la radiodiffusion et Internet, la norme ISAS BC 9001, qui comporte des critères de mesure propres à l'industrie, dont la satisfaction du public, la qualité et l'exactitude de l'information, la qualité et la diversité des émissions, l'innovation et la créativité, l'indépendance des gestionnaires et la transparence de leur travail, la promotion et le respect des règles éthiques, la représentation des minorités nationales, l'universalité de l'accès, l'utilité sociale, l'indépendance de la rédaction, la satisfaction des usagers, l'accessibilité et l'innovation. L'homologation est accordée pour trois ans, et les auteurs de cette norme pensent qu'elle aidera les médias à gagner en efficacité, à assurer un journalisme de qualité et à devenir plus crédibles auprès de leur public et, donc, des publicitaires<sup>19</sup>. En ce qui concerne le mandat de l'OIT, le paragraphe 6.2.3 de la norme stipule que les entreprises de radiodiffusion doivent offrir une garantie d'indépendance et de non-discrimination aux journalistes, aux présentateurs et aux producteurs en appliquant les règles suivantes: transparence des procédures d'embauche et de licenciement; existence d'une clause juridique dans les contrats de travail; existence d'une procédure d'appel satisfaisante; strict respect du droit du travail national; absence de toute discrimination fondée sur l'âge, la religion ou le sexe; adoption de codes d'éthique ou de chartes éditoriales.

#### 1.4. Evolution mondiale des TIC dans le secteur

La révolution numérique a transformé la structure économique du secteur des médias, de la culture et des industries graphiques et a favorisé une convergence et des chevauchements importants avec d'autres secteurs ayant un rapport avec l'information et la communication (TI, électronique, informatique, télécommunications, etc.). Cette transformation est étroitement liée à la mondialisation, laquelle se caractérise essentiellement par la libéralisation des échanges internationaux, l'expansion de l'investissement direct étranger et l'apparition de flux financiers transfrontières considérables, qui sont accompagnés et facilités par l'avènement des nouvelles technologies et la disparition des obstacles nationaux au commerce international<sup>20</sup>. Dans le

<sup>18</sup> Cité dans BIT: «Quality management in vocational training: The use of standards and their different applications», sur le site [http://www.ilo.org/public/english/region/ampro/cinterfor/tcm/36tcm/doc\\_ref/2/v.htm](http://www.ilo.org/public/english/region/ampro/cinterfor/tcm/36tcm/doc_ref/2/v.htm).

<sup>19</sup> ISAS (Services de standardisation et accréditation internationales) et Fondation Médias et société (Genève): *Norme internationale BC-9001*, chap. 4, «Système de management de la qualité: exigences pour les radiodiffuseurs (radio, TV et sites Internet associés)» (version 1.0, 15 nov. 2003) sur le site <http://www.certimedia.org/download/ISAS%20BC%209001%20Standard%20French.pdf>.

<sup>20</sup> Voir Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation: *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous* (Genève, BIT, 2004), paragr. 132.

---

secteur tout entier, nombre d'opérations ont été rationalisées, de nouvelles compétences et de nouvelles lignes de produits se sont substituées aux anciennes et certains segments ont modifié radicalement leur modèle économique au cours des dernières années, en grande partie sous l'impulsion des changements engendrés par les TIC. Les nouveaux médias ont fini par s'imposer comme une industrie de poids, après plusieurs années d'instabilité durant la hausse, puis la baisse des «pointcom». Les sociétés de téléphone, les éditeurs de logiciels, les éditeurs traditionnels et les sociétés de télévision s'intéressent activement aux nouveaux aspects du contenu nés de cette convergence entre les médias. On observe une tendance de plus en plus marquée au développement de services plus individualisés ou personnalisés (comme la radiodiffusion spécialisée par Internet ou la télévision par abonnement ou à la carte et l'accès aux quotidiens et autres services d'archive). La concentration s'accroît dans le secteur des médias et du spectacle, et certaines entreprises – dont quelques grandes multinationales qui s'occupent de production de films, d'émissions de télévision et de musique, d'édition, d'imprimerie et d'autres activités – ont procédé à une intégration verticale de leurs chaînes de production et de distribution. Il s'y ajoute une spécialisation accrue des «activités de base» dans nombre de domaines du secteur (par exemple, la sous-traitance de la production de films et d'émissions de télévision à des entreprises indépendantes, qui permet aux deux parties de se spécialiser un peu plus et traduit le succès remporté par des créateurs et techniciens qui ont mis leurs idées en pratique en dehors des entreprises traditionnelles). Certains marchés des médias et du spectacle continuent de s'ouvrir, notamment en Europe centrale et orientale, en Chine, en Inde et au Moyen-Orient. La publicité et l'enthousiasme suscités par le multimédia sont tempérés depuis 2001 par les expériences malheureuses d'entreprises comme AOL-Time Warner et Vivendi-Universal et par le fait que la synergie tant espérée entre les divers médias est difficile à réaliser.

L'évolution technologique a entraîné de profondes mutations dans la composition de l'emploi à l'échelle de tout le secteur: développement de certaines branches et professions, déplacement dans d'autres pays ou secteurs, compressions de personnel dans des professions et des segments précis. Comme on le verra dans les chapitres qui suivent, certains acceptent de travailler pour un salaire plus bas et dans des conditions moins bonnes que dans le passé, plutôt que de ne pas avoir d'emploi du tout.

Avec les TIC, la *qualité technologique* des produits et services n'a jamais été aussi bonne, et les possibilités d'améliorer leur forme et leur contenu se sont multipliées. Il s'y ajoute de nouvelles offres d'emploi, une satisfaction professionnelle accrue et la perspective d'un meilleur emploi. Parallèlement, les nouvelles technologies se sont imposées aux dépens de personnes, de compétences, de techniques et d'instruments de qualité. Comme dans le passé, cette avancée technologique entraîne des gains et des pertes de *qualité* et produit des gagnants et des perdants au travail. Les consommateurs bénéficient d'un choix plus vaste que jamais, d'un accès élargi, de fonctions supplémentaires, de nouvelles couleurs, d'un son meilleur et d'un usage facilité. En revanche, on constate une diminution du nombre de musiciens qui se produisent sur scène, une multiplication des effets spéciaux produits par ordinateur et, de l'avis général, une baisse des normes. D'aucuns déplorent une perte d'authenticité et de diversité (culturelle, politique, linguistique), une tendance à l'abâtissement du secteur des médias et du spectacle et une uniformisation accrue de ses produits et services à travers le monde. Parallèlement, la domination mondiale croissante des Etats-Unis et la prééminence de l'anglais en tant que *lingua franca* dans le domaine d'Internet et de la production audiovisuelle stimulent la demande d'acteurs habitués au travail de doublage, de traducteurs et de gens qui ont une bonne maîtrise de l'anglais.

Le secteur voit ses bénéficiaires progresser fortement, car les consommateurs de nombreux pays consacrent de plus en plus d'argent aux médias et au spectacle, lesquels sont de plus en plus facilement accessibles de chez soi et de son travail, à des vitesses toujours plus grandes, avec des moyens diversifiés, et gagnent en mobilité (divertissements

---

dans la voiture, assistants personnels, téléphones portables). Les possibilités offertes par l'ordinateur et les vitesses auxquelles on parvient aujourd'hui ouvrent la voie à des utilisations qui tenaient autrefois du rêve. Aujourd'hui, le choix d'images et de sons de qualité numérique est quasiment illimité pour les personnes qui en ont les moyens. Les services de télévision par abonnement sont en forte progression, ce qui entraîne une augmentation des recettes publicitaires et autres. De nouveaux marchés vont continuer de s'ouvrir aux films, aux émissions de télévision et aux autres services Internet. Des contenus originaux seront créés pour de nouveaux formats, souvent selon une conception novatrice de la forme et du contenu. En même temps, Internet et les autres technologies poursuivront leur essor. Cependant, les livres imprimés, les journaux et autres documents sur papier ont encore de l'avenir, tandis que la radio continue à se développer (notamment en Afrique) et a été révolutionnée dans de nombreux pays par l'arrivée de nouveaux concurrents, ainsi que de la radio par satellite et Internet – la plupart des habitants de la planète ont accès à la radio, alors que la télévision et Internet demeurent beaucoup moins répandus.

Malgré leur immense diversité, les produits des secteurs des médias et du spectacle ont en commun une caractéristique clé: ils demandent beaucoup de savoir. Auteurs, rédacteurs, artistes, concepteurs, techniciens, producteurs et autres apportent l'imagination, l'inventivité et la sophistication technologique qui donnent à chaque produit ou service son caractère unique. C'est la somme de ces talents créateurs et de ces compétences variées, combinée à la maîtrise des technologies de l'information, qui donne leur valeur aux produits imprimés, radiodiffusés, filmés, diffusés sur bande, disque ou support électronique ou aux services Internet que paient les consommateurs. La multiplicité des formes matérielles sur lesquelles se présentent ces produits – cassettes, DVD, disques compacts, vidéos, journaux, livres, magazines, pages Internet, fichiers MP3 – occulte le fait que ce qui est vendu est de l'information traitée par des moyens électroniques. Grâce aux progrès de l'informatisation et des technologies des communications, on assiste à une convergence d'industries de l'information autrefois distinctes – imprimerie, édition, graphisme, presse, enregistrement, réalisation de films.

L'évolution technologique influe également sur les droits de propriété intellectuelle, avec le partage de fichiers pour les jeux, les logiciels, la musique et la vidéo sur Internet, la reproduction sur différents médias, etc. Chaque branche du secteur a des origines et une histoire qui lui sont propres. Jusqu'à récemment, chacune avait aussi sa propre technologie. Mais, avec les progrès de la numérisation, l'information sous toutes ses formes – qu'il s'agisse de textes, de sons ou d'images – peut être traduite en bits et en octets avant d'être traitée par ordinateur, ce qui permet aux sons, aux images et aux textes d'être enregistrés et transformés au moyen de procédés similaires, sans qu'il ne soit besoin de supports matériels distincts. Des secteurs autrefois indépendants, comme l'édition et l'enregistrement, produisent tous aujourd'hui des CD-ROM, des DVD et d'autres matériels, et non simplement des livres et des disques.

Dans le monde industrialisé et dans nombre de pays en développement, le fait de pouvoir traiter et transmettre l'information par voie électronique a énormément accéléré les processus. Dix ans après l'avènement de la composition automatique, les étapes qui précèdent la mise sous presse des journaux sont devenues une opération unique, intégrée et numérisée, ce qui a radicalement transformé la tâche du personnel de rédaction et de production. Dans l'édition, la numérisation permet aux rédacteurs, aux maquettistes et au personnel de production de travailler sur un même livre simultanément, et non plus les uns après les autres. En ce qui concerne les publications scolaires et scientifiques, la numérisation a obligé à repenser complètement la profession, du fait du développement de la diffusion en ligne. De même, l'industrie de l'imprimerie, qui a été révolutionnée par ces changements, est passée à l'impression informatisée et aux technologies numériques, qui font une véritable percée dans de nombreuses régions du monde.

---

Bien d'autres branches de ce secteur sont évidemment moins touchées par les TIC – comme les spectacles donnés dans les théâtres, les salles de concert ou les clubs, le fonctionnement des parcs à thèmes, des musées, des galeries, des cinémas, ou le travail des artistes dans leur atelier – et ne répondent pas pleinement à la description donnée dans les paragraphes qui précèdent.

## **1.5. Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et le monde du travail**

La contribution de l'OIT au débat sur les questions abordées lors du SMSI a permis d'appeler l'attention sur les conséquences sociales de l'adoption des TIC sur le lieu de travail, qui influent sur la compétitivité de différentes économies et qui pourraient modifier la structure de l'emploi à travers le monde. Ces changements ont des effets marqués sur la répartition des revenus à l'intérieur des pays et entre eux. La «fracture numérique» ne fait que contribuer à l'aggravation des inégalités sociales.

Selon l'OIT, les TIC améliorent le fonctionnement des marchés en réduisant le coût des transactions, en apportant de la souplesse aux opérations de production et en renforçant la concurrence. Il est ainsi possible d'utiliser ces technologies pour acquérir un avantage concurrentiel sur d'autres entreprises et économies. Les TIC influent également sur la demande de travailleurs diversement qualifiés en automatisant les tâches peu complexes et répétitives, en donnant naissance à de nouveaux métiers et en exigeant une adaptation rapide. Cette évolution nécessite un effort massif de formation et de perfectionnement de la main-d'œuvre. Si les régimes de protection sociale et de formation de la plupart des pays développés facilitent cette transformation à moyen terme, il n'en va pas toujours de même dans les pays en développement. La propagation rapide des TIC accroît la valeur de l'offre. La production de biens et services dans les pays en développement peut dépendre de leur degré d'intégration aux chaînes d'approvisionnement mondiales, intégration sans laquelle le développement économique risque de se trouver compromis. Or elle n'est possible que si certaines conditions précises sont remplies: accès à l'infrastructure des transports et des communications, existence d'un personnel qualifié dans la gestion et la logistique, présence de mécanismes d'homologation et de garantie et de systèmes financiers efficaces.

Pour l'OIT, les TIC ne peuvent être utiles que si leur accès et leur disponibilité sont assurés. Une utilisation intensive de ces technologies peut donner naissance à des emplois nouveaux de grande qualité, et le dialogue social est absolument indispensable à la réalisation de cet objectif, tout comme le sont l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie. Un effort particulier devra être fait pour former les jeunes, leur inculquer l'esprit d'entreprise et leur permettre de passer facilement de l'école au travail. Les pays en développement doivent définir les politiques et programmes nécessaires pour permettre aux travailleurs et employeurs, notamment aux femmes et aux jeunes, d'exploiter pleinement le potentiel offert par les TIC. Il incombe aux pays industrialisés de montrer la voie, en adoptant des politiques sociales qui rendent la transition moins douloureuse et qui permettent à tous les secteurs de l'économie de profiter des retombées de l'utilisation des technologies, ainsi qu'en partageant leurs expériences avec les pays en développement. L'OIT a engagé le SMSI à élaborer en collaboration des plans d'action mettant à profit les TIC pour fournir un travail décent aux couches de population les plus vulnérables, puisque le travail décent est la seule façon de réduire durablement la pauvreté et de réaliser les Objectifs de développement du Millénaire. Aussi l'OIT a-t-elle invité le sommet à proposer les mesures suivantes:

- renforcer les activités d'enseignement et de formation permanente financées par les fonds publics qui répondent aux besoins des entreprises;

- adopter des mesures propres à accroître la mobilité et les compétences de la main-d'œuvre, notamment en améliorant les prestations de sécurité sociale et de chômage et en offrant aux jeunes des stages convenablement rémunérés;
- renforcer le dialogue entre travailleurs, employeurs et pouvoirs publics, afin de stimuler le changement et de faciliter l'adoption de politiques sociales et économiques propres à permettre aux TIC de concourir efficacement au développement;
- offrir aux PME des services concertés de gestion durable pour leur permettre de se moderniser et d'accéder aux TIC et aux connaissances;
- reconsidérer les politiques d'investissement dans les infrastructures pour améliorer les systèmes logistiques et financiers;
- développer les mécanismes d'homologation et de contrôle de la qualité pour accroître le potentiel commercial des PME et renforcer l'aptitude des entreprises à créer des emplois et à produire des revenus;
- renforcer les mécanismes d'arbitrage et d'exécution des contrats et adopter les outils juridiques nécessaires pour protéger les communications et la vie privée des personnes;
- promouvoir les initiatives qui visent à intégrer efficacement les TIC aux activités ayant pour objet de répondre aux besoins des pauvres dans les domaines prioritaires que sont l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la biodiversité.

**Remarques du Directeur général du BIT, M. Juan Somavia,  
SMSI, 11 décembre 2003**

Le critère véritable de l'utilité de toute technologie est le fait de savoir si elle améliore la vie. Les gens se préoccupent du bien-être de leur famille et veulent vivre dans la dignité et l'espoir. Pour la plupart d'entre eux, le travail – le travail décent – est la clé de ces aspirations. Nous savons que les TIC offrent de vastes perspectives de transformation de la vie des gens et de leur gagne-pain. Cependant, pour un grand nombre d'entre eux, ces perspectives sont loin de se réaliser. Comment faire pour atteindre cet objectif?

Je voudrais évoquer trois points qui, selon moi, ne sont pas suffisamment analysés dans les textes actuels de ce sommet très important, en espérant qu'il sera possible de les inclure dans les questions examinées à Tunis.

Tout d'abord, il y a les *politiques*. Nous devons choisir une politique de l'investissement et de l'emploi qui soit favorable à une société de l'information équitable. La fracture numérique est une fracture économique. Pour que la société de l'information joue son rôle d'insertion, il ne suffit pas d'adopter une politique dans le domaine des TIC. L'éducation est la clé, et les entreprises doivent être en mesure d'accéder aux TIC selon leurs besoins propres, afin d'améliorer leur productivité et de développer leurs marchés. Ce sont les micro-entreprises et les PME qui créent le plus d'emplois. Il faut que les politiques mises en place, dans le domaine des TIC et dans les domaines connexes, leur permettent de prospérer.

Ensuite, il y a l'*organisation*. Ceux qui sont victimes de la fracture numérique le sont aussi de la fracture sociale. Pour que la société de l'information soit orientée vers le développement, il faut qu'elle rassemble ses exclus. L'organisation et la liberté d'association permettent aux pauvres de s'exprimer et de défendre leurs intérêts en affirmant leurs besoins et en négociant les termes de leur engagement. Les syndicats et le dialogue social jouent un rôle clé à cet égard. Prenons conscience du rôle de l'organisation et de l'expression dans l'édification d'une société de l'information qui soit favorable à l'insertion, particulièrement par le biais du travail décent.

Enfin, il y a la *protection*. Les travailleurs de la société de l'information doivent être protégés. Les TIC peuvent avoir un effet négatif sur les qualifications. Elles offrent des emplois mal payés, monotones, stressants ou précaires, comme en témoignent les hauts et les bas du NASDAQ. Les frontières deviennent floues – les tâches peuvent être exécutées en tout temps, en tout lieu. Certains emplois disparaissent. Ce sont là des questions graves, qu'il convient d'examiner parallèlement aux avantages des TIC.

Dans le secteur des médias, les journalistes risquent parfois leur vie – par exemple lorsqu'ils se trouvent pris au milieu d'un conflit ou de persécutions politiques, ou encore lorsqu'ils dénoncent la corruption. Une centaine de journalistes sont morts ainsi l'an dernier.

Les syndicats mondiaux qui représentent des millions de travailleurs de ces secteurs insistent sur la nécessité de prendre des mesures accrues pour défendre ceux qui travaillent dans la société de l'information.

Engageons-nous à nous servir des TIC pour édifier une société meilleure, fondée sur le respect des droits, de l'épanouissement personnel, d'un large dialogue et des principes relatifs à la solidarité.

---

## 1.6. Expérience acquise par l'OIT dans le secteur et Agenda pour le travail décent

Le travail accompli par l'OIT concernant les artistes interprètes et exécutants a été façonné dans une certaine mesure par la participation à ses structures tripartites de syndicalistes représentant la profession dans les discussions relatives à l'incidence des mutations technologiques sur les tâches et les perspectives d'emploi. En raison des retombées sur l'emploi de la musique enregistrée, du cinéma, de la radio et de l'avènement des films parlants, l'OIT soutient depuis les années vingt que les artistes doivent être payés non seulement pour leur prestation initiale, mais aussi pour tout usage commercial ultérieur qui consiste à exploiter les fruits de leur travail. La part prise par l'OIT à la Convention de Rome de 1961 sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (voir chapitre 7.2) témoigne de l'engagement pris à l'égard des droits des artistes. L'OIT a également porté son attention sur les conditions d'emploi et de travail des artistes (1992), des journalistes (1990) et des travailleurs de l'imprimerie et des industries connexes (1990). Plus récemment, elle a abordé cette question lors de réunions qu'elle a organisées au sujet de la convergence multimédia (1997) et de l'incidence des technologies de l'information sur l'emploi, les conditions de travail et les relations professionnelles dans le secteur des médias et du spectacle (2000). Par ailleurs, elle a fourni une aide, notamment technique, pour défendre l'emploi dans les industries culturelles, renforcer les organisations de travailleurs et les syndicats d'artistes interprètes et exécutants et mettre sur pied des régimes pilotes de protection sociale en faveur des artistes interprètes ou exécutants.

Une étude commandée par l'OIT et réalisée en 2001 par la Fédération internationale des musiciens, intitulée *La situation sociale des artistes interprètes de la musique en Asie, en Afrique et en Amérique latine*<sup>21</sup>, fait apparaître que, en dehors du Japon et de quelques pays d'Amérique latine, la majorité des musiciens de ces régions mènent une vie extrêmement précaire et que leur situation s'est souvent dégradée avec l'arrivée d'équipements et de techniques tels que les synthétiseurs ou le karaoké. Une autre étude parrainée par l'OIT et réalisée par la Fédération internationale des acteurs, intitulée *Actors and the international audiovisual production industries*<sup>22</sup>, traite de l'internationalisation et du financement de la production audiovisuelle, de la syndicalisation des acteurs, des méthodes de passation des marchés, des négociations collectives, des permis de travail et de l'immigration dans le monde de la production audiovisuelle. Cette étude met en lumière les obstacles que rencontrent les syndicats d'acteurs pour s'organiser et faire appliquer les conventions collectives, du fait de la mobilité croissante de la production et des capitaux investis dans des productions internationales. Une étude de Katherine Sand sur le travail des enfants dans l'industrie du spectacle (*Child performers working in the entertainment industry around the world: An analysis of the problems faced*<sup>23</sup>) a été publiée en 2003 dans le cadre du suivi du Colloque organisé en 2000 par l'OIT sur la technologie de l'information dans l'industrie du spectacle et des médias. Cette étude traite de questions comme la valeur que revêtent les enfants pour cette industrie, les diverses normes juridiques qui se rapportent à la protection des enfants et au travail des enfants et l'intérêt qu'elles revêtent pour les jeunes artistes, la réglementation et le contrôle des conditions de travail des enfants dans l'industrie et le rôle des organisations d'artistes. L'auteur recense plusieurs domaines clés dans lesquels les jeunes artistes doivent être protégés: rémunérations, octroi des licences et des permis, nombre d'heures travaillées par jour ou par an, dispositions et conditions relatives aux études, moralité, santé et sécurité. L'OIT a

<sup>21</sup> BIT: Document de travail du programme des activités sectorielles WP.171 (Genève, 2001).

<sup>22</sup> BIT: Sectoral Activities Working Paper WP.146 (Genève, 2000).

<sup>23</sup> BIT: Sectoral Activities Working Paper WP.186 (Genève, 2003).

---

également apporté son soutien à la réalisation d'une enquête par la Fédération internationale des journalistes (FIJ) intitulée *L'avenir est free-lance: Enquête mondiale sur le statut socio-économique des journalistes free-lances*<sup>24</sup>, qui porte sur les conventions collectives et le rôle joué par les syndicats dans la syndicalisation des journalistes pigistes.

En octobre 2003, l'OIT a tenu une réunion internationale visant à adopter un recueil de directives pratiques sur la violence et le stress dans le secteur des services. Un projet de texte a été préparé, qui inclut un chapitre sur le secteur des médias, de la culture et des industries graphiques. Un document a été publié sous le titre *La violence et le stress au travail dans le secteur du spectacle et du journalisme*, dans lequel il est dit que les nouvelles technologies sont une source de stress pour les journalistes et les artistes<sup>25</sup>. La version définitive du recueil se limite moins au secteur proprement dit que le projet et traite uniquement de la violence.

L'OIT fournit une assistance technique dans plusieurs domaines pour promouvoir le travail décent dans l'intérêt des artistes. Une des dernières actions menées concerne la création d'emplois et le développement des entreprises dans les industries culturelles de la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (atelier organisé à Lusaka, en Zambie, en 2002). Un autre projet vise à expérimenter un système de sécurité sociale réservé aux acteurs et musiciens d'Afrique de l'Ouest. Un troisième projet consiste à encourager l'emploi dans les entreprises novatrices de certains pays en développement (voir chapitre 2.5).

L'UNESCO, l'OIT et le département culturel du MERCOSUR ont ouvert conjointement sur Internet l'Observatoire mondial de la situation sociale de l'artiste pour faire suite à la Recommandation de l'UNESCO concernant la situation de l'artiste (1980). L'observatoire offre une vue d'ensemble des droits et de la situation des artistes dans le monde, mise à jour en étroite collaboration avec les Etats Membres et des organisations non gouvernementales qui œuvrent dans le domaine des arts et de la création. L'OIT a participé à l'élaboration de ce qui constitue le cœur de l'observatoire: une base de données consacrée spécifiquement à la situation sociale de l'artiste (législation et normes internationales), dont le but est de recueillir le plus d'informations en ligne possible sur la situation de l'artiste dans les sociétés d'aujourd'hui, notamment en ce qui concerne la protection sociale, les conditions d'emploi et de travail, les droits syndicaux, la situation fiscale, les régimes de retraite, la mobilité internationale et les sources de documentation.

L'objectif premier de l'OIT est de permettre aux citoyens d'obtenir un travail décent et productif dans le respect de la liberté, de l'équité, de la sécurité et de la dignité. L'Agenda pour le travail décent de l'OIT représente une stratégie intégrée qui fait le lien entre les droits de l'homme au travail, le dialogue social, les politiques de l'emploi et la protection sociale dans le cadre d'un programme favorable à la croissance économique, au progrès social et à l'emploi. Le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques s'inscrit dans ce programme, dont les principes et le but peuvent se résumer comme suit:

- Il ne peut y avoir de travail décent sans travail proprement dit. L'emploi doit donc devenir un objectif central des politiques de développement.
- La transparence et la liberté du dialogue social sont une condition nécessaire au règlement des différends, à l'équité sociale et à la légitimité des décisions.

<sup>24</sup> FIJ: Rapport final établi pour le compte de l'Organisation internationale du Travail (Bruxelles, 1999).

<sup>25</sup> BIT: Sectoral Activities Working Paper WP.201 (Genève, 2003), section 2.9.

- 
- L'OIT s'intéresse non seulement à la création d'emplois, mais aussi à la création de postes d'une qualité acceptable. La formation, la sécurité et la santé au travail, la protection sociale et le statut contractuel sont des aspects essentiels à ce sujet.
  - Les entreprises ont un rôle capital à jouer, et il incombe à l'OIT de promouvoir la création d'entreprises et d'emplois.
  - Tous les travailleurs sans exception ont des droits. L'OIT a pour obligation d'aider ses mandants à renforcer leurs organisations membres et leur influence et à faciliter les partenariats.
  - La parité hommes-femmes constitue une priorité élevée pour l'OIT à divers égards: représentation, analyse politique, défense des intérêts, influence et autonomisation.

Il est possible d'adapter l'Agenda pour le travail décent, dans tel ou tel pays, aux problèmes et à la situation des auteurs, artistes et autres travailleurs du secteur, en développant l'esprit d'entreprise et l'emploi, en défendant les droits fondamentaux au travail, en renforçant les partenaires sociaux, en stimulant le dialogue social relatif aux objectifs du travail décent, en élargissant la protection sociale et en favorisant l'égalité entre les sexes. Le travail et les compétences des travailleurs et employeurs de ce secteur font partie intégrante de la culture et de la société de chaque pays et méritent que leur contribution à la société, à l'économie et à la culture soit mieux reconnue.

---

## **2. Le secteur des médias, de la culture et des industries graphiques et le développement de la société de l'information**

### **2.1. Le développement de la société de l'information aura-t-il un effet positif ou négatif sur l'emploi et la qualité dans le secteur?**

Les propositions avancées dans le Plan d'action de la première phase du SMSI prévoient une forte expansion des activités du secteur de l'information et de la communication. L'emploi devrait donc progresser dans la branche des nouveaux médias et dans les industries de l'édition et de l'imprimerie traditionnelles, afin de répondre aux besoins d'enseignement et de formation en matière de TIC dans les pays en développement. Comme l'indique la Déclaration de principes du SMSI, «Les médias traditionnels sous toutes leurs formes ont un rôle important à jouer dans la société de l'information, et les TIC doivent jouer un rôle de soutien à cet égard.» Les mesures prises pour promouvoir la diversité culturelle et linguistique seront à même de promouvoir également l'emploi dans les domaines des arts et de l'artisanat, du théâtre, de la musique, du cinéma, de la littérature, de l'édition et des autres industries créatives. En ce qui concerne la qualité, il est proposé de relever les normes éthiques, d'accroître la liberté d'expression, d'améliorer la qualité technique et d'augmenter les investissements, autant d'idées qui devraient contribuer à une amélioration de la qualité dans le secteur des médias et du spectacle. Cependant, le Plan et la Déclaration font aussi état de contraintes qui risquent de peser sur la qualité.

Le rapport sectoriel précédent<sup>1</sup> a noté que, lorsqu'on analyse les statistiques sur les évolutions passées de l'emploi, on ne peut séparer les mutations technologiques des autres facteurs ayant favorisé ces évolutions dans le secteur. Les statistiques ne peuvent donner qu'une idée générale d'un ensemble d'entreprises, d'emplois et d'individus extrêmement hétérogène; toutes les prévisions sont fondées sur des hypothèses; les données relatives à telle ou telle profession sont difficiles à obtenir. Pour certains groupes de travailleurs, notamment pour ceux qui produisent des contenus novateurs, les débouchés sont en très forte progression dans nombre de pays, en raison pour une part des TIC, lesquelles entraînent au contraire de fortes réductions d'emploi dans certaines professions (cameramen, ingénieurs du son, linotypistes et maquettistes). Les mutations technologiques, conjuguées à la libéralisation, à la privatisation, à la mondialisation et à la déréglementation, influent sur le secteur à travers le monde à différents égards: qualité du travail, nombre d'emplois, structure qualitative de l'emploi, organisation du travail, compétences exigées et relations professionnelles. Comme on le verra au chapitre 2.4 sur les industries graphiques, les entreprises qui dépendent de l'imprimé risquent de périr malgré le coup de fouet que les nouveaux médias pourront donner à la demande de produits sur papier. Pour certaines entreprises, comme les journaux régionaux, qui sont extrêmement tributaires des petites annonces, ou les imprimeurs qui produisent des documents que l'on trouve aujourd'hui de plus en plus sous la forme de textes beaucoup plus faciles à lire et à consulter avec des moyens électroniques, l'avenir s'annonce sombre. De même, la baisse de la demande de musique sur CD imputable au piratage et au téléchargement de musique sur Internet (par l'entremise de services payants de diffusion musicale ou de réseaux d'amateurs à accès gratuit) s'est conjuguée à une multiplication des

<sup>1</sup> BIT: *Document de base*, Colloque sur la technologie de l'information dans l'industrie du spectacle et des médias: répercussions sur l'emploi, les conditions de travail et les relations professionnelles (Genève, 2000).

---

fusions pour amener de nombreuses sociétés de disques à réduire leurs effectifs en 2003-04, notamment en ce qui concerne le personnel de production, de promotion et de distribution de CD.

Nombre d'entreprises du secteur des médias et du spectacle produisent aujourd'hui du matériel directement et exclusivement pour Internet, principalement sous la forme d'informations, de dessins ou modèles, de textes, de sons ou d'images animées; en ce qui concerne les arts de la scène, peu de choses sont produites exclusivement pour Internet. Cependant, de nombreuses émissions de télévision ont leur propre site interactif, qui permet dans certains cas aux téléspectateurs d'influer sur le déroulement même de l'émission en votant et en faisant des suggestions ou des commentaires par Internet, par courriel, sous la forme de textes ou de SMS, et d'apporter leur concours au moyen de leur webcam. L'utilisation des TIC fait partie intégrante, par exemple, d'émissions-débats interactives comme «*J'm'en mail*» sur France 5, ainsi que de programmes de variétés et d'émissions de télé-réalité. Beaucoup de feuilletons télévisés ont aujourd'hui leur propre site officiel où l'on trouve des informations détaillées sur les épisodes précédents et les personnages, des indications à propos des prochains épisodes, des instructions permettant de voter en ligne sur la suite de l'intrigue, ainsi que d'autres types de matériel dérivé et les suggestions ou opinions des lecteurs à ce sujet.

En ce qui concerne la qualité, le secteur a beaucoup changé au cours des dernières années dans nombre de pays, avec l'essor de la télé-réalité et la multiplication d'émissions de variétés comme *Big Brother*, *Pop Idol* ou *Star Academy*, des émissions d'information en continu, des journaux gratuits dans les grandes villes et des actualités diffusées par des non-professionnels et des non-journalistes, notamment sur Internet. La qualité de ces produits suscite d'abondantes critiques et, souvent, n'atteint pas le niveau que l'on considèrerait auparavant comme le minimum acceptable. Mais cette évolution peut aussi produire des résultats heureux, en favorisant par exemple l'utilisation de bases de données sur l'actualité et de systèmes de gestion de contenu (multimédias). Des illustrations comparables peuvent être trouvées dans d'autres branches du secteur, telles que l'usage accru de programmes de correction orthographique ou grammaticale à la place de correcteurs d'épreuves professionnels, ou les innovations techniques qui permettent de réduire le coût de l'impression en petite production ou en couleurs, ou encore l'utilisation de moteurs de recherche et de bases de données pour effectuer des recherches et des vérifications. L'amélioration ou la baisse de la qualité peut parfois être attribuée à l'évolution technologique, mais des facteurs indépendants comme l'organisation du travail, la situation du marché, la concurrence et les goûts des clients jouent également un rôle. La nostalgie d'un «âge d'or» de la qualité ou, à l'inverse, l'obsession de la dernière nouveauté dans le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques constitue une façon subjective et contestable d'aborder le problème, et il est probable que, dans l'avenir, la qualité sera le fruit d'un mélange de tradition et d'innovation.

L'incidence de ces changements sur l'emploi peut être renforcée par le point de vue selon lequel les musiciens, acteurs, journalistes et autres personnes exerçant en sous-traitance ou à titre indépendant ou temporaire ne sont pas des salariés, et que nombre des grandes compagnies du secteur du cinéma, de la radiodiffusion et des médias sont rarement en contact avec les organisations de travailleurs; certains conglomérats puissants des médias, de la culture et des arts graphiques ont la réputation d'être des entreprises antisyndicales ou «*asyndicales*». En conséquence, lorsque des travailleurs appartenant à un groupe syndiqué perdent leur emploi parce que leur employeur a dû s'adapter à l'évolution de la technologie, de la concurrence, de la structure d'entreprise ou de la demande, ils ont parfois du mal à trouver un nouvel emploi dans une entreprise syndiquée ou peuvent avoir à quitter leur syndicat pour se faire engager.

S'il est très difficile d'évaluer la qualité et la pérennité des postes nouvellement créés, il apparaît clairement que les nouvelles applications des TIC dans le secteur des médias et

---

du spectacle donnent naissance à des emplois souvent instables qui ne sont pas toujours accessibles aux personnes qui travaillent déjà dans le secteur. Les travailleurs peu qualifiés ou pourvus seulement de compétences traditionnelles sont les victimes désignées de l'évolution technologique, mais d'autres groupes peuvent être aussi vulnérables, comme les travailleurs âgés, les cadres moyens et le personnel administratif. Les effets positifs observés sur l'emploi dans certains pays s'accompagnent souvent de retombées négatives dans les pays concurrents. Une intégration bien pensée des TIC dans les entreprises du secteur peut accroître la productivité et améliorer la qualité et la compétitivité. En revanche, si les innovations sont adoptées sans dialogue social et sans véritable coordination avec les autres aspects de l'entreprise ou si l'organisation du travail n'est pas adaptée comme il convient, les changements risquent d'avoir peu d'effets et de compromettre l'avenir des travailleurs et de l'entreprise.

La demande de spécialistes des TI augmente plus rapidement que la demande de travailleurs des autres catégories, et cela pour diverses raisons. Outre l'explosion d'Internet, on observe dans la plupart des entreprises du secteur des médias des pays industrialisés une expansion rapide des TI de pointe, dont elles se servent pour accroître la productivité et améliorer la circulation de l'information. Les personnes qui maîtrisent bien les TI propres à ce secteur sont très demandées dans toute la branche, et la priorité est donnée à ceux qui savent transformer l'information en savoir-faire ou en parts de marché, régler les problèmes et travailler en équipe, qualités qui leur permettent de donner à leur entreprise un avantage sur la concurrence. C'est là un des domaines sur lesquels doivent porter en priorité les efforts destinés à améliorer la formation et l'employabilité, au regard des débouchés créés par la société de l'information dans le secteur.

Une large part des nouvelles perspectives qui vont s'ouvrir sera réservée aux personnes mobiles, très instruites, polyvalentes et adaptables, mais il est à craindre qu'un nombre croissant de postes soient des emplois instables et temporaires non assortis d'avantages sociaux, et il apparaît inévitable que certaines personnes perdent leur travail ou soient déclassées. L'essor d'Internet et la multiplication récente des chaînes et émissions de télévision créent de nouvelles possibilités d'emploi et de nouveaux débouchés pour les acteurs, musiciens, décorateurs et journalistes. De nouveaux métiers font leur apparition: webmestres, éditeurs de sites Internet, artistes et animateurs multimédias, spécialistes des TI, ingénieurs en logiciels, analystes des systèmes et des communications. Si le développement de nouveaux types d'emplois (gestion des effets spéciaux sur ordinateur et de la réalité virtuelle, webmestres, concepteurs de sites Internet) et de nouveaux produits (publications pour les assistants personnels et téléphones mobiles, sonneries, DVD-audio, CD super audio, etc.) se traduit pour certains par une nouvelle source de revenus, un nouveau travail et une nouvelle carrière, il entraîne pour d'autres une dégradation des perspectives d'avenir. On ne possède pas de données précises permettant de savoir si les conséquences en matière d'emploi sont différentes pour les hommes et les femmes et si elles se font plus ou moins sentir dans d'autres groupes, mais il est probable que les travailleurs âgés sont proportionnellement plus durement touchés.

Les pertes d'emplois imputables aux nouvelles technologies sont difficiles à distinguer de celles qui résultent des fusions, acquisitions, réorganisations, faillites, problèmes macroéconomiques et autres facteurs. Elles peuvent aussi être occultées par de nouvelles embauches dans la même entreprise ou la même industrie. L'essor des réseaux de distribution de produits et services dans le secteur des médias et du spectacle a généralement des répercussions sur l'emploi dans les entreprises de vente au détail classiques, mais se traduit par de nouveaux emplois techniques, de création, de gestion ou de vente en direct chez les éditeurs et autres entreprises du secteur des médias et du spectacle. Un événement s'est produit à la mi-2004 au chapitre des fusions, lorsque la perte de centaines d'emplois a été annoncée avec l'acquisition par NBC (radiodiffuseur et télévision par câble de General Electric) de Vivendi Universal Entertainment (studios de cinéma et division télévision), certains postes étant amenés à faire double emploi dans des

---

domaines comme la télévision par câble. La nouvelle société regroupera les studios de cinéma d'Universal et les distributeurs de télévision par câble (comme les chaînes USA Network et Sci-Fi) avec le réseau de NBC, la chaîne câblée Bravo, CNBC, MSNBC et Telemundo. On trouvera au chapitre 3.1 des exemples d'excédents de personnel engendrés par les nouvelles technologies dans les studios de télévision.

Dans ce secteur, nombre d'emplois et de métiers traditionnels sont aujourd'hui directement et inextricablement liés aux TIC. Rares sont les journalistes de la presse écrite, par exemple, qui peuvent se passer d'Internet, non plus que des téléphones mobiles, ordinateurs portables, assistants personnels et autres appareils. Les journalistes financiers doivent aujourd'hui être connectés pour pouvoir travailler. Les journalistes, rédacteurs et graphistes indépendants sont de plus en plus amenés à travailler uniquement avec ces technologies et peuvent trouver des contrats ou des postes en consultant les listes diffusées sur Internet et les sites d'embauche en ligne. Ceux qui ne maîtrisent pas les TIC éprouvent de plus en plus de difficultés à trouver du travail et gagnent souvent moins que les autres. Un autre exemple est celui des opérateurs et techniciens de prises de vue, où le numérique a tendance à faire disparaître les personnes dotées de qualifications techniques au profit d'autres professions. Les équipes de tournage, aujourd'hui à effectif réduit, ont besoin de gens compétents dans différents domaines, et leurs responsabilités apparaissent souvent plus étendues qu'autrefois et moins clairement définies, tandis que l'automatisation des studios de télévision a provoqué une forte diminution du nombre d'emplois dans ce domaine. Si, dans un premier temps, les nouvelles technologies ont peu pesé sur les emplois dans ce secteur, il s'avère en revanche que, depuis peu, la numérisation s'accompagne d'effets plus marqués. Pour couvrir un événement, certains journalistes individuels utilisent uniquement une caméra vidéo et un ordinateur bloc-notes avec un logiciel de montage. Pour certaines émissions d'actualités, le son et l'image sont transmis directement à l'aide d'un téléphone mobile ou d'un ordinateur portable, ce qui permet aux téléspectateurs de voir des images en direct (souvent de qualité médiocre) avant qu'une équipe de cameramen n'arrive sur les lieux.

Les politiques suivies par les gouvernements en matière de technologie ne visent pas à contrôler les effets des TIC sur l'emploi. Dans la plupart des pays, elles comprennent des mesures de déréglementation (privatisation ou libéralisation) qui ont des conséquences souvent négatives pour les travailleurs touchés. Dans la seule branche des industries culturelles, en particulier le cinéma, certains pays, notamment le Canada et la France, ont instauré une réglementation qui vise à mettre les entreprises culturelles nationales ou régionales à l'abri des importations. De manière générale, les politiques nationales relatives aux nouvelles technologies traduisent un soutien plus ou moins actif à la société de l'information, soutien qui a été renforcé par le SMSI de 2003. Les engagements pris à Genève se concrétisent souvent par l'affectation de crédits à la formation et à la recherche-développement qui peuvent être bénéfiques aux entreprises et aux travailleurs. Dans le domaine des TIC, les organisations de travailleurs peuvent largement contribuer à atténuer l'incidence des restructurations sur l'emploi, avec le soutien plus ou moins marqué des pouvoirs publics et des employeurs, selon les circonstances.

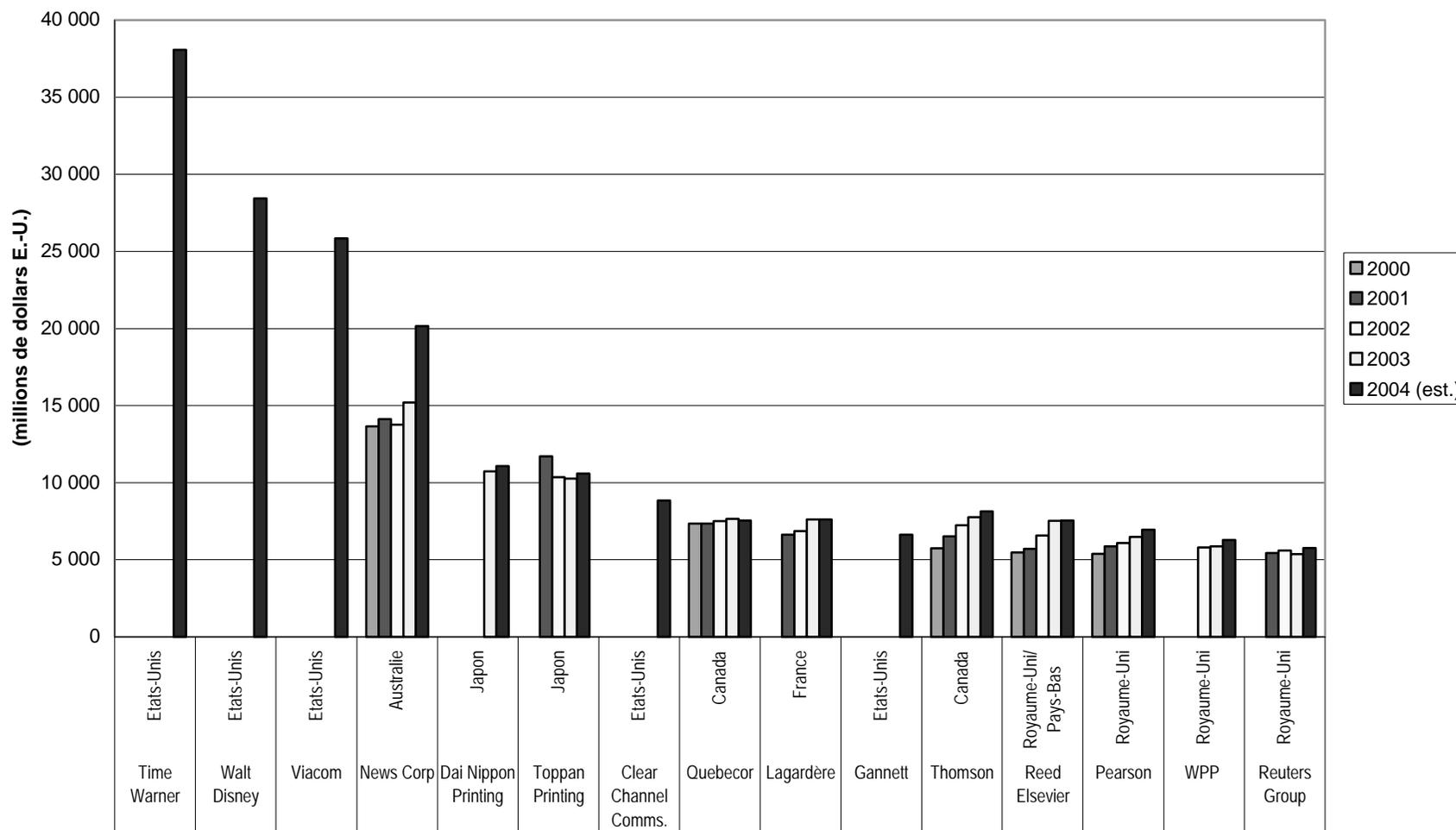
Pour nombre de travailleurs, notamment ceux qui exercent un métier lié à une technologie particulière, la capacité et la volonté de s'adapter aux changements sont cruciales. Pour certains, le changement peut être difficile, voire impossible ou inacceptable, tandis que d'autres l'apprécient et s'y habituent assez facilement. Bien des travailleurs constatent que leurs qualifications ne sont plus adaptées aux nouvelles tâches ou que leur emploi leur pèse à cause des changements apportés à leurs fonctions ou au bien ou au service qu'ils produisent. Il est très difficile d'estimer le nombre d'emplois supprimés ou créés par le développement des technologies de l'information, et les chiffres varient largement selon les secteurs, les professions et les pays. Une évolution est déjà observée dans des branches comme l'édition, où certaines entreprises se livrent désormais à des activités comme la conception et la publication de logiciels et de vidéos, ou la

---

production de CD et de disquettes; l'essor de l'édition électronique conduit souvent à faire appel à des travailleurs qui ont déjà vécu la transition vers les produits non imprimés.

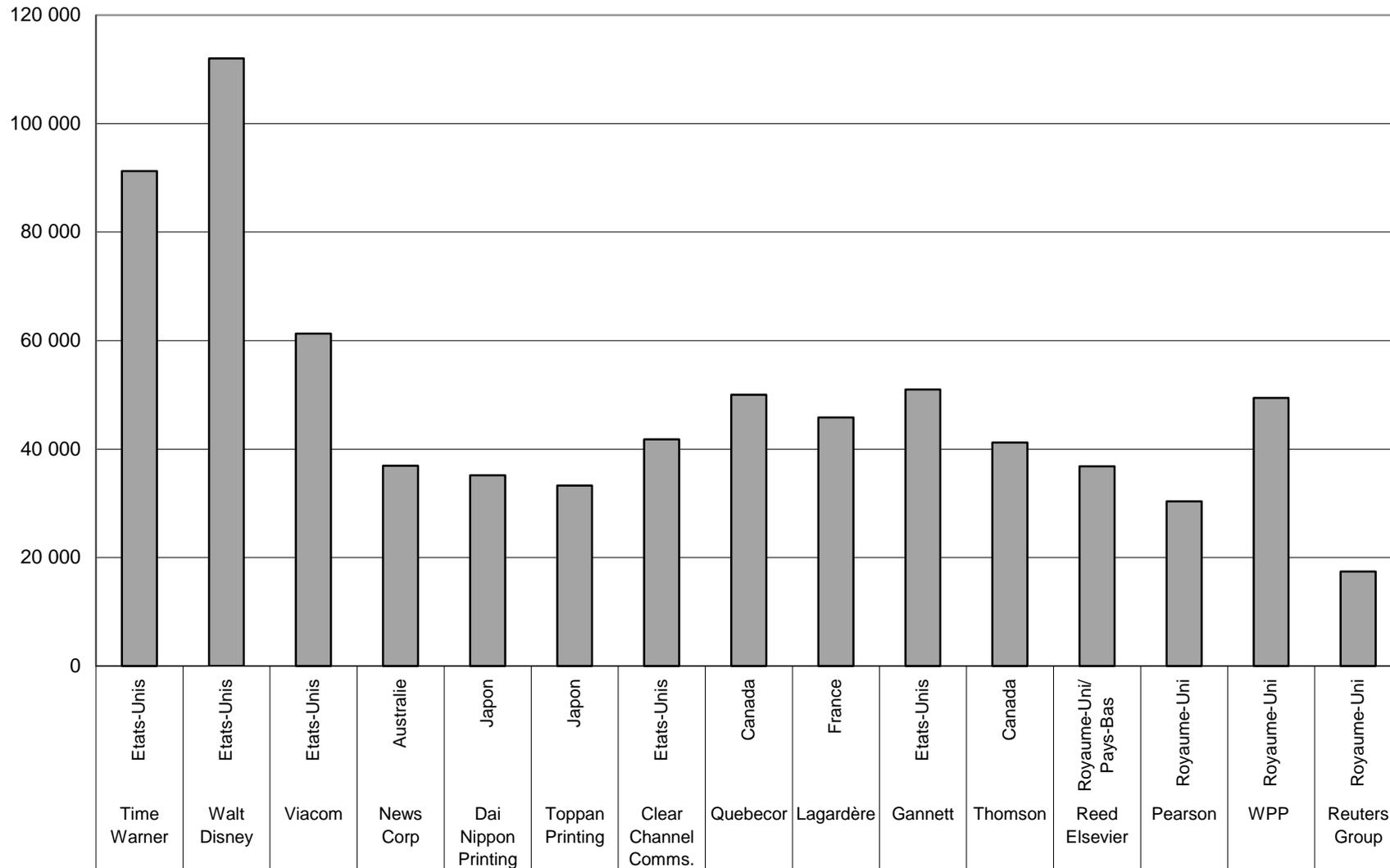
Les effets de la mondialisation, des fusions et acquisitions et du développement des technologies de l'information et des communications dans le secteur du spectacle sont durement ressentis par les artistes interprètes et exécutants, les auteurs et autres techniciens, ainsi que par les entreprises mêmes. Ces évolutions ont pour résultat de transformer la structure de l'emploi et les relations professionnelles et accélèrent l'«industrialisation de la culture», phénomène étroitement lié aux nouvelles technologies et à la croissance des multinationales – Disney, Vivendi Universal (jusqu'aux graves problèmes de 2002-03), Sony, Time-Warner, Bertelsmann, News Corporation, Viacom, Gannett, Mediaset et Pearson, etc. – et des géants régionaux comme Globo et Televisa en Amérique latine, qui couvrent l'éventail complet des industries des médias et du spectacle, ce qui nuit à la diversité culturelle. Les figures 2.1 et 2.2 ci-dessous donnent une idée de l'importance relative des plus grandes entreprises publiques du monde (sauf Bertelsmann, Vivendi et Sony) selon les critères du chiffre d'affaires et des effectifs. On remarquera que certains diffuseurs publics et certains géants régionaux sont d'une importance comparable: Globo, par exemple, emploie 24 000 personnes au Brésil et dans d'autres pays, tandis que la BBC et, en Allemagne, ARD emploient chacune plus de 20 000 personnes (voir le tableau 1 de l'annexe II).

Figure 2.1. Principales entreprises du secteur faisant appel à l'épargne publique selon le chiffre d'affaires, 2002-2004



Source: Forbes International 500 et Forbes 2000, sur le site <http://www.forbes.com>.

Figure 2.2. Effectifs des plus grandes entreprises du secteur faisant appel à l'épargne publique, 2004



Source: Forbes International 500 et Forbes 2000, sur le site <http://www.forbes.com>.

---

## **Secteur de la radiodiffusion, du cinéma et du spectacle vivant**

Les perspectives sont excellentes pour les artistes, dont beaucoup constatent qu'ils ont plus de travail qu'auparavant, et les spectacles enregistrés ont souvent une durée de vie plus longue que dans le passé, mais les nouveaux emplois créés sous l'influence de la mondialisation et des nouvelles technologies sont souvent instables et de piètre qualité. Avec l'utilisation de matériel informatique pour la scène et les studios d'enregistrement, les musiciens sont moins sollicités qu'auparavant, les compétences exigées sont moindres et l'image de la profession s'en trouve ternie. Mais l'informatique facilite aussi l'innovation musicale. Nombre d'artistes s'adaptent à cette technologie pour trouver de nouveaux débouchés. Les techniques d'enregistrement numérique améliorent sensiblement la qualité du son, qu'il soit produit par des musiciens ou des acteurs dans un studio, un théâtre ou une salle de concert, ce qui peut se traduire par des revenus supplémentaires pour les artistes et l'industrie musicale.

Le développement d'Internet, des logiciels de compression et des autres TIC est en train de changer la donne économique dans le secteur, essentiellement à cause du faible coût de la production et de la distribution par voie électronique. Le mouvement de fusions s'est poursuivi entre les cinq plus grandes entreprises du secteur: le dernier rapport sectoriel de l'OIT (2000) annonçait un rapprochement entre AOL et Time Warner et entre Viacom et CBS, tandis que des pourparlers étaient en cours concernant Comcast et Disney, Vivendi et NBC et les grands conglomerats de la branche musicale (BMG, appartenant à Bertelsmann, était en train de fusionner avec Sony Music, et EMI espérait acquérir Warner Music, qui a été finalement acheté par l'homme d'affaires canadien Edgar Bronfman, ancien directeur général de Seagram, après qu'EMI eut retiré son offre). La solution de la fusion est jugée vitale pour une industrie qui fait face à un piratage endémique, en particulier sur Internet, et à une chute des ventes. L'entreprise Sony Music, numéro deux mondial du secteur avec une part de marché de 14,1 pour cent, s'est unie à BMG, classée cinquième avec 11,1 pour cent, pour donner naissance à Sony BMG et se rapprocher du leader du marché, Universal, dont la part frise 26 pour cent. Universal Music, Sony Music, Warner Music, EMI et BMG représentent ensemble 75 pour cent du marché mondial de la musique.

Aux Etats-Unis (et dans certains autres pays), l'industrie des médias et du spectacle enregistre une forte croissance de la production pornographique destinée à la télévision (câble et satellite), au cinéma, aux DVD et à Internet. On pourrait en attendre une augmentation du volume de travail dans l'avenir, mais définir la qualité dans ce domaine relève d'un problème subjectif et sujet à controverse.

Les nouvelles utilisations auxquelles le matériel donne lieu et le fait que ces utilisations sont devenues accessibles au monde entier pourraient avoir pour effet d'augmenter sensiblement la rémunération versée aux détenteurs de droits. Malheureusement, les nouveaux systèmes de protection des droits d'auteur risquent de servir principalement à protéger les intérêts des grandes entreprises et des artistes ou auteurs réputés. Il importe que la protection des droits d'auteur soit renforcée, que l'on augmente les sommes versées aux sociétés de perception qui agissent pour le compte des artistes et des auteurs et qu'une part accrue de cet argent revienne aux artistes et auteurs. Dans la plupart des pays, il reste beaucoup à faire sur ce point. L'OIT veut s'assurer que les négociations menées au sujet des droits d'auteur et des droits connexes entre les artistes, les éditeurs ou sociétés de production ou d'enregistrement et les diffuseurs ou distributeurs sont équitables pour tous, en particulier pour les artistes des pays en développement, et pour les interprètes et autres artistes du monde entier qui ne sont pas rémunérés ou le sont mal (pour plus de détails sur ce point, voir le chapitre 4).

---

L'échange de matériel protégé par des droits d'auteur sur Internet enfreint les normes nationales et internationales, ainsi que les droits économiques des détenteurs de droits d'auteur et que les droits moraux des artistes. Les fichiers MP3 permettent de vendre en direct de la musique enregistrée sur Internet; ils peuvent être stockés sur ordinateur et reproduits presque à la perfection. Des sociétés musicales prennent des mesures pour que le commerce électronique d'enregistrements soit respectueux des droits d'auteur et pour combattre le piratage en ligne, en association avec l'industrie informatique, dans le cadre de diverses initiatives comme iTunes Music Store, Buymusic.com, Rhapsody, Sony's Connect, etc. La lenteur avec laquelle les sociétés musicales et informatiques mettent en place des services juridiques pour encadrer la musique numérique en ligne laisse le champ libre à des services d'échange illégaux comme Napster et Kazaa, services dont certains sont toutefois passés au système d'abonnement. Les droits d'auteur demeurent menacés, et leurs détenteurs engagent des actions devant les tribunaux pour se défendre (par exemple, la Recording Industry Association of America à l'encontre de plusieurs sociétés et particuliers) et pour éviter que les droits d'auteur viennent à expiration.

Le piratage des droits d'auteur, facilité par le développement du numérique, met de plus en plus en péril l'avenir du secteur du spectacle, tandis que, selon les estimations, le piratage des disques aurait presque quadruplé entre 1999 et 2002. La Fédération internationale de l'industrie phonographique a calculé que les ventes de copies illégales de CD et de cassettes font perdre à l'industrie musicale environ cinq milliards de dollars des Etats-Unis par an, chiffre qui n'inclut pas les copies effectuées par les consommateurs à titre privé et les échanges de fichiers musicaux sur Internet entre amateurs. Alors que la protection des droits d'auteur vise à encourager la créativité et l'investissement, le piratage fausse le jeu de la concurrence et freine l'investissement et le développement de produits. On possède peu de données sur les effets du piratage des droits d'auteur sur l'emploi, mais un manque à gagner de cinq milliards de dollars des Etats-Unis par an dans le monde pourrait équivaloir à une perte de 100 000 emplois.

L'internationalisation de la production dans les industries de la radio, de la télévision et du cinéma est favorisée par plusieurs facteurs: essor des coentreprises, coproductions et partenariats internationaux entre diffuseurs et sociétés cinématographiques sur plusieurs marchés, fusions et acquisitions à l'échelle mondiale, incitations financières accordées au cinéma dans certains pays et évolution des TIC. Tous ces facteurs se traduisent pour ces produits par des investissements et des réseaux de distribution énormes à l'échelle internationale, qui obéissent souvent à la volonté de toucher un marché beaucoup plus large. Cela se ressent sur les processus de production, de financement et de marketing, les modalités de travail et les conditions d'emploi, pour la plupart des catégories de personnel des multinationales et entreprises connexes. Dans les pays industrialisés, des sociétés comme Disney, Time Warner, Fox, Miramax et Viacom exercent une influence croissante sur le travail des artistes et sur les conventions collectives, influence qui n'est pas toujours bénéfique. Plutôt que de se retrouver sans emploi, les travailleurs sont parfois contraints de signer un contrat qui leur apporte une rémunération et des conditions de travail moins favorables que ce qu'ils auraient obtenu en temps normal. L'internationalisation de la production évite aux employeurs d'avoir à passer des accords avec les syndicats et leur permet d'embaucher dans les pays en développement des artistes locaux à moindre coût et de les rémunérer à des taux inférieurs aux tarifs syndicaux. Selon les estimations, l'incidence économique des productions cinématographiques et télévisées «délocalisées» s'est située dans une fourchette de 10 à 15 milliards de dollars des Etats-Unis en 2003<sup>2</sup>, soit une hausse comprise de 500 à 800 pour cent depuis le début des années quatre-vingt-

<sup>2</sup> Center For Entertainment Industry Data and Research (CEIDR) «U.S. runaway major feature film production has continued to grow since Canada introduced federal tax subsidies in 1998», [http://www.ceidr.org/CEIDR\\_News\\_2.pdf](http://www.ceidr.org/CEIDR_News_2.pdf); NBC «Hollywood hopes Schwarzenegger curbs runaway film production», [www.nbc4.tv/print/2622946/detail.html?use=print](http://www.nbc4.tv/print/2622946/detail.html?use=print), 9 nov. 2003.

---

dix. Ces productions coûtent à l'industrie américaine du spectacle l'équivalent de plus de 25 000 postes à plein temps par an et ont coûté au total 250 000 postes entre 1990 et 2003 (6 900 postes perdus en 1990 et environ 30 000 en 2002, par exemple). Les victimes de cette hémorragie seraient presque toutes des cascadeurs et acteurs de second plan, techniciens, habilleurs, maquilleurs et machinistes, voire des acteurs importants.

Les TIC ont peut-être accentué la tendance des acteurs et autres travailleurs de l'industrie du cinéma à se mettre à leur compte, ainsi que le mouvement vers une déprofessionnalisation de leurs tâches. Des compressions d'effectifs sont aussi observées chez les acteurs, figurants et autres catégories de personnel du cinéma et de la télévision parce que les nouvelles technologies permettent des effets spéciaux qui rendent ces travailleurs inutiles. Quant aux gens de théâtre, ils sont de plus en plus contraints de s'adapter à un système qui les amène à manipuler des éclairages et des équipements scéniques commandés par ordinateur à cause du manque de ressources dont souffre leur secteur.

La multiplication des chaînes de télévision partout à travers le monde s'accompagne d'une forte augmentation du nombre de spectacles transmis en direct. Souvent, les artistes ne reçoivent toutefois aucune rémunération en contrepartie de ces transmissions, et d'aucuns considèrent que ces dernières peuvent nuire à la fréquentation des théâtres et représentent un pâle substitut des spectacles vivants. Pourtant, les diffusions sur le petit écran peuvent susciter un regain d'intérêt pour la scène et créer de nouvelles possibilités d'emploi. Des organisations de travailleurs s'activent pour que, à l'avenir, l'utilisation qui est faite des droits connexes des artistes dans le cadre d'une exécution directe (vidéos, enregistrement de spectacles, diffusion radiographique ou télévisuelle) soit convenablement rémunérée et pour que l'on redouble d'efforts pour prévenir l'enregistrement illicite des spectacles et le piratage des enregistrements autorisés.

## **Journalisme**

De manière générale, *les journalistes* travaillent plus régulièrement que les artistes, souvent au service d'une entreprise, et leurs structures syndicales et conventions collectives diffèrent sensiblement de celles des artistes. Les journalistes, comme les artistes, s'inquiètent pour leur emploi et craignent les risques d'exploitation et d'abus que permet la technologie. La nature du journalisme et l'emploi dans la profession ont considérablement changé ces dernières années. De nouveaux médias comme les services d'information en ligne, par exemple, peuvent amener le public à s'éloigner plus ou moins des journaux, de la radio et de la télévision, bien qu'il soit difficile de différencier les effets des nouveaux médias de ceux d'autres facteurs. On peut penser que l'essor des médias en ligne finira par provoquer le déclin d'au moins quelques médias traditionnels, mais les organes de presse et de radiodiffusion ont su lancer des services Internet qui fonctionnent, et faire des choses dont ils étaient incapables auparavant, créant ainsi de nouveaux emplois pour les journalistes.

En dépit des prévisions de certains, la demande de reporters et de rédacteurs se maintient, et rien ne permet de penser que des éléments importants de leurs tâches seront automatisés d'une manière qui risque d'entraîner des réductions d'effectifs. Parallèlement, des innovations technologiques telles qu'Internet aident à beaucoup d'égards les journalistes à travailler mieux et plus efficacement. Elles ne sont toutefois pas sans susciter d'inquiétudes ni créer de problèmes. Pour les pigistes, une question importante concerne les droits de seconde publication de leurs articles sous forme électronique. En même temps, tous les journalistes ont raison de craindre que, avec l'essor des nouveaux médias et les changements qu'entraîne la technologie dans le mode de collecte et de diffusion de l'information, l'éthique soit négligée, que leur indépendance soit menacée et que la confiance du public dans les organes d'information se détériore encore.

---

Le monopole que détenaient les organes d'information traditionnels (journaux, radio et télévision, agences de presse, etc.) sur la diffusion de l'information a été rapidement affaibli par les réseaux numériques non seulement parce que tout possesseur d'un ordinateur ou presque peut devenir reporter ou éditeur, mais aussi parce que les organes d'information se voient contraints d'instaurer un dialogue avec leur auditoire. Cette perte de l'exclusivité des actualités et cet affaiblissement du rôle d'arbitrage dévolu aux médias sont un phénomène qui a commencé dans les années quatre-vingt-dix et qui continue de transformer les fonctions professionnelles et sociales du journaliste. L'ampleur du changement dans le secteur des médias à l'ère de la société de l'information signifie que les journalistes doivent se faire aux nouvelles technologies et s'en servir pour devenir plus productifs ainsi que pour améliorer la qualité et l'accessibilité de ce qu'ils produisent, faute de quoi ils risquent d'être dépassés par d'autres moyens d'information moins soucieux de professionnalisme ou de qualité.

Globalement parlant, les journalistes pigistes sont ceux qui utilisent et exploitent les TIC depuis le plus longtemps et pour leur plus grand bénéfice. Les actualités et les communiqués de presse, les données de fond et autres sources sur Internet leur ont permis de renforcer leur position par rapport aux équipes de rédaction: ils ont aujourd'hui accès à des collections d'articles aussi complètes que les bibliothèques des quotidiens nationaux, et l'on trouve partout dans le monde des experts prêts à donner une interview ou à s'exprimer sur n'importe quel sujet. Le courriel est en train de remplacer la télécopie et le téléphone comme outil de communication entre les journalistes et leurs sources d'information et les rédactions, ce qui contribue au travail à domicile. Les journalistes ont gagné non seulement la possibilité d'écrire des articles plus étayés et de les livrer sous forme électronique, mais aussi un surcroît de souplesse, un allongement effectif des délais et une chance supplémentaire d'obtenir des commandes presque partout dans le monde. Toutefois, ces changements peuvent également porter préjudice à leurs droits au regard de l'emploi et accentuent souvent les pressions qui pèsent sur eux.

Il est clair que les nouvelles technologies de l'information influent sur la vie professionnelle des journalistes, dans un sens à la fois positif et négatif. Les organes d'information apportent à leur personnel de rédaction un soutien technique sans précédent, mais réduisent aussi le niveau de soutien humain tout en exigeant un plus grand rendement. Internet se traduit pour les journalistes par un accès plus facile et plus large aux sources d'information, mais les inonde aussi de données. Il est aujourd'hui plus facile aux pigistes d'obtenir des commandes et de proposer des articles sur toute la planète, mais plus difficile de préserver les droits d'auteur correspondants. Il conviendra d'effectuer des recherches quantitatives et qualitatives sur les conséquences de cette évolution pour les journalistes. Les nouvelles technologies obligent les journalistes à acquérir de nouvelles compétences et influent sur leur façon de travailler, ce qui brouille un peu plus la frontière entre le travail et les loisirs (les journalistes peuvent maintenant travailler à n'importe quelle heure, surtout s'ils disposent d'un accès à Internet à domicile). La plupart pensent toutefois que les qualités que l'on exige traditionnellement dans le métier restent valables: vérifier les faits, si possible à la source; guetter la moindre piste; ne pas prendre pour argent comptant les rumeurs ni l'avis d'une seule personne; aller au cœur du problème et l'aborder sous des angles différents. Ce sont là les qualités de base du journaliste depuis les origines de la profession, dont beaucoup pensent qu'elles ne peuvent être remplacées quelle que soit la technologie employée.

Les journalistes sont très demandés et continueront de l'être. Il est probable que leur façon de travailler et leurs outils de travail changeront profondément avec l'apparition de nouveaux moyens de communication, mais ils n'ont pas leur pareil pour recueillir et structurer des informations et des opinions, rédiger des articles, vérifier les faits et présenter l'information de manière utile et intéressante. De par leur nature interactive, les médias électroniques peuvent aider les journalistes à réagir plus rapidement aux commentaires de leurs lecteurs et à acquérir une plus grande confiance du public, ce qui

---

accroît leur satisfaction professionnelle. La qualité des services d'information en ligne est variable, mais il est indéniable que certains se sont acquis la confiance du public. Lorsque les organes de presse ont commencé à ouvrir des services en ligne, ils craignaient d'être débordés par un afflux de courriels, mais les informations qu'ils reçoivent en retour à la suite d'articles tiennent aujourd'hui davantage d'une réaction instantanée et ponctuelle et constituent un phénomène très répandu dans toute l'industrie des médias.

L'information est aujourd'hui disponible à travers le monde, et les gens ont tendance à favoriser les organes qui leur inspirent confiance, mais ces organes peuvent changer avec le temps. Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, il est apparu partout des journaux en ligne qui s'appuient souvent sur des journaux classiques, mais qui en sont parfois complètement distincts. En Argentine, *La Nación Online*, qui existe depuis 1995, aurait été consultée plus de 300 000 fois par jour en 2003. Durant un jour normal, des dizaines de milliers d'articles sont lus sur les principaux sites d'information de divers pays (Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Egypte, Espagne, France, Inde, Liban, Mexique, Pologne et Sénégal, etc.). La plupart, mais non tous, sont écrits par des journalistes.

Enfin, les nouveaux médias ont transformé à de nombreux égards les principales sources d'information et les consommateurs ordinaires en journalistes de fait, ce qui a peut-être affaibli le monopole que détenaient les journalistes sur la production d'informations destinées au public. Toutefois, ils donnent aussi davantage la parole aux personnes qui estiment, pour un motif quelconque, et parfois à raison, que les médias ne reflètent pas ce qu'elles pensent, tandis que, tous les mois, de nouvelles sources d'information électroniques font également leur apparition dans certains des pays les plus pauvres et les moins développés, où des hommes et des femmes de plus en plus qualifiés assimilent rapidement les technologies modernes pour exploiter de nouvelles plateformes<sup>3</sup>. Parallèlement, l'importance prise par les journaux sur Internet s'accroît d'une manière exponentielle, permettant aux lecteurs des quotidiens en ligne et d'autres sites Internet de remonter à la source des articles, ce qui ne laisse pas d'inquiéter de nombreux organes d'information et certaines administrations. Par ailleurs, les messages échangés et les commentaires des lecteurs concernant les articles diffusés sur Internet donnent naturellement naissance à des groupes de discussion. La suppression des intermédiaires permet aux internautes de trouver directement ce qu'ils cherchent. La qualité et la disponibilité des informations et des opinions en sont-elles diminuées ou améliorées? Si les grands médias pratiquaient autrefois la communication à sens unique, se faisant l'écho dans le monde des personnes qui les contrôlaient, ce n'est plus le cas, et la communication peut être aujourd'hui plus authentiquement interactive.

Les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer pour promouvoir la liberté de la presse, protéger la vie privée et contrôler la diffusion de certains contenus dans les médias (pornographie, propagande, activités frauduleuses ou criminelles, propagande antigouvernementale, etc.). Malheureusement, il leur arrive aussi de restreindre ces libertés, non pas toujours pour des raisons de sécurité nationale. Il leur incombe de protéger la vie de leurs concitoyens et de maintenir l'ordre public, ce qui devrait signifier que les journalistes et les organes d'information sont à l'abri de toute violence et autorisés à faire leur travail sans contrainte inutile, tandis que les médias se doivent d'agir d'une manière responsable et dans le respect de normes acceptables.

<sup>3</sup> T. Balding, Directeur général, Association mondiale des journaux, in World Electronic Media Forum (Forum mondial des médias électroniques): *Final Report*, Genève, 2004.

---

## 2.2. Conception élargie de la qualité dans la société de l'information

Mis à part les aspects de la qualité qui relèvent indéniablement de la compétence de l'OIT, et dont il a été question au chapitre 1.2, plusieurs facteurs influent à des degrés divers sur le monde du travail dans le secteur des TIC, facteurs qui seront traités dans les paragraphes qui suivent. Une importance extrême doit être accordée dans ce secteur à la fois aux méthodes employées pour créer des produits et des services et aux résultats que l'on en attend. Une évaluation de l'incidence des TIC sur la qualité de ces produits pourra utilement compléter l'observation de l'évolution générale des normes d'emploi. Les questions entourant la qualité, que ce soit celle du produit, de son contenu ou de la profession, sont déjà présentes dans le débat. S'il fallait porter un jugement ou proposer une politique dans l'esprit de la mission qui est celle de l'OIT, une définition de la «qualité du travail» conviendrait sans doute, définition qui renvoie à des questions de justice sociale. Ce serait suivre une démarche réductrice, cependant, que de limiter la définition de la qualité à ces aspects, sans tenir compte de l'évolution des normes appliquées aux produits ou aux services eux-mêmes, ou de limiter l'évaluation de l'incidence des technologies de l'information à la qualité dans la profession et aux attentes qui s'y rapportent. C'est particulièrement vrai dans un secteur qui dépend profondément des goûts du public et où le maintien de la compétitivité est souvent lié à la garantie du plus haut niveau de qualité escompté. Dans ces conditions, il est important d'utiliser une définition de la *qualité* qui inclue la qualité des produits du secteur.

### **Qualité du travail et de son produit**

S'agissant du travail même et de son produit, «la qualité» se présente différemment. Certes, la qualité du produit est régie par la norme ISO 9000 dans l'édition et les industries graphiques et par la norme ISAS BC-9001 dans la radio et la télévision (voir chapitre 1.3), mais la définition que l'on donne de la «qualité» au sens large peut être plus subjective. En matière de critique littéraire ou artistique, par exemple, les interprétations de la qualité et les buts poursuivis sont aussi nombreux que les définitions de l'art proprement dit. L'application d'une conception aussi subjective des normes de qualité peut prêter à controverse. Ces conceptions de la *qualité* ont suscité en 2003-04 un intense débat, suscité par l'impression que les normes baissaient dans le secteur des médias et du spectacle (baisse imputée à toutes sortes de facteurs, dont l'existence de tendances favorables ou défavorables au pouvoir en place, de pressions commerciales et politiques ou de restrictions budgétaires) ou risquaient de baisser dans l'avenir. Le respect des normes de qualité dans le journalisme d'actualités peut être entravé par des problèmes comme les manipulations, les demi-vérités, le favoritisme et la politique du «rideau de fumée» pratiquée par certains responsables et ceux qui souhaitent occulter les mauvaises nouvelles, mais également par l'idée selon laquelle il peut être plus intéressant de diffuser des nouvelles mélodramatiques et de tenir une ligne rédactionnelle cohérente plutôt que de présenter des faits et de les expliquer avec impartialité. On constate en outre une convergence de plus en plus marquée entre les actualités et le spectacle dans les médias. La façon dont a été traitée l'actualité relative à des conflits récents survenus dans diverses parties du monde confirme parfois l'adage selon lequel «la vérité est la première victime de la guerre», et on ne compte malheureusement plus les correspondants de guerre qui ont perdu la vie. Des journalistes se sont interrogés sur l'authenticité, la vérification des preuves et d'autres aspects de leur travail<sup>4</sup> et se sont engagés dans un vaste débat sur les normes suivies dans le secteur des médias. Ce débat touche à de très nombreux domaines,

<sup>4</sup> Voir, par exemple, M. Kalb: «A quest for more sensation is killing journalism», *Financial Times*, 1<sup>er</sup> avril 2004, et Lord Hutton: *Investigation into the circumstances surrounding the death of Dr David Kelly*, Londres, 2004, sur le site <http://www.the-hutton-inquiry.org.uk/index.htm>.

---

revêt une dimension politique et donne souvent lieu à polémique, mais il apparaît que la menace qui pèse sur les normes journalistiques est réelle et complexe. La menace vient non seulement de pressions extérieures telles que les influences politiques, économiques et autres que subissent les organes d'information, mais aussi de l'intérieur, par exemple lorsque la rédaction favorise un style plus divertissant, plus vivant ou plus accrocheur, ou bien une démarche plus conforme à des intérêts puissants.

Dans la branche du spectacle, les discussions ne manquent pas non plus à propos d'émissions pour lesquelles des libertés sont prises en matière de production ou de rédaction (télé-réalité, jeux, concours et autres tables rondes), qui peuvent être choquantes ou de mauvais goût. Mais ces discussions expriment aussi des différends anciens qui opposent les goûts de tel et tel groupe de personnes et qui obéissent à des facteurs comme l'âge, les mentalités, l'orientation politique ou le statut social. Ces changements pourraient refléter, à plusieurs égards, l'évolution de l'offre et de la demande; peut-être le public cessera-t-il de regarder des émissions qu'il juge inacceptables (à moins qu'il n'ait pas d'autre choix), mais il ne regardera pas toujours les meilleurs spectacles et émissions. Dans le secteur des médias et du divertissement, la qualité ne va pas automatiquement de pair avec la popularité et le succès.

A propos des compressions effectuées dans les services régionaux du réseau ITV, après la fusion récente, le Comité parlementaire de la culture, des médias et des sports du Royaume-Uni a déclaré: «Selon nous, l'incertitude entourant les conséquences des propositions [opérationnelles d'ITV] témoigne d'une absence regrettable de consultations authentiques et franches avec le personnel. L'issue des négociations concernant l'effectif définitif qui sera retenu, prévue pour l'année prochaine, constituera selon nous un indicateur important de l'attachement d'ITV à la télévision régionale ... Le comité compte sur l'Ofcom pour suivre la situation de près et pour prendre des mesures *visant à préserver la grande qualité de nos émissions* dans toutes les sous-régions du pays. La menace présentée par un regroupement excessif des centres de production d'actualités régionaux et sous-régionaux sera un test immédiat, important et radical de la crédibilité de l'Ofcom<sup>5</sup>.»

Un autre aspect de la qualité dans ce contexte est la différence entre la perception que l'on en a et son existence effective. D'aucuns pensent que le défaut d'accès aux TIC correspond à un manque de professionnalisme ou, à tout le moins, à une perte de crédibilité et d'autorité pour les gens qui travaillent dans les secteurs du journalisme et des arts. Un tel jugement risque de désavantager ceux qui n'ont que peu accès à ces technologies, même si la valeur réelle du contenu qu'ils produisent ne le justifie pas (de même, on peut trouver des produits de grande qualité dans les journaux populaires et de mauvaises choses dans les journaux «de qualité», ainsi que des films, des pièces de théâtre et des musiques populaires qui se comparent avantageusement aux produits d'institutions prestigieuses). Une préoccupation concomitante vient du fait que la commercialisation accrue des actualités induit une uniformisation équivalente du contenu. Beaucoup pensent qu'une domination de la profession par quelques conglomerats peut porter préjudice à l'objectivité et à la neutralité des journalistes, qualités jugées souvent essentielles à leur mission d'information. Des facteurs de ce type peuvent en outre aggraver les disparités économiques et sociales.

Un autre aspect du débat sur la qualité concerne les règles de décence et la pornographie dans le secteur des médias et du spectacle. La qualité semble avoir diminué depuis que certaines émissions proposées par les diffuseurs de service public franchissent certaines limites en présentant des scènes de sexe explicites ou des scènes comportant un langage ordurier, ou encore des actes de violence gratuite ou exagérée, bien que la

<sup>5</sup> House of Commons Culture, Media and Sport Committee: *Broadcasting in transition* (HC 380), Third Report of Session 2003-04, paragr. 107 et 113.

---

télévision sur Internet et par le câble ou le satellite puisse très bien appliquer des normes très différentes à cet égard. Dans le débat public engagé en 2004 aux Etats-Unis à propos des règles à adopter pour faire respecter la décence à la radio et à la télévision<sup>6</sup>, on peut faire état d'un cas dans lequel des syndicats, des entreprises et des ONG ont fait cause commune pour s'opposer à une répression contre la diffusion «d'images ou de propos indécents».

## Qualité du contenu

Dans ce secteur, le principe de qualité n'est pas appliqué d'une manière rigide. Dans le journalisme, par exemple, la qualité est jugée essentielle. De ce point de vue, elle est fréquemment mesurée selon le degré de conformité du produit aux règles fondamentales de l'intégrité journalistique<sup>7</sup>. L'intégrité journalistique se révèle elle-même difficile à définir, mais certains critères demeurent constants et sont largement reconnus comme incontournables: diversité des opinions, sérieux du travail, professionnalisme, code d'éthique et indépendance rédactionnelle<sup>8</sup>. On peut dire que la capacité de résister aux pressions du monde politique et des intérêts commerciaux ou autres est un élément fondamental de l'intégrité.

A cet égard, beaucoup estiment que la nécessité d'utiliser les TIC, combinée aux attentes que celles-ci suscitent, constitue pour les journalistes un défi sans précédent. La Fédération internationale des journalistes, par exemple, dit ceci: «La société de l'information facilite la recherche, l'accès à l'information ainsi que la diffusion et la promotion du produit des médias, contribue au travail en réseau et au dialogue et offre des moyens supplémentaires pour se perfectionner, faire du journalisme de qualité et travailler avec professionnalisme. Mais elle favorise aussi la paresse du rédacteur, un journalisme tributaire d'Internet et une culture de l'immédiateté qui constitue un défi aux normes éthiques<sup>9</sup>.» A l'Université Columbia, le Centre d'excellence en journalisme avance «qu'il est même permis de douter du sens que revêt l'information pour les journalistes aujourd'hui, surtout lorsque des organisations de journalistes sérieuses se permettent d'émettre des opinions et de diffuser des informations-spectacles ou à sensation qui s'écartent de la réalité»<sup>10</sup>.

L'évolution et l'érosion de ces principes sont liées en grande partie à la dynamique du marché. Les journalistes font face à un raccourcissement des délais et à une augmentation de la demande en matière de contenu, essentiellement à cause de la nécessité de satisfaire

<sup>6</sup> Voir, par exemple, R. Armbrust: «Unions, allies petition FCC: Decency ruling called 'unconstitutional'», *Backstage*, 20 avril 2004.

<sup>7</sup> Voir, par exemple, FIJ: *Déclaration de principes sur la conduite des journalistes*, déclaration adoptée par le 2<sup>e</sup> Congrès mondial de la FIJ (25-28 avril 1954) et révisée en 1986, sur le site <http://www.ifj.org>; voir aussi Project for Excellence in Journalism, sur le site <http://www.journalism.org/resources/guidelines/principles/default.asp>.

<sup>8</sup> *Ibid.*, et paragr. 6.2.3 de la norme ISAS BC-9001, *op. cit.* (Indépendance et non-discrimination pour les journalistes, présentateurs et producteurs).

<sup>9</sup> FIJ: *Quality media for the Information Age: Bridging the digital divide in journalism* (Bruxelles, 2003).

<sup>10</sup> Project for Excellence in Journalism, *Statement of concern* (2003), sur le site <http://www.journalism.org/resources/guidelines/principles/concern.asp>.

---

un public de consommateurs de nouvelles de plus en plus large<sup>11</sup>, public qui, dans nombre de pays, s'habitue peu à peu à recevoir ou à trouver des informations presque instantanées grâce, pour une bonne part, aux TIC. Dans ces conditions, les employeurs et les professionnels peuvent être amenés à se remettre en question et à se demander s'ils respectent les règles essentielles de la production d'un travail «de qualité»<sup>12</sup>. L'accélération du processus de production de contenu et le recours accru à des pigistes peuvent entraîner un renoncement à la perfection rédactionnelle ou une plus grande dépendance à l'égard des TIC<sup>13</sup>. Parfois, le constat selon lequel les employeurs réduisent les ressources qu'ils consacrent à la collecte d'informations et encouragent la polyvalence<sup>14</sup> fait également craindre une érosion de la qualité du produit. Pourtant, plusieurs diffuseurs sont favorables à l'utilisation des nouvelles technologies, afin de réduire les équipes de journalistes, et à l'embauche de reporters polyvalents dans un souci de rentabilité.

Dans le cas de l'Afrique, un aspect différent de la qualité du contenu a été évoqué par M. Onalenna Sesinyi, secrétaire général de l'Union des radios et télévisions nationales d'Afrique (URTNA):

Développer le contenu local permet non seulement de remédier aux distorsions qui se sont créées dans nos populations et dans le reste du monde à propos de l'Afrique, mais aussi d'accroître la capacité des gens à améliorer leur niveau de vie, de réduire ou d'éliminer la pauvreté, de limiter l'incidence des catastrophes, d'acquérir la force nécessaire pour lutter contre les maladies et pandémies et de se doter de nouveaux leaders visionnaires attachés à la démocratie et à la liberté d'expression. Des entreprises traditionnelles africaines de radio et de télévision œuvrent déjà à faire évoluer le point de vue de leurs dirigeants en utilisant des outils de communication pour changer le mode de pensée de politiques qui voient dans les médias une menace, un obstacle, une nuisance ou simplement un élément perturbateur<sup>15</sup>.

La qualité du contenu dépend donc également de l'environnement dans lequel les médias travaillent: respect des principes de la liberté de la presse, de la liberté d'expression et de la liberté d'information énoncés dans la Résolution 59(1) de l'Assemblée générale des Nations Unies datée du 14 décembre 1946 et à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948<sup>16</sup>. La concrétisation de ces principes exige que la presse écrite et électronique soit libre, pluraliste et diverse – c'est-à-dire qu'elle soit à l'abri des monopoles de toute sorte, pour pouvoir refléter l'opinion la plus large, sous différentes formes de propriété, pour une vraie diversité linguistique et culturelle – et que l'accès aux moyens de communication soit équitable. L'application de ce principe est indispensable au développement de la société de l'information et peut favoriser la qualité de l'emploi dans

<sup>11</sup> Voir BIT: *Document de base*, Colloque sur la technologie de l'information dans l'industrie du spectacle et des médias (Genève, 2000), particulièrement le chapitre 2 «Influence générale des technologies de l'information sur les procédés, les contenus et le rôle des pouvoirs publics», pp. 24-33.

<sup>12</sup> Voir BIT: *Rapport final*, Colloque sur la technologie de l'information dans l'industrie du spectacle et des médias: répercussions sur l'emploi, les conditions de travail et les relations professionnelles (Genève, 2000), p. 13.

<sup>13</sup> BIT: *Document de base*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>14</sup> BIT: *Rapport final*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>15</sup> Allocution prononcée lors du Forum mondial des médias électroniques, 9-12 déc. 2003.

<sup>16</sup> «Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.»

---

ce secteur. Elle exige toutefois un changement de mentalité chez les acteurs de la profession dans de nombreuses régions du monde et des investissements supplémentaires pour permettre à chacun d'accéder à l'information au moyen de la presse écrite, de la radio, de la télévision, d'Internet et des autres supports. José Roberto Marinho, coprésident de Globo Organizations (Brésil), a mis en lumière un aspect de la liberté des médias, à savoir «la liberté de chaque pays de gérer la richesse produite par ses propres biens culturels, qui sont immatériels, qui laissent des marges élevées et qui revêtent une importance croissante pour les générations futures. Les biens et produits culturels ne sont pas des marchandises ... la grande question qui se pose à la société postmoderne est de savoir comment empêcher que ne se développe un monde bipolaire dans lequel quelques pays contrôlèrent la production d'informations, de symboles et de désirs, en laissant aux autres pays le rôle de simples consommateurs<sup>17</sup>.»

### **La qualité dans le secteur du cinéma et des autres médias**

Un tel débat n'est en rien propre au journalisme. Dans l'industrie du cinéma, ce qui fait la valeur du contenu et de la production suscite aussi des interrogations. D'un côté, la question qui se pose concerne les produits visuels et sonores que permettent certaines technologies et les attentes qu'ils font naître dans le public. On peut se demander à ce propos si les responsables possèdent les compétences techniques nécessaires pour fournir un produit d'une qualité suffisante<sup>18</sup>. D'un autre côté, les qualités artistiques ou personnelles et la valeur subjective du contenu effectivement produit sont des questions qui peuvent primer sur de telles analyses techniques. Certains films indépendants témoignent de plus d'inventivité que beaucoup de grandes machines produites en studio et commandées par le marché et sont d'une qualité de plus en plus comparable aux films produits à Hollywood. Pour Sharon Badal, ancienne vice-présidente ventes chez Orion Pictures, tous les réalisateurs cherchent à s'enrichir tout de suite et facilement, si bien qu'il n'est plus question que d'argent, ce qui est contraire à l'esprit du cinéma indépendant. Cette obsession de l'argent entraîne une baisse de la qualité des productions indépendantes; en effet, trop de gens font de mauvais films, en partie parce qu'ils veulent devenir riches et en partie parce que la technologie le leur permet<sup>19</sup>. Que l'on se place sous tel ou tel angle, la question est finalement de savoir comment préserver la «qualité» du travail produit. La compréhension que l'on a des besoins et des pressions auxquels font face les professionnels de l'industrie dépend souvent du point de vue choisi.

Un des sujets que l'on retrouve dans toutes ces discussions est l'utilisation des outils numériques pour fabriquer un film. La souplesse technique de ces outils et la capacité qu'ils offrent de produire pour un coût relativement modeste des images et des sons de premier ordre en font un élément important de la production audiovisuelle sur les principaux marchés<sup>20</sup>. Grâce à eux, cependant, les reproductions illicites sont plus que jamais fidèles à l'original et deviennent plus faciles à produire et à diffuser. D'aucuns se demandent d'ailleurs si la technologie numérique ne favorise pas les reproductions illicites

<sup>17</sup> Allocution prononcée lors du Forum mondial des médias électroniques, 9-12 déc. 2003.

<sup>18</sup> Voir, par exemple, G. Gilmore: «Long live Indie film: Reports of its demise have been greatly exaggerated», *The Nation*, 2 avril 2001.

<sup>19</sup> S. Badal: «'Independent' film makers need to rewind to the basics» (Viewpoints), *Newsday*, 2 avril 2002.

<sup>20</sup> Voir BIT: *Document de base*, Colloque sur la technologie de l'information dans l'industrie du spectacle et des médias: répercussions sur l'emploi, les conditions de travail et les relations professionnelles (Genève, 2000), p. 16. Voir aussi N. Sperling, «Landmark a cinema independent: Rollout not seen affecting studios' initiative», *Hollywood Reporter*, 7 avril 2003.

---

et le piratage<sup>21</sup>. Ce mauvais emploi des ressources peut limiter la capacité des producteurs et des artistes à investir dans de nouveaux produits et diminuer du même coup la qualité de ces derniers<sup>22</sup>.

La question des compétences nécessaires pour utiliser de telles technologies ouvre la porte à d'autres questions. D'une part, ces outils sont d'un emploi relativement simple et peu coûteux, ce qui met la production de films à la portée d'un plus grand nombre que dans le passé<sup>23</sup>. La diversité des points de vue exprimés n'en est que plus large. L'avantage est qu'on favorise ainsi une participation accrue et qu'on insuffle un certain dynamisme à l'industrie. Mais ces outils ont aussi pour inconvénient de porter préjudice à la qualité des produits présentés au public<sup>24</sup>. D'autre part, cette technologie engendre des attentes qui obligent à utiliser de nouvelles méthodes de production pour répondre à une demande toujours changeante, ce qui peut se traduire au bout du compte par une charge financière extrêmement lourde et nuire à la stabilité générale du secteur. D'un autre côté, cependant, on peut attendre, et on attend habituellement, une certaine qualité du produit. Les consommateurs attendent des CD et des DVD qu'ils fonctionnent sur leur appareil de musique (et leur ordinateur!) et exigent une certaine qualité de son et d'image. Ils s'attendent en outre à trouver des produits licites et non des marchandises pirates. Souvent, les règlements commerciaux prévoient eux-mêmes une protection de la qualité en ce sens. Les règles de protection de la propriété intellectuelle qui interdisent la reproduction et la distribution illicites d'œuvres artistiques peuvent également être invoquées à ce titre. Certains estiment que de telles pratiques, outre qu'elles profitent à des personnes qui n'ont pas investi dans la création et la distribution licites du produit, sont préjudiciables à la qualité du produit proposé au consommateur. Souvent, ces reproductions ne sont pas fidèles à l'original ou, à tout le moins, n'exploitent pas les ressources que l'éditeur légitime a à sa disposition pour préparer et mettre en forme l'objet à distribuer. Certains enregistrements violent les droits moraux des artistes, des producteurs et des auteurs en insérant artificiellement des morceaux extraits d'une œuvre originale dans un autre produit pour lequel les autorisations nécessaires n'ont pas été obtenues. En outre, ce mauvais emploi des ressources réduit l'aptitude des producteurs et des artistes à réinvestir dans les produits futurs, dont la *qualité* se trouve ainsi diminuée. Il peut aussi nuire à la qualité du travail lui-même, parce qu'il prive l'industrie de gains importants. Les règles de protection de la propriété intellectuelle valent pour les artistes, les auteurs et les travailleurs et employeurs du secteur des médias et du spectacle (même si l'équilibre des droits n'est peut-être pas aussi juste qu'on pourrait le souhaiter).

Un certain degré de professionnalisme est nécessaire à l'obtention d'une qualité donnée. L'existence de normes ou d'attentes quant à la qualité des produits, qu'elles soient imposées par le jeu du commerce, par les règles de protection de la propriété intellectuelle ou par d'autres facteurs, influe sur le secteur et sur ses pratiques en matière d'emploi. Un changement des attentes ou des exigences relatives à la qualité d'un produit peut être lourd de conséquences dans une profession. Au cinéma, par exemple, le bon accueil réservé par les spectateurs aux films d'animation par ordinateur incite les studios à abandonner le dessin animé classique, ce qui oblige les professionnels de cette branche à s'adapter à des modes de production très différents. Ainsi, les studios DreamWorks sont en train de passer largement du film dessiné au film créé par ordinateur, essentiellement en raison de l'échec

<sup>21</sup> *Document de base, op. cit.*, p. 86.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> Voir, par exemple, R. Dominguez: «Film maker's 'Saint' hopes at Sundance», *New York Daily News*, 23 janv. 2003.

<sup>24</sup> Voir, par exemple, Badal, *op. cit.*

---

enregistré en salle par des productions récentes par rapport à des œuvres entièrement numérisées, comme *Shrek* ou *Le monde de Nemo* des studios Pixar. Cela signifie en outre que, avec le numérique, le raccourcissement des délais de production permet aux studios de diffuser des films plus conformes aux goûts toujours changeants du public<sup>25</sup>. La société qui est l'incarnation même du dessin animé, Walt Disney, a fermé ses ateliers de dessin en 2002 et connaît depuis peu un succès commercial grandissant grâce à l'animation numérique. Par ailleurs, il peut être difficile d'obtenir avec un simple pinceau les brillants résultats que donne le numérique sur le plan sonore et visuel (mais les questions de ce genre appellent déjà des jugements plus subjectifs que les questions techniques évoquées plus haut).

Le débat concernant la qualité esthétique de l'art, des arts de la scène et de la littérature fait rage depuis des siècles et revêt souvent un caractère subjectif. Dans la société de l'information, il arrive que le débat sur l'avenir du beau reprenne nombre des distinctions traditionnelles entre spectacles destinés à l'élite et spectacles destinés à la masse, entre classiques et modernes, entre sophistication et simplicité, entre grand public et initiés. Il n'existe pourtant pas de lien direct entre les technologies de la société de l'information et l'amélioration ou la détérioration de la qualité esthétique, si ce n'est que les consommateurs disposent aujourd'hui d'un plus grand choix et de meilleures informations pour faire leur sélection et leur travail critique face aux œuvres d'art, spectacles et livres qu'on leur propose.

### **Qualité et professionnalisme**

La «qualité» physique que doit présenter un certain produit influence souvent directement la façon de travailler de la profession. Comme les différents secteurs s'efforcent de rester compétitifs et que la compétitivité dépend de la qualité du produit fini, cette idée de la qualité peut refléter les besoins et objectifs des acteurs d'un secteur. Les méthodes et les technologies qui y sont en usage jouant un rôle capital, ces questions entourant la «qualité» d'un produit ont un rapport évident avec l'incidence de la société de l'information sur le secteur.

Lorsqu'il s'agit de définir la «qualité» du contenu, par exemple, le plus probable est que des problèmes d'emploi se posent surtout dans les domaines où les caractéristiques qui définissent la qualité d'un produit sont suffisamment générales. Le journalisme pourrait être un de ces produits, tout comme le doublage à la télévision ou au cinéma. C'est également ce qui ressort des efforts déployés par les professionnels pour protéger leur titre. La notion de qualité du produit est étroitement liée au professionnalisme; aussi le débat entourant l'incidence du numérique sur la qualité du doublage renvoie-t-il aux caractéristiques fondamentales de la pratique du doublage (exactitude de la traduction du texte, sensibilité aux particularités culturelles, etc.), et non seulement aux facteurs techniques qui déterminent les normes du métier (compatibilité des disques numériques, synchronisation de la piste sonore). Ces interprétations de la qualité valent pour toutes les professions du secteur. Les musiciens et l'industrie de l'enregistrement se font l'écho de nombreuses préoccupations exprimées par les gens de cinéma, notamment au sujet des nouvelles possibilités de production et de diffusion offertes par les TIC<sup>26</sup>. Les questions relatives aux types de musique accessibles grâce à Internet et à l'échange de fichiers, par

<sup>25</sup> L.M. Holson: «Animated film is latest to run aground at DreamWorks», *New York Times*, 21 juillet 2003.

<sup>26</sup> Voir, par exemple, «Music piracy; recording industry declares war on Internet file sharing», *Press Democrat* (30 juin 2003).

---

exemple, font l'objet de la plus grande attention<sup>27</sup>. Les photographes professionnels, majoritairement indépendants, soulèvent eux aussi des questions similaires à celles des journalistes. Ils sont soumis en particulier aux pressions découlant des attentes que les TIC font naître en matière de production, ce qui donne lieu à une augmentation des frais de maintenance et des investissements à but commercial<sup>28</sup>. Les tentatives menées pour protéger un certain titre peuvent aussi avoir un rapport avec une description de la qualité de travail que l'on attend. Aux Etats-Unis, les producteurs s'efforcent de limiter l'attribution de l'appellation «producteur» aux personnes dont le travail respecte une certaine norme<sup>29</sup>. La Producers Guild of America décrit sa mission en ces termes: «Etablir les normes de l'industrie au regard des connaissances, du professionnalisme, des compétences techniques et de la *qualité*.» Dans ce contexte, la *qualité* désigne le niveau de prestations auquel peut s'attendre une personne qui emploie un membre de cette association. Cette prestation dépend évidemment des normes de professionnalisme en vigueur dans la branche, d'où l'importance particulière des facteurs qui déterminent le niveau minimum de qualité d'un produit.

### 2.3. Technologies de l'information et de la communication employées dans le secteur

Dans les médias et les industries graphiques, la plupart des emplois sont touchés par les TIC, technologies qui sont essentielles à la plupart des opérations de production et à la préparation du contenu pour la télévision et la radio, le cinéma, la presse et les médias en ligne. Le numérique est en train de remplacer l'analogique, la pellicule et d'autres outils de production partout dans ce secteur, tandis que le traitement de textes, l'analyse et le calcul statistique ou la gestion de bases de données sont de plus en plus couramment utilisés. Dans les industries culturelles, les TIC sont moins répandues, mais exercent une influence non négligeable. Les effets spéciaux créés par ordinateur sont utilisés non seulement dans l'audiovisuel, mais également sur scène, et on se sert de plus en plus des nouvelles technologies pour les changements de décor, les spectacles musicaux ou d'autres aspects des arts de la scène.

Dans le contexte de la société de l'information, la chaîne de valeur du secteur des médias, de la culture et des industries graphiques a subi des changements<sup>30</sup>. Si elle reste globalement identique, les acteurs en jeu à chaque étape diffèrent parfois à cause d'une évolution de la technologie, du modèle commercial de l'organisation du travail. La musique téléchargée est un exemple de raccourcissement de la chaîne de valeur et de changement de certains acteurs, tandis que les services de télévision par abonnement et

<sup>27</sup> *Ibid.*; voir aussi, par exemple, «Garage band launches evolved CD subscription service; helps music lovers discover top songs by independent musicians in 15 genres», *Business Wire*, 11 nov. 2002.

<sup>28</sup> Voir, par exemple, P. Tam: «Photographers boycott glossies over payment – Fees for international, web editions are at issue», *Asian Wall Street Journal*, 14 mai 2001.

<sup>29</sup> Voir, par exemple, C. Eller: «Company town: The biz film producers renew effort to end unearned screen credits», *Los Angeles Times*, 3 oct. 2000.

<sup>30</sup> La «chaîne de valeur» imaginée par Charles Landry pour analyser les politiques adoptées dans les industries créatives comprend cinq phases ou segments qui créent et ajoutent de la valeur économique: lancement; production; diffusion; mécanismes de distribution; accueil et réactions du public – Voir C. Landry et coll.: *Glasgow: The creative city and its cultural economy* (Comedia, 1991), et A. Lebeth: *Promoting the culture sector through job creation and small enterprise development in the ADC countries: The performing arts and dance*, SEED Working Paper No. 52 (Genève, BIT, 2003).

---

l'importance croissante prise par les ventes de vidéos et de DVD au détriment de la fréquentation des cinémas sont des variations sur le même thème. Dans l'imprimerie, la chaîne de valeur a connu des changements différents, comme on le verra dans la prochaine section, à cause des transformations de la technologie et des médias employés pour la publicité.

## 2.4. Les enjeux de la société de l'information pour les industries graphiques

On peut considérer que le secteur des arts graphiques s'inscrit en partie dans l'économie de l'information naissante et en partie dans la tradition industrielle de l'imprimerie, de la reliure et de l'emballage. Les TIC influent d'une façon à la fois positive et négative sur la demande d'objets imprimés et d'emballages, dans la mesure où les emballages pour jeux vidéos, logiciels, DVD et autres produits créent des emplois, tandis que d'autres produits imprimés ont été remplacés par des versions en ligne, comme les fichiers PDF et les bases de données. La branche de l'imprimerie continue de croître, mais plus lentement que dans le passé, et l'emploi a tendance à se contracter. La nouvelle économie a pour effet d'offrir la possibilité d'effectuer le travail d'impression très rapidement en divers endroits du monde, mais la concurrence porte toujours plus sur la qualité et la rapidité de livraison que sur le prix. Un autre effet est la nécessité croissante pour l'industrie de produire sous diverses formes, y compris sous la forme imprimée, ce qui explique l'importance accrue accordée au format XML et la mise au point récente d'une norme globale visant à intégrer le processus au complet, à commencer par le texte et les images bruts et en poursuivant par la conception, la correction, la production, l'impression, la reliure, la publication sur Internet et les autres étapes et opérations. Les modèles commerciaux en vigueur dans l'industrie ont évolué, en partie à cause des changements technologiques, mais aussi avec l'apparition, par exemple, de journaux gratuits qui concurrencent les journaux payants sur certains marchés.

Mais l'enjeu principal consiste à s'adapter à la rationalisation de tout le processus de production dans les imprimeries modernes des pays industrialisés et de certains pays en développement comme l'Afrique du Sud, le Brésil, le Chili et la Malaisie, dans lesquels le numérique est en train de transformer le travail prépresse. Ces installations numérisées peuvent exercer une influence sur les autres établissements d'un même pays, ainsi que sur les imprimeurs d'autres pays industrialisés et en développement. La *qualité de la production* a pris un sens différent avec ces technologies (ainsi qu'avec la norme ISO 9000), puisqu'il est devenu plus facile de réaliser de meilleures reproductions en couleur, d'éliminer erreurs et gaspillage et d'améliorer d'autres points. Cependant, il est clair que d'autres aspects de la qualité – liés à la compétence et à l'adresse du compositeur, du relecteur, du typographe, du relieur, etc. – sont en train de disparaître. La *qualité de l'emploi* dans les industries graphiques n'a pas particulièrement changé au cours des dernières années, mais, dans des pays comme la France, on observe indéniablement une tendance à la désaffectation pour les conventions collectives au profit des contrats individuels. La *qualité du contenu* peut être un problème pour les travailleurs et employeurs des industries graphiques, mais un problème qui est moins manifeste que dans les segments des médias et de la culture, et qui se pose essentiellement d'une façon indirecte.

L'incidence des mutations technologiques sur le travail dans l'édition et les industries graphiques, combinée à des phénomènes comme la libéralisation, la mondialisation et la concurrence de nouveaux médias, a des répercussions sur le nombre d'emplois, la structure qualitative de l'emploi, l'organisation et la qualité du travail, les compétences exigées et les relations professionnelles. L'emploi est globalement en baisse dans les médias imprimés et relativement stable dans l'édition (voir au chapitre 3.2 la sous-section sur les travailleurs de l'édition et des industries graphiques). L'emploi dans le secteur des activités

---

préresse est particulièrement touché par les TIC; l'arrivée de l'édition a entraîné la fermeture de nombreux ateliers de composition et de lithographie, et le travail qu'ils effectuaient a été récupéré en partie par de nouveaux ateliers d'édition et des services d'édition internes; mais les délocalisations sont également pratiquées dans ce secteur. De fait, les tâches de composition, d'impression et de séparation des couleurs sont sous-traitées à l'étranger depuis nombre d'années, mais les possibilités à cet égard ont été sensiblement développées par la numérisation des données et l'emploi de la bande large, du RNIS et d'autres réseaux. L'emploi est en recul pour les travailleurs graphiques de certains pays industrialisés qui pratiquent des salaires élevés, tandis que les perspectives d'emploi et les salaires s'améliorent dans les pays en développement qui produisent une bonne qualité d'impression et offrent des salaires et des avantages sociaux peu élevés. En Amérique latine, en Afrique et en Asie, des milliers de travailleurs, en particulier des femmes, saisissent des données pour le compte de multinationales occidentales. Des éditeurs de France, du Royaume-Uni et d'autres pays industrialisés font appel depuis longtemps à des entreprises de composition, d'impression et de reliure de Colombie, d'Inde, de Madagascar, de Malte, du Maroc, de Maurice, des Philippines, de Singapour et d'ailleurs; ils se tournent de plus en plus vers des fournisseurs d'autres pays comme la Chine. L'intensification de la concurrence dans le monde a fait que, en quinze ans, les frais de composition ont diminué d'environ des trois quarts et le niveau des salaires dans les pays industrialisés a diminué en conséquence. La saisie manuelle des données est menacée par l'essor de la reconnaissance optique des caractères et du scanner et par la propagation des fichiers PDF ou des disques comprimés préparés par l'auteur ou l'éditeur, qui n'exigent de la part du typographe aucun travail ou presque.

Le travail avant impression a été complètement transformé par la révolution numérique, dans les pays industrialisés et (dans une moindre mesure) les pays en développement. Ce travail comportait des tâches distinctes (composition, maquette, lithographie, retouche, etc.) exécutées par diverses catégories de techniciens des deux sexes. Les TIC ont rendu possible l'intégration du processus de production tout entier, avec des presses informatisées ou des systèmes d'impression numériques, ou à l'aide de fichiers XML/SGML qui permettent d'obtenir une version imprimée et une version en ligne d'un même document.

L'organisation du travail a également changé dans le secteur de l'imprimerie, quoique d'une façon moins radicale que dans les activités préresse. Les technologies de l'information constituent la base de la fabrication intégrée par ordinateur. Dans les pays industrialisés, le travail d'impression a tendance à se diviser entre la gestion des processus (y compris l'organisation, la planification et la gestion du travail préresse) et les opérations d'impression (exploitation et entretien des presses, alimentation en encre et en papier, règlement des problèmes). Le responsable de l'exploitation doit posséder de hautes compétences techniques et une grande connaissance des TIC et être habitué à la gestion de projets et au travail en équipe, alors que l'on exige des conducteurs de presse des compétences techniques moins élevées, encore que certaines presses spéciales puissent exiger une formation particulière. Souvent, aujourd'hui, les conducteurs de presse ont la responsabilité d'opérations plus complexes ou surveillent plusieurs machines; le travail peut gagner en intensité, la quadrichromie est plus répandue qu'autrefois et les normes de contrôle de la qualité sont plus rigoureuses. La transformation des tâches touche fortement différentes catégories d'emplois traditionnelles dans les pays industrialisés, mais, de manière générale, ces changements en sont à un stade moins avancé et se font plus lentement dans les pays en développement. Les typographes et les compositeurs sont les catégories qui accusent les plus fortes baisses. Certains compositeurs se sont reconvertis à l'édition, mais rares sont ceux qui ont réussi à trouver un emploi dans les nouveaux médias, même pour les postes en rapport avec le travail de composition classique comme la création de sites Internet. Les qualifications demandées dans le multimédia sont généralement plus élevées que dans la presse. Beaucoup de travailleurs du multimédia n'ont aucune expérience des industries graphiques, et certains trouvent un emploi

---

directement à l'issue de leurs études supérieures, alors que, pour obtenir un emploi technique dans le secteur de l'imprimerie, il faut habituellement avoir suivi des études secondaires et une formation professionnelle. Les travailleurs du multimédia sont globalement bien payés, changent d'emploi et d'employeur très régulièrement et, souvent, n'appartiennent à aucun syndicat. Les travailleurs de l'imprimerie qui cherchent à se placer dans le multimédia sont également limités par le fait qu'on leur demande d'autres compétences que leurs seules qualifications techniques: créativité, souplesse, conseils aux clients, dons de communication et aptitude à travailler en équipe.

Parmi les professions appelées à se développer le plus aux Etats-Unis jusqu'en 2010 figurent les spécialistes de l'édition, alors qu'une croissance modérée est attendue pour les autres métiers de l'imprimerie et de la reliure. La diminution prévue de l'emploi pour les activités prépresse peut être directement liée à la technologie, car les baisses les plus fortes concernent les travailleurs directement touchés par la révolution numérique: typographes, maquettistes, photogreveurs, cameramen, graveurs et créateurs de films fixes.

## **2.5. Le rôle de l'Etat dans la promotion du secteur des médias, de la culture et des industries graphiques**

Les spectacles vivants constituent un élément indispensable et fondamental des arts qui bénéficie traditionnellement de subventions et de fonds publics importants dans la plupart des pays. Dans nombre d'entre eux, les compagnies de théâtre, d'opéra, de danse et autres ont longtemps été financées par l'Etat, mais beaucoup ont vu leur effectif fondre, ont été privatisées ou ont fermé. Depuis vingt ans, de manière générale, les arts reçoivent de moins en moins de crédits, et les spectacles vivants font partie des principales victimes de la diminution des fonds publics consacrés aux arts. Les gouvernements se montrent moins disposés que dans le passé à promouvoir les spectacles vivants; aussi, le parrainage des entreprises et les contributions des fondations et des particuliers revêtent-ils une importance croissante<sup>31</sup>. Cependant, selon une étude du BIT<sup>32</sup>, des lois ont été adoptées pour promouvoir la culture au Brésil tandis que, aux Philippines, l'Etat a augmenté son budget destiné à la formation musicale et au développement des spectacles vivants et de la musique locale. Dans beaucoup d'autres pays, en revanche, peu de choses ont été faites pour promouvoir les spectacles vivants. Différentes initiatives, dont plusieurs dispositifs financés par l'Union européenne, sont de bon augure, qui ont pour but de créer des débouchés pour les artistes interprètes et exécutants (ou pour préserver les emplois existants)<sup>33</sup>. Dans ce domaine, un projet de coopération technique était examiné par l'OIT, l'UNESCO, la CNUCED et d'autres organismes au moment de la rédaction du présent rapport. Ce projet, qui vise à promouvoir l'emploi et les échanges commerciaux dans les industries créatives de certains pays en développement, devrait être lancé en 2005. Plusieurs gouvernements mettent spécialement l'accent sur la promotion de la diversité culturelle pour pérenniser l'emploi et développer la vie culturelle. L'UNESCO fait beaucoup à ce chapitre. Tandis que le soutien apporté par l'Etat aux chaînes publiques de

<sup>31</sup> Voir D. Crane, N. Kawashima et K. Kawasaki (ouvrage publié sous la direction de): *Global culture: Media, arts, policy, and globalization* (New York, Routledge, 2002), parties I et II.

<sup>32</sup> Voir J. Vincent: *The social situation of musical performers in Africa, Asia and Latin America* SECTOR Working Paper WP.172, Genève, BIT, 2001.

<sup>33</sup> Voir International Intelligence on Culture: *Innovative developments and good practice that promote and sustain employment in the performing arts*, Research paper commissioned for the Live Performance Social Dialogue Committee by the European Commission and the European Entertainment Alliance (FIA, FIM, UNI-EUROPA MEI, PEARLE), Londres, 2001.

---

radio et de télévision accuse un recul, on constate une augmentation du nombre des partisans d'une privatisation ou d'une commercialisation accrue de ces services.

Autrefois, dans l'industrie cinématographique, l'Etat avait souvent pour rôle de censurer ou d'approuver les films, d'encourager ou de brider les entreprises locales ou les importations de l'étranger, de promouvoir l'industrie du pays et l'apport local et, parfois, de financer directement des films. Aujourd'hui, les gouvernements ont tendance à agir moins directement, et certaines de leurs fonctions sont désormais assurées par des organismes indépendants. Nombre de gouvernements ont créé une commission chargée d'encourager les entreprises nationales ou étrangères à utiliser les lieux, les équipements de production et la main-d'œuvre du pays pour leurs tournages. Certains ont instauré des mécanismes d'incitation et des allègements et dégrèvements fiscaux; la Nouvelle-Zélande, par exemple, a apporté son aide à la réalisation de la célèbre trilogie du *Seigneur des anneaux*, ce qui a eu pour effet d'accroître le prestige de l'industrie cinématographique dans le monde et de donner un sérieux coup de fouet à l'industrie touristique. Dans des pays comme l'Afrique du Sud, l'industrie du cinéma serait incapable de survivre sans les investissements de sociétés étrangères. Par ailleurs, la mondialisation et les TIC ont facilité la délocalisation de la production de films américains, particulièrement au Canada. Toutefois, différents facteurs comme les variations des taux de change conduisent souvent les producteurs à changer de pays. Si bien qu'il est risqué pour les industries cinématographiques nationales de compter sur les délocalisations pour assurer leur avenir à long terme.

Au sein de l'Union européenne, le Comité du dialogue social pour les arts de la scène est convenu en 1999 d'inscrire la promotion des arts de la scène au cœur du dialogue social selon les axes suivants: examiner la manière dont on peut augmenter la fréquentation et l'emploi, promouvoir les bonnes pratiques et les règles qui favorisent les spectacles vivants, mettre l'accent sur la libre circulation des artistes en Europe, s'entendre sur une stratégie d'actions politiques communes et mettre sur pied un réseau de comités nationaux chargés de soutenir les spectacles vivants. Plusieurs administrations locales ont également lancé des initiatives intéressantes pour promouvoir les arts en tant qu'activités créatrices d'emplois dans différentes villes du monde (Barcelone, Berlin, Bogotá, le Cap, Glasgow, Manchester, New York, Paris, Singapour, Stockholm, etc.).

---

### **3. Incidence des TIC sur le secteur**

#### **3.1. Incidence des nouvelles technologies sur les processus, le contenu et la qualité**

##### **A. Radio et télévision**

Au cours des vingt-cinq dernières années, le secteur de la radio et de la télévision, service public national assez clairement défini et souvent détenu ou subventionné par l'Etat, s'est transformé en une activité multinationale davantage axée sur le succès commercial. Les grandes entreprises regroupent souvent les industries des médias, du spectacle, du cinéma et autres (informatique, bâtiment, télécommunications, services publics, etc.), et nombre d'entre elles recueillent les fruits de la convergence multimédia. Parallèlement, les petites sociétés de production télévisuelle indépendantes ont connu un formidable essor, et des changements importants se sont produits dans le secteur de la radio concernant le nombre de stations et leur nature, la qualité du son, la facilité de réception et l'emploi. La sous-traitance et la mondialisation prennent une importance croissante. La radio et la télévision se trouvent au premier rang de nombreuses mutations technologiques, notamment la numérisation, l'amélioration des services existants (à la radio, par exemple, le numérique permet aujourd'hui aux auditeurs d'être renseignés sur la circulation tout en écoutant une cassette, un CD ou une autre station de radio, de mieux régler les stations et d'afficher le nom de celles qu'ils écoutent, etc.) et l'adoption de nouveaux modes de sélection de ce qui doit être diffusé et des frais à facturer aux consommateurs pour ces services (comme la radio par satellite dans les voitures).

Ces dernières années, les progrès technologiques se sont poursuivis dans le secteur: développement continu de la technologie et de l'infrastructure relatives au satellite, de la télévision numérique haute définition pour une image de qualité sur écran large, des réseaux de transmission par fibre optique et de la télévision à la carte pour les émissions sportives, culturelles et autres. L'emploi est plus directement touché par l'abandon des équipements de radiodiffusion électromécaniques lents, compliqués et peu fiables au profit d'un matériel numérique qui apporte un gain d'efficacité considérable et qui a tendance à accentuer la domination de l'employeur sur les relations professionnelles. Aux Etats-Unis, par exemple, nombre d'entreprises utilisent un système d'automatisation de la régie (comme ParkerVision) qui permet à un seul individu de faire le travail de cinq ou six personnes chargées d'assurer en coulisse le bon déroulement des émissions et recourent à la pratique dite du «hubbing», qui consiste à centraliser le contrôle général des stations de télévision. Le câble prend une place croissante en Amérique du Nord et en Europe. Les fibres optiques, notamment, permettent de transmettre et de recevoir de plus grandes quantités de données, et les consommateurs disposent aujourd'hui d'un choix sans précédent. Le câble numérique et d'autres technologies comme les systèmes à micro-ondes numériques permettent aux consommateurs d'envoyer en retour des signaux aux fournisseurs de programmes, ce qui ouvre la voie à de nouvelles possibilités. L'intégration de l'ordinateur aux systèmes de divertissement à domicile et la nouvelle génération d'écrans de télévision peuvent se conjuguer à la fonction d'envoi de signaux en retour pour donner une interactivité en ligne parfaite et une véritable vidéo à la demande, grâce à quoi le consommateur est libre de commander de chez lui n'importe quel film ou émission à tout moment. Beaucoup d'entreprises de radio et de télévision augmentent également leur offre de chaînes numériques pour satisfaire des segments de marché spécifiques.

Globalement, la convergence multimédia, la concentration du secteur et les nouvelles méthodes de gestion d'entreprise favorisent l'intégration de la production cinématographique et télévisuelle (notamment aux Etats-Unis) aux dépens des structures

---

différenciées, ce qui nuit à l'emploi de certaines catégories de personnel de la radiodiffusion et du cinéma.

Concernant la télévision et la radio, le satellite et le câble permettent aujourd'hui de recevoir un nombre beaucoup plus élevé de chaînes, dans de nombreux pays à la fois, souvent dans une langue étrangère. Pour nombre d'entreprises du secteur, ces facteurs ont une incidence importante sur la publicité, la concurrence, la programmation et la dotation en personnel (ainsi que sur la langue et la culture). Toutefois, les émissions reçues par satellite et par câble se composent pour une bonne part de vieilles séries télévisées, de programmes étrangers, d'émissions sportives et de films, et les entreprises investissent relativement peu dans les nouvelles productions. Ainsi, en dehors peut-être de quelques grands pays, les débouchés offerts aux artistes diffèrent peu de ceux qu'ils trouvaient avant l'avènement du câble et du satellite, mais ces nouvelles chaînes offrent beaucoup plus de possibilités aux travailleurs des médias (présentateurs, journalistes, techniciens, producteurs et autres).

L'augmentation énorme des recettes de publicité ou autres dont bénéficient certaines sociétés de radio et de télévision qui se sont développées grâce aux TIC permet de verser des salaires très élevés à certains acteurs, comédiens et autres personnes célèbres, alors que les salaires perçus par les artistes de second plan n'augmentent guère (voir section C ci-après).

Si le rôle joué par les pouvoirs publics dans la réglementation de la radio et de la télévision a considérablement évolué ces dernières années, il varie toutefois sensiblement d'un pays à l'autre et est fortement influencé par des considérations politiques, religieuses, morales, commerciales et autres. En Grande-Bretagne, par exemple, selon le secrétaire d'Etat à la Culture, la politique qui sera adoptée par le gouvernement en application de la loi sur les communications devra viser à «instaurer des conditions qui permettent au marché de s'épanouir et d'offrir au public des produits variés et *de qualité*» (souligné par nous) et à préparer le pays au passage à la télévision numérique vers 2010, en lançant un véritable processus de refonte de la BBC et en engageant l'Ofcom à accomplir un travail de réflexion sur la radiodiffusion de service public<sup>1</sup>.

Partout, les entreprises de service public font face à un même problème: alors qu'elles avaient autrefois la mainmise sur les ondes hertziennes, les chaînes se multiplient aujourd'hui, la course aux nouveaux talents fait grimper les coûts et leurs bénéficiaires ne progressent pas au même rythme. Comme nombre d'entre elles sont des sociétés d'Etat, les gouvernements doivent choisir entre une augmentation ou une diminution des crédits, ou une ouverture au secteur privé. Le choix est rendu compliqué par le succès remporté par les sociétés internationales qui proposent des chaînes de télévision payantes et par les entreprises commerciales nationales. Les crédits publics ont aujourd'hui beaucoup moins de chances d'être affectés à la préservation de la radio et de la télévision d'Etat qu'au financement de projets individuels ou de chaînes de service public. Nombre de gouvernements ont cédé une partie ou la totalité des capitaux qu'ils détenaient dans un organisme de radio ou de télévision, tout en conservant le contrôle des normes, du contenu, de l'éthique, etc.

Aux Etats-Unis, les restrictions imposées par le gouvernement à la propriété des stations de radio ont empêché jusqu'en 1994 les entreprises de radio et de télévision de posséder plus de deux stations sur un même marché. Avec la déréglementation de l'industrie, qui permet à une entreprise de posséder jusqu'à huit stations, beaucoup de fusions et d'acquisitions se sont produites, conjuguées à une diminution du nombre

<sup>1</sup> M<sup>me</sup> T. Jowell, allocution prononcée lors du congrès biennal de la Royal Television Society, 18 sept. 2003.

---

d'entreprises qui se consacrent exclusivement à la radio. Il s'en est suivi un essor considérable des entreprises multimédias comme Viacom, qui vendent de l'espace publicitaire à la radio, à la télévision et sur les panneaux d'affichage en une seule transaction. En 2003, les recettes publicitaires brutes de la radio se sont chiffrées à 19,6 milliards de dollars des Etats-Unis.

Des restrictions similaires s'appliquent à la télévision: une société ne peut contrôler qu'un seul réseau, et la part des stations de télévision régionales et locales détenues par un seul groupe ne peut dépasser 35 pour cent de l'auditoire américain. Toutefois, les règles ont été parfois assouplies (par exemple pour la fusion de Viacom et de CBS en 1999-2000), et des voix se sont élevées pour que la limite de 35 pour cent soit supprimée. Au terme d'un long débat, en juin 2003, la Commission fédérale des communications (FCC) a adopté un ensemble de règles moins rigoureuses concernant les fusions dans le secteur des médias. Cependant, une cour d'appel fédérale de Philadelphie a alors ordonné le report de leur mise en œuvre (ce qui a eu pour effet d'atténuer la portée de la législation en imposant un moratoire jusqu'à ce que la cour statue sur la légalité de ces règles) et entendu plusieurs intervenants contestant cette décision. La cour devrait rendre son jugement à la mi-2004. En mars 2004, le Comité sénatorial du commerce a décidé d'interdire à la FCC de mettre en application ses règles sur les fusions dans les médias durant douze mois. Cette mesure, assortie d'un projet de loi qui impose des amendes aux entreprises de radio et de télévision enfreignant les règles de décence, devait encore être sanctionnée par le Sénat en plénière et la Chambre des représentants. Le General Accounting Office (Cour des comptes) a également été chargé d'examiner les liens pouvant exister entre le regroupement d'entreprises et les infractions aux règles de décence durant le moratoire d'un an. Les opposants aux nouvelles règles de la FCC sur les fusions poursuivent leur campagne. Le Congrès avait déjà contesté la décision prise par la FCC de porter à 45 pour cent le pourcentage de ménages pouvant être desservis par une société propriétaire de plusieurs stations de télévision et ramené la limite à 39 pour cent aux termes d'un compromis passé avec la Maison Blanche <sup>2</sup>.

La Commission européenne a lancé en juillet 1999 une enquête officielle sur le financement des sociétés de radio et de télévision publiques en Italie et en France, des entreprises privées s'étant plaintes que ces sociétés leur faisaient une concurrence déloyale parce qu'elles bénéficiaient d'apports de capitaux, de subventions, d'exonérations fiscales, etc. Ces entreprises privées ont demandé à la commission de préciser les règles indiquant les circonstances dans lesquelles les chaînes publiques peuvent surenchérir sur les offres des sociétés privées pour certains types d'émissions ou baisser leurs tarifs publicitaires.

Les grands enjeux de demain sont les suivants: poursuite des privatisations, réglementation du contenu, équilibre des programmes, discrimination, intensification de la concurrence et restriction des comportements monopolistes, liberté d'expression, accès aux médias, adaptation à la demande des consommateurs, effets de la technologie et des restructurations sur les conditions d'emploi et de travail, notamment pour les indépendants, rôle de la publicité et formation (la responsabilité en incombe-t-elle à l'industrie ou à l'intéressé?).

<sup>2</sup> Voir R. Orol: «FCC blocked on merger rules», *The Deal* (New York), 9 mars 2004, sur le site <http://www.thedeal.com/NASApp/cs/ContentServer?pagename=IWM&c=TDDArticle&cid=1078420952031>.

---

## **B. Industrie cinématographique**

D'importantes mutations technologiques commencent à se faire jour dans l'industrie cinématographique de nombreux pays, les Etats-Unis faisant œuvre de pionniers en ce qui concerne la numérisation de la production et du montage. L'évolution récente conduit à penser que l'essor des équipements numériques de pointe sera très défavorable à l'emploi de personnel technique dans l'industrie cinématographique de nombreux pays, en raison de la délocalisation de la production de films et de vidéos. L'animation est une des branches touchées par l'évolution technologique, Walt Disney ayant notamment fermé ses ateliers de dessin en 2002 (voir chapitre 2.2). Dans nombre de pays, l'industrie cinématographique a déjà beaucoup pâti de la pénétration accrue des films réalisés aux Etats-Unis, phénomène qui peut être attribué à la mondialisation, aux TIC, à un meilleur travail de marketing, à la capacité d'attirer dans les studios américains les meilleurs talents du monde entier, à la domination mondiale croissante d'une culture étroitement liée à l'industrie américaine des médias et du divertissement, etc. Il s'y ajoute la menace d'une multiplication des films à petit budget rendue possible par l'utilisation d'équipements numériques. Les professionnels du cinéma, notamment en Inde, au Mexique, en Hongrie, en France, en Afrique du Sud et au Brésil, constatent que les cinémas de leur pays projettent un nombre croissant de films américains doublés et que rares sont les films produits localement qui enregistrent un nombre d'entrées comparable.

L'Inde est le pays du monde qui produit le plus de films, le nombre variant toutefois sensiblement d'une année à l'autre (948 en 1990, 697 en 1997 et 1 013 en 2001), en partie parce que les restrictions draconiennes qui pesaient sur les importations de films ont été assouplies au cours des dernières années, ce qui facilite l'arrivée de productions américaines et autres. Le pôle de l'industrie cinématographique, «Bollywood» (Bombay), emploie plus de gens que Hollywood, mais l'Inde compte une multitude d'autres centres de production. Les technologies ont moins de répercussions sur l'emploi qu'ailleurs, parce que les «journaliers» touchent de maigres salaires et que les syndicats ont leur mot à dire sur l'adoption de nouvelles technologies et sur les questions relatives à l'emploi. Des réalisateurs ont désormais recours au numérique, mais il existe un manque criant de formation concernant l'utilisation des nouveaux équipements, et l'Inde apparaît moins préoccupée par la nécessité de réduire les coûts de main-d'œuvre que les autres grands pays producteurs de films.

Ainsi qu'on l'a dit, le secteur américain du film, de la télévision et du spectacle est un exportateur net et un moteur essentiel de l'économie; il fixe les normes suivies par les consommateurs du monde entier et ne connaît pas de rival quant à la taille et au volume des exportations. Mais beaucoup de travailleurs de Hollywood constatent que l'emploi se raréfie parce que l'industrie du film concentre ses investissements sur quelques superproductions et que, pour des raisons économiques, elle a tendance à produire ses films ailleurs qu'aux Etats-Unis. Cette tendance s'est toutefois ralentie depuis 2003, notamment à cause de la faiblesse du dollar.

Les progrès technologiques ont rendu possibles différentes innovations en matière de production: doublage à distance des voix et des bandes sonores pour le cinéma et la télévision, enregistrement simultané sur une seule piste de musique jouée dans des studios de différents pays, synchronisation d'effets visuels et de pièces musicales créés au même moment sur les deux rives de l'Atlantique, à l'aide du RNIS et autres réseaux. L'industrie cinématographique a abandonné les bobines de projection traditionnelles pour s'orienter vers la transmission électronique directe de l'original à la salle de cinéma, et elle recourt de plus en plus à la production et au montage numériques des films mêmes.

Les années quatre-vingt-dix ont été marquées par l'explosion des utilisations du film sur les marchés complémentaires, l'apparition de nouveaux marchés complémentaires à travers le monde et la diversification des formats employés. La vidéo mise à part, le plus

---

courant d'entre eux est sans doute le CD-ROM, qui permet une interactivité avec l'utilisateur, mais dont la capacité ne suffit pas à stocker un long métrage. La technologie la plus récente réside dans le DVD, qui permet d'emmagasiner des images et des sons de qualité numérique pour toute la durée d'un long métrage et qui offre des fonctions additionnelles comme le choix de la version ou de la langue, l'affichage de notes ou de la biographie des acteurs, le son «ambiance», etc. Nombre de grands films sont aujourd'hui distribués sous forme de DVD.

Le multimédia, la concentration des entreprises et les nouveaux modes d'organisation sont autant de facteurs qui favorisent l'intégration du cinéma et de la télévision au détriment d'une séparation des structures, ce qui nuit à l'emploi de certaines catégories de personnel. Toutefois, globalement, les chiffres de l'emploi se sont sensiblement améliorés dans de nombreux pays. Les processus se sont transformés pour tenir compte du développement des effets spéciaux créés par ordinateur et pour profiter des possibilités de produire de l'animation, des bandes sonores et d'autres éléments dans des pays autres que celui où se déroule le tournage. L'abandon des caméras et des matériels sonores électromécaniques lents, compliqués et peu fiables au profit des équipements numériques se traduit par un gain d'efficacité et a tendance à affaiblir la position des syndicats dans le cadre des relations professionnelles (à cause de l'évolution de la charge de travail, des compétences exigées et de l'emploi dans l'industrie).

Le gouvernement français (parmi d'autres) a exprimé le souhait de faire une «exception culturelle» au principe du libre-échange, en évoquant précisément l'industrie cinématographique, et milite en faveur d'un équilibre entre les films français, américains et autres qui sont projetés dans les cinémas du pays. La question a resurgi lors des débats de l'OMC et des discussions de l'UNESCO concernant un avant-projet de Convention internationale sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques<sup>3</sup>. En février 2003, les représentants de 35 pays, avec à leur tête le Canada et la France, se sont réunis à Paris pour réfléchir au maintien de la reconnaissance d'une «exception culturelle» par l'OMC au regard des négociations sur le commerce des services<sup>4</sup>. Des questions comme la protection des droits des travailleurs français du secteur du spectacle sont parfois mises en perspective avec la nécessité de protéger la culture française et le personnel de cette industrie contre la vague de mondialisation et contre des intérêts purement commerciaux<sup>5</sup>. En France, les producteurs de films inscrits auprès du Centre national de la cinématographie peuvent obtenir une subvention annuelle qui est calculée selon un pourcentage des droits perçus par le centre sur tous les films diffusés en France au cours de l'année et qui doit exclusivement servir à financer de nouveaux films ou à rembourser les dettes engendrées par des films antérieurs.

<sup>3</sup> Voir la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, adoptée à la 31<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO en 2001, sur le site <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf>, et le rapport relatif à la deuxième réunion d'experts sur l'avant-projet de Convention internationale sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, Paris, UNESCO, 30 mars - 3 avril 2004, sur le site <http://portal.unesco.org/culture/>.

<sup>4</sup> Voir G. Bhaskaran: «Moves to curb Hollywood dominance in films», *The Hindu*, 9 fév. 2003; et T. Fuller: «Paris wins amendment in new EU Constitution – Veto power on some cultural matters», *International Herald Tribune*, 11 juillet 2003.

<sup>5</sup> Voir, par exemple, R. Graham: «Curtain comes down on French arts festivals in row over casual labour unemployment benefits overhaul», *Financial Times*, 11 juillet 2003.

---

## C. *Spectacles vivants*

Les travailleurs des spectacles vivants (acteurs, chanteurs, danseurs, artistes de variétés, annonceurs, animateurs, marionnettistes, cascadeurs, gens du cirque, etc.) incarnent la vision exprimée par un artiste dans un scénario, une composition, un mime ou un sketch pour lui donner un nouveau sens. Ils peuvent également s'exprimer dans d'autres médias, par exemple dans des émissions radiodiffusées, des publicités télévisées ou des films. Toutefois, dans nombre de pays, le secteur des arts de la scène est celui qui emploie le plus d'artistes et celui qui leur permet de gagner le plus d'argent, non pas parce qu'ils y sont mieux payés que dans les secteurs de la radio et de la télévision ou du cinéma, mais simplement parce que les possibilités d'emploi y sont plus nombreuses.

De manière générale, les artistes travaillent de manière intermittente ou à titre indépendant (à leur compte), si bien que, dans une année, ils travaillent pour plusieurs employeurs et connaissent des périodes d'inactivité. Les artistes au service d'une troupe théâtrale ou d'un orchestre permanent, par exemple, peuvent obtenir un contrat de longue durée sans interruption, situation toutefois moins fréquente que dans le passé, en particulier dans des pays comme la Chine et la Fédération de Russie, où les arts de la scène ont connu de profondes transformations au cours des dernières années.

Certains artistes estiment qu'un spectacle enregistré perd de son attrait. Pourtant, l'enregistrement d'une prestation sur scène éveille souvent un intérêt pour cette forme d'expression, qui trouvera toujours un public; simplement, les enregistrements effectués en studio sont différents, pour les artistes comme pour le public.

Dans nombre de pays, le travail produit par les artistes revêt pour eux un intérêt économique durable, parce que d'autres qu'eux retirent un gain de la valeur qu'ils ajoutent à une œuvre et parce qu'ils peuvent se trouver en situation de concurrence avec eux-mêmes. Cet intérêt économique peut prendre la forme de paiements résiduels ou réguliers ou de redevances. Aux Etats-Unis, il ressort des estimations que, en mai 2003, le salaire annuel moyen était de 26 540 dollars pour les danseurs, de 48 940 dollars pour les acteurs et de 51 580 dollars pour les musiciens et les chanteurs <sup>6</sup>, et que le salaire horaire des danseurs s'établissait à 12,76 dollars.

Chez les musiciens, l'emploi est davantage lié aux activités d'enregistrement et à l'industrie musicale qu'au secteur du cinéma et de la télévision. Ils travaillent donc pour des employeurs différents et sont représentés par leurs propres syndicats dans la plupart des pays, tout en partageant souvent le point de vue des autres artistes sur les nouveaux médias. Il est à noter que, en 2004, de grandes maisons de disques reconsidèrent les contrats passés avec nombre d'artistes et s'apprêtent à mettre un terme à une grande partie de ces contrats, pour pouvoir concentrer leurs ressources sur les produits qui se vendent le mieux et sur les nouveaux talents, dans une conjoncture marquée par d'importantes fusions dans l'industrie et par une évolution des modèles commerciaux en matière de téléchargement de musique payant.

Les mutations technologiques survenues vers la fin du XX<sup>e</sup> siècle ne sont pas, loin s'en faut, le premier événement à avoir modifié le cadre de travail des artistes, lesquels travaillaient auparavant de manière éphémère, en un endroit unique; c'est seulement dans quelques rares pays, principalement en Europe, que des tentatives ont été engagées pour les regrouper dans des syndicats. Dans les années vingt et trente, lorsque des enregistrements d'images et de sons sont devenus disponibles dans beaucoup de lieux en même temps, le

<sup>6</sup> Voir United States Department of Labor (Bureau of Labor Statistics): Table 1: National employment and wage data from the Occupational employment statistics survey by occupation, May 2003, sur le site <http://www.bls.gov/news.release/ocwage.t01.htm>.

---

monde a changé, et les artistes ont dû acquérir de nouvelles compétences pour réussir. Des formes d'expression entièrement nouvelles sont apparues. Certains n'ont pas su s'adapter au studio d'enregistrement ou à d'autres innovations ultérieures, comme le passage du muet au parlant. La technique de l'enregistrement s'est traduite par de nouveaux défis pour les artistes et leurs syndicats. Certains syndicats représentant les gens de scène ont vu dans cette évolution une menace et n'ont pas souhaité intégrer à leurs rangs les travailleurs de ce nouveau secteur; d'autres ont suivi la démarche inverse.

De manière générale, les TIC sont relativement peu employées pour les spectacles vivants, si l'on excepte les instruments de musique recourant à l'ordinateur et les systèmes qui commandent les changements de décor et l'éclairage, ou les écrans géants qui permettent, par exemple, de voir de près les acteurs ou de surtitrer le livret d'un opéra. Les exemples de rapprochement entre les spectacles vivants et les TIC ne manquent pas, depuis le concert Net Aid tenu le 9 octobre 1999 à Londres, Genève et New York et transmis à la télévision et sur Internet, ou encore le concert organisé au profit des malades du sida en novembre 2003 au Cap sous l'égide de l'ex-Président d'Afrique du Sud, Nelson Mandela. Ce concert, diffusé en direct par la chaîne Afrique de la South African Broadcasting Corporation et sur Internet, s'inscrivait dans le cadre d'un appel demandant aux gouvernements de déclarer l'état d'urgence sur toute la planète. Les spectacles transmis en direct sont souvent complétés par des éléments interactifs accessibles par ordinateur, qui permettent aux téléspectateurs d'envoyer des dons à des œuvres caritatives par Internet ou de se renseigner sur l'événement et les bénéficiaires de la campagne de souscription.

Partout dans le monde, les artistes sont largement touchés par le développement d'Internet qui permet, depuis les débuts, d'obtenir du matériel radiophonique et télévisé d'une qualité numérique parfaite, même si les programmes audiovisuels entiers restent rares. La majorité des grands producteurs et diffuseurs du monde se sont dotés d'un site Internet, essentiellement pour leur publicité et la vente de leurs produits dérivés. Toutefois, il est également possible de télécharger des bandes-annonces de films et des extraits des derniers enregistrements musicaux. Certains producteurs indépendants utilisent Internet pour distribuer leur dernier court métrage. La technologie MP3 est en train de faire d'Internet un système de distribution valable pour les enregistrements musicaux en court-circuitant les distributeurs et magasins de disques traditionnels, mais cette formule est difficilement applicable au matériel audiovisuel, compte tenu du volume de données sensiblement plus élevé qui est nécessaire pour le transmettre.

Les artistes sont touchés par deux aspects des médias modernes: la nouveauté des méthodes de distribution et l'inventivité des produits. Grâce à ces innovations, une nouvelle vie est donnée aux programmes de divertissement existants, et les producteurs et créateurs disposent de nouveaux circuits pour distribuer leurs produits. Les artistes sont amenés à jouer, chanter et réciter dans des productions conçues spécialement pour ces nouveaux formats et marchés émergents.

S'agissant des musiciens, le développement des systèmes informatiques utilisés pour la scène et les studios d'enregistrement réduit la demande d'interprètes, diminue le niveau de compétences musicales demandé aux candidats et a une incidence négative sur le statut de la profession. D'un autre côté, il permet quantité d'innovations musicales, et il est probable que nombre d'artistes trouveront de nouveaux débouchés en adoptant ces technologies modernes ou en s'y adaptant. Les techniques d'enregistrement numérique améliorent sensiblement la qualité du son restitué, qu'il soit produit en studio ou dans une salle de concert, ce qui peut se traduire par des revenus supplémentaires pour les artistes et pour les sociétés qui vendent ces enregistrements.

Dans le secteur musical, de nouvelles voies sont peut-être en train de s'ouvrir aux artistes des pays en développement, qui leur permettent de se faire connaître sur les marchés mondiaux sans avoir à quitter leur pays. La musique jamaïcaine est mondialement

---

appréciée, mais ce sont les compagnies de disques britanniques, américaines et autres qui en profitent, non les professionnels locaux, en partie parce que les fabricants jamaïcains en sont restés essentiellement aux disques en vinyle (et aux cassettes dans une moindre mesure), alors que les CD dominent depuis longtemps les marchés mondiaux. Les sociétés et les studios d'enregistrement jamaïcains n'ont pas su lutter contre les multinationales concurrentes, aussi bien en ce qui concerne les techniques de studio que les réseaux de distribution, la puissance commerciale, les redevances versées aux musiciens, le marketing, etc. Cependant, des efforts sont actuellement engagés pour faciliter l'accès des musiciens d'Afrique, des Caraïbes et d'ailleurs aux marchés mondiaux en modernisant les studios d'enregistrement et en diffusant la musique sur Internet.

Globalement, les gains déclarés par les artistes ont augmenté plus vite que les tarifs syndicaux au cours de la dernière décennie. Les droits de production originale et les droits résiduels ont progressé, les seconds plus rapidement que les premiers, ce qui signifie que les artistes reçoivent relativement plus d'argent en contrepartie de la diffusion et de la réutilisation de leur travail, résultat de l'explosion de la demande de matériel. Aux termes de certains accords de production, un avantage est accordé aux producteurs qui versent une partie des droits d'usage à l'avance, à l'étape de la production. Les droits versés pour un marché particulier sont plus bas que ce qu'ils seraient si le producteur décidait ultérieurement d'exploiter le produit sur le marché en question. L'artiste reçoit donc à l'étape de la production un mélange de droits d'enregistrement et de droit d'usage. La question des droits résiduels revêt une grande importance dans les négociations collectives en Australie, au Canada, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et ailleurs. En Amérique du Nord, l'utilisation sur des marchés additionnels se traduit généralement par le versement d'une redevance ou d'une part des recettes du producteur répartie entre les artistes concernés. Les principaux accords stipulent que 3,6 pour cent des recettes brutes du distributeur doivent être réparties entre tous les artistes sous la forme de droits résiduels, selon une formule qui prend en compte le temps effectivement consacré au travail de production et les droits initiaux encaissés, avec la fixation d'un plafond pour éviter que quelques artistes perçoivent le gros de la redevance.

Des artistes participent à l'enrichissement des films et des programmes de télévision existants qui sont destinés à une diffusion en divers formats et auxquels on ajoute une intrigue secondaire, le doublage, plusieurs épilogues possibles ou une voix off. Lorsque des scènes ou des séquences sont ajoutées au moment de la production à un film pour que des éléments d'interactivité puissent lui être adjoints ultérieurement, il en résulte pour les artistes concernés un surcroît de travail, lequel n'a toutefois pas eu, à ce jour, de retombées sensibles sur leur rémunération.

L'utilisation qui est faite d'Internet pour promouvoir les spectacles, y compris pour vendre des billets ou réserver des places en ligne, montre que nombre de théâtres et de salles de concert n'ont pas les moyens de s'équiper. Une plus grande diffusion des spectacles enregistrés – théâtre, musique, danse, etc. – par le biais de la télévision et d'Internet pourrait inciter le grand public à venir voir les artistes «en chair et en os».

#### **D. Les artistes face au multimédia et aux autres supports modernes**

Parmi les nouveaux médias qui font appel à la contribution d'artistes, un des segments les plus développés réside dans la production de séquences pour les jeux sur ordinateur ou vidéo. Les syndicats d'artistes des pays industrialisés possèdent pour la plupart de l'expérience dans ce domaine. Cette forme de production, qui offre de nouvelles possibilités aux acteurs, narrateurs, commentateurs, chanteurs, cascadeurs, danseurs et

---

autres, prend de l'ampleur à travers le monde <sup>7</sup>. En 2002, l'American Federation of Television and Radio Artists (AFTRA) a négocié un nouvel accord collectif pour les productions interactives aux Etats-Unis, accord qui couvre les jeux sur CD-ROM et sur Internet, ainsi que d'autres programmes de spectacle interactifs.

La télévision numérique exige de nouvelles productions, ce qui n'a guère d'impact sur les artistes, car leur rôle n'a pas fondamentalement changé et ces productions remplacent en grande partie des technologies anciennes comme la bande-vidéo. Certes, un travail supplémentaire est nécessaire pour filmer les scènes dans un format totalement interactif, dont le texte sera beaucoup plus long que pour un film ou une production télévisée classique, mais ce travail est compensé par une utilisation accrue d'images et de mouvements produits par ordinateur. Des différences et des nuances peuvent exister selon que les droits des artistes sont définis par la loi ou par contrat ou que l'attribution de droits contractuels est prescrite ou encouragée par la loi ou purement volontaire. Avec les nouveaux médias, les intérêts des artistes et ceux des producteurs peuvent diverger sensiblement, ce qui n'est pas le cas lorsqu'on utilise le matériel existant, puisque le producteur exerce un contrôle important sur le processus. De manière générale, mais non toujours, les droits inscrits dans la loi renforcent la position de l'artiste. Lorsque les négociations collectives sont régies par le droit du travail du pays, les commissions du travail peuvent habilitier les syndicats d'artistes à exiger la tenue de négociations.

Dans le secteur des nouveaux médias, les créateurs réservent souvent aux artistes un budget bien mince par rapport à ce qui se pratique pour les films ou les feuilletons télévisés. Ces créateurs ne peuvent compter sur des marchés sûrs et garantis, leur production étant distribuée dans les librairies et les magasins de disques, d'informatique ou de vidéo. Le monde syndical et le principe de droits économiques durables pour les artistes sont mal connus de nombre d'entre eux, et leur secteur ne se distingue pas par des pratiques exemplaires dans le domaine du travail. Même lorsque la distribution du produit est assurée par une grande multinationale, une petite entreprise est souvent créée pour concevoir le travail et embaucher les artistes. Il est difficile de savoir quelles associations représentent les intérêts des créateurs de nouveaux médias. Certains d'entre eux ont des liens avec des sociétés traditionnelles du cinéma, de la télévision et de l'édition dont les associations représentent leurs intérêts, y compris dans le cadre des négociations collectives. Dans la plupart des pays, des associations professionnelles représentatives des créateurs de nouveaux médias font leur apparition du fait de l'essor pris par l'industrie, ce qui crée des difficultés aux syndicats.

La majorité des syndicats d'artistes constatent que ces créateurs cherchent à réduire les cachets versés pour les œuvres originales et à acquérir la totalité des droits à perpétuité pour tous les marchés potentiels. Aux Etats-Unis, l'accord conclu par la Screen Actors Guild au sujet des médias interactifs prévoit un «désintéressement» pour toutes les utilisations en cours. L'AFTRA a négocié pour quelques projets des dispositions qui accordent des droits d'utilisation en format CD-ROM et DVD pour une durée de trente ans. De telles décisions peuvent s'expliquer pour les créateurs qui disposent de budgets relativement limités et de réseaux de distribution incertains, mais, dans d'autres domaines, les syndicats mènent fréquemment de dures batailles pour y faire barrage.

Les syndicats d'artistes du secteur des médias enregistrés s'efforcent d'attirer à eux les artistes des nouveaux médias. Les membres de ces syndicats possèdent les compétences spécialisées exigées par les créateurs de nouveaux médias, et les conventions collectives couvrent les situations propres au travail de filmage avec les nouveaux médias. A l'étape

<sup>7</sup> Aux Etats-Unis, les artistes sont employés selon les conditions arrêtées par la Screen Actors Guild ou l'AFTRA aux termes de leurs accords sur les médias interactifs; voir, par exemple, <http://www.sag.org/interactivetext.html>, ou <http://www.aftra.org/member/irates.htm>.

---

de la production, les créateurs recourent aux services d'artistes professionnels et, à cet égard, la plupart des syndicats réussissent à se faire respecter. Toutefois, à mesure que l'industrie gagnera en maturité, il est à craindre que la compétence des syndicats et l'applicabilité des accords à ces productions soient de plus en plus contestées. La compétence reconnue aux syndicats dans ce domaine diffère d'un pays à l'autre; les résultats des revendications dépendent notamment de la législation locale et du pouvoir relatif des syndicats et des employeurs. Cependant, lorsque la loi stipule qu'un individu ne peut être filmé sans son autorisation ou qu'elle prévoit une procédure légale pour l'obtention de droits d'homologation dans un pays possédant une solide tradition syndicale, la tâche du syndicat est facilitée.

L'incapacité des créateurs de nouveaux médias à produire des applications pour les marchés grand public peut être imputée en partie aux insuffisances de la technologie, mais aussi à une incompréhension de l'idée selon laquelle l'interactivité peut exiger de nouvelles techniques narratives. Il y a peut-être lieu de remplacer les récits linéaires traditionnels comprenant un début, un milieu et une fin par un processus plus dynamique permettant aux consommateurs de composer leur propre menu à partir des options présentées. Le texte des produits interactifs pourra être beaucoup plus long que celui des récits classiques. Les scénaristes devront acquérir de nouvelles compétences et, éventuellement, apprendre à penser différemment. Les directeurs et autres membres des nouvelles équipes de production devront peut-être également employer des méthodes différentes. Nombre de pays commencent à produire des émissions de télévision spécialement destinées à une diffusion sur Internet.

Certaines catégories d'artistes seront touchées par ces changements, entre autres les marionnettistes et les cascadeurs. Les nouvelles techniques de production numériques pourront exiger une plus grande sensibilité physique, par exemple pour le rendu des mouvements. Toutefois, une constante demeure: le travail de l'acteur consiste à convaincre les spectateurs qu'il est entré dans la peau d'un autre ou que la situation vécue par lui est réelle. Le jeu de l'acteur se prête à toutes sortes de combinaisons, selon qu'il est seul ou en présence d'une autre personne ou qu'il doit donner l'impression de vivre une situation dangereuse alors qu'il est en studio. Les acteurs de la trilogie *Le Seigneur des anneaux* ont l'air d'être au cœur de l'action, alors que, durant le tournage, ils ne voyaient souvent presque rien du cadre dans lequel ils étaient censés évoluer. Il en est de même lorsqu'on tourne une scène en studio sur un fond bleu, comme c'est le cas pour beaucoup de films interactifs. On continuera d'avoir besoin de ces compétences, indépendamment du mode de production et du fait que le numérique est utilisé ou non.

A plus long terme, les nouvelles technologies risquent aussi de changer le travail de l'acteur. On est déjà passé au numérique pour les effets spéciaux et les scènes de cascade. Les techniques d'animation s'améliorent, ce qui rend ces productions de plus en plus réalistes. Il arrive qu'une scène mette en présence des acteurs qui ne se trouvent pas ensemble au même moment ni au même endroit, et il existe des cas dans lesquels il a fallu revoir complètement des séquences. Certaines scènes de *Gladiator*, par exemple, ont dû être abondamment réécrites et retravaillées, Oliver Reed, une des têtes d'affiche du film, étant décédé avant la fin du tournage.

Le synthétiseur de la parole pourra permettre de remplacer certains artistes, et les techniques de reconstitution des mouvements permettront de remplacer les danseurs dans certaines situations, tandis qu'on créera des scènes et des personnages entièrement par ordinateur (acteurs virtuels). Mais cela pose des questions fondamentales. A partir du moment où l'on peut faire ressusciter des acteurs vedettes dans une œuvre entièrement nouvelle, faut-il s'attendre à une aggravation des difficultés pour les artistes de demain? Quelle est la situation de l'entreprise et de son personnel sur le plan juridique? Il ressort de procès tenus aux Etats-Unis que les personnes qui détiennent des droits d'auteur sur la version numérisée d'un spectacle enregistré auquel elles ont accepté de participer ont plus

---

de droits que les acteurs de l'œuvre originale. Dans d'autres pays, les artistes s'en sortent un peu mieux. Les principes applicables sont souvent les mêmes, et il reste la question de savoir si cette version dérivée constitue une réutilisation d'une œuvre existante protégée par les droits d'auteur ou une œuvre originale. Dans les deux cas, la protection n'est garantie que pour une durée de cinquante à soixante-quinze ans, après quoi l'œuvre tombe dans le domaine public et peut être entièrement utilisée par toute autre personne qui souhaite la recycler ou l'exploiter dans un dessein non souhaité par l'artiste d'origine.

## **E. Le nouveau journalisme**

A travers le monde, le numérique, les systèmes de gestion de contenu et les outils électroniques font aujourd'hui partie du quotidien des salles de rédaction. On utilise maintenant des systèmes de gestion de contenu pour les journaux et les magazines, et des systèmes de production d'actualités électroniques pour la télévision et la radio. Les éléments numériques intégrés à ces systèmes sont alimentés par les fournisseurs de contenu – journalistes, cameramen, photographes, illustrateurs –, qui s'approvisionnent eux-mêmes de plus en plus auprès des services en ligne: services de dépêche, bases de données de bibliothèques, banques d'images et Internet. La plupart des grands journaux et magazines ont également mis au point des produits en ligne, qui font souvent l'objet d'une exploitation distincte, avec un personnel nouveau dont le contrat de travail est différent de celui de leurs collègues de la presse écrite. On observe cependant depuis quelques années un très net rapprochement entre le journalisme en ligne et la presse écrite, qui s'explique par une synergie entre les différentes activités et par la volonté de réduire les coûts. La majorité des journalistes touchés par cette évolution disent travailler davantage qu'auparavant pour une même rémunération<sup>8</sup>. D'autres formes de convergence sont recherchées entre les diverses branches des grands groupes: utilisation du contenu de livres pour la télévision et les services sur Internet dans les diverses unités d'une organisation, promotion croisée, développement de la compatibilité entre les cultures de différentes branches et spécialités et concentration géographique des opérations<sup>9</sup>. La convergence des médias, comme l'introduction des TIC, exige que l'on consulte et que l'on fasse participer effectivement les personnes concernées, afin de leur laisser le temps de s'adapter à l'évolution du cadre de travail et de la culture d'entreprise, d'améliorer le contenu multimédia, d'organiser différemment le travail et d'éviter les conflits. La conséquence en est le plus souvent une amélioration du niveau de satisfaction professionnelle, des perspectives de carrière et de la qualité en général.

Dans le secteur des médias, l'évolution technologique la plus marquante est l'essor pris par Internet, qui a révolutionné le travail des reporters, les métiers de l'édition et de la distribution, les produits et services offerts et les façons de travailler, avec des répercussions à la fois positives et négatives sur la qualité et sur le travail. En quelques années, Internet s'est imposé comme un important média à part entière. Les éditeurs de journaux, de magazines et de livres ont beaucoup appris à son sujet grâce aux expériences qu'ils ont eux-mêmes vécues et en étudiant le comportement de leurs concurrents, à l'échelle locale et mondiale. Internet doit être traité comme un support entièrement nouveau; les éditeurs de journaux ne s'y sont d'ailleurs pas trompés, qui ne se contentent pas de diffuser leurs articles en ligne, mais qui exploitent activement toutes les possibilités offertes pour proposer de nouveaux produits et services supérieurs aux produits imprimés. Certains quotidiens, par exemple, diffusent des flashes d'information et des messages

<sup>8</sup> M. Deuze: «What is multimedia journalism?», *Journalism Studies* (Sheffield, Royaume-Uni), 2004, à paraître.

<sup>9</sup> J. Singer: «Strange bedfellows? The diffusion of convergence in four news organizations», *Journalism Studies* (Sheffield), vol. 5, n° 1, 2004.

---

d'alerte, créent des bulletins, des cyber-journaux et des groupes de discussion, tandis que d'autres ne font paraître leurs petites annonces que sur le Web et que d'autres encore se concentrent sur des publications destinées aux spécialistes des technologies de l'information. La presse quotidienne a été pendant longtemps la seule à profiter de la manne produite par les petites annonces, qui se chiffrent à des milliards de dollars uniquement aux Etats-Unis, mais une partie de ces recettes a été transférée sur Internet, ce qui a contraint les médias à réagir rapidement pour ne pas se laisser distancer.

En ce qui concerne les journaux en ligne latino-américains, il ressort d'une enquête réalisée pour *El Tiempo* (Bogotá) que, si 10 pour cent d'entre eux fonctionnent 24 heures sur 24 et six jours par semaine, le travail y est généralement organisé comme la presse à l'ancienne. La majorité de leurs journalistes sont âgés de 20 à 30 ans et la moitié d'entre eux gagnent moins que leurs homologues de la presse écrite, lesquels voient souvent en eux des professionnels de second rang. Ils passent moins de temps à réaliser des reportages qu'à écrire, corriger, produire du matériel multimédia et manipuler du contenu<sup>10</sup>. Environ la moitié des journaux en ligne intègrent des sons et des images à leur site, et rares sont ceux qui se contentent d'y copier la version imprimée de leurs éditions; la plupart ajoutent du matériel qui ne peut être présenté par écrit, certains diffusent des flashes d'information en temps réel, et beaucoup excluent certains éléments qui ne sont accessibles que sous forme imprimée ou par abonnement<sup>11</sup>.

Les journalistes de la radio et de la télévision doivent apprendre à se servir de divers systèmes de gestion de contenu fonctionnant avec des bases de données, ainsi que d'applications comme Photoshop, Illustrator et Quark, surtout s'ils travaillent avec plusieurs médias. Les journalistes de production radiophonique qui utilisent ces applications ont souvent aujourd'hui pour tâche de produire des textes et des émissions prêts à être diffusés et à effectuer le travail autrefois confié à des personnes dont le poste a disparu, comme les responsables de studio. Les journalistes de production télévisuelle demeurent plus dépendants d'un soutien technique, surtout parce que la technologie des systèmes de journalisme électronique (ENPS) est moins avancée à la télévision qu'à la radio. Il n'empêche que les équipes de télévision subissent des compressions et que les rangs des journalistes s'éclaircissent comme ceux des cameramen. Avec la multiplication des canaux de diffusion – radio et télévision numérique, chaîne mondiale, service d'actualités en ligne, transmission numérique –, il peut être demandé à un journaliste de préparer une version de son reportage pour un nombre de supports beaucoup plus élevé qu'autrefois.

Voici ce qu'a déclaré un journaliste britannique confirmé: «Les employeurs ont mis à profit les nouvelles technologies de radiodiffusion pour obtenir la "multicompétence" de leurs journalistes, en leur demandant d'assumer des tâches de production technique venant s'ajouter à leur travail de rédaction. La majorité d'entre eux ont acquis ces nouvelles compétences, mais la plupart estiment que les niveaux techniques et éditoriaux ont chuté parce qu'ils ne sont pas des spécialistes. J'ai souvent entendu des journalistes expliquer qu'ils sont trop occupés à répondre aux demandes des différents débouchés pour avoir le temps d'analyser réellement l'événement ou de suivre ses développements – c'est-à-dire faire leur travail de journalisme<sup>12</sup>.» Certains employeurs affirment que les journalistes

<sup>10</sup> W. Sandoval: «Las unidades on-line no reportan ingresos suficientes a las empresas de medios», *El Nacional* (Caracas), 28 avril 2004.

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> T. Goodchild, BBC, cité dans BIT: *Document de base*, Colloque sur la technologie de l'information dans l'industrie du spectacle et des médias: répercussions sur l'emploi, les conditions de travail et les relations professionnelles (Genève, 2000) p. 12.

---

acquièrent de nouvelles qualifications qui leur permettront de trouver plus facilement du travail ailleurs s'ils le souhaitent. Les syndicats de journalistes affirment de leur côté que la plupart des sociétés de radiodiffusion sont allées trop loin, en réduisant d'une manière démesurée les effectifs de journalistes chargés d'un bulletin d'information ou d'un programme particulier et que les employeurs ne font pas profiter les journalistes des fruits de l'augmentation de la productivité. Ils estiment que ces questions devraient faire l'objet d'un large débat incluant les problèmes relatifs à la sécurité et à la santé (notamment le stress et les traumatismes à répétition). Il arrive qu'un journaliste produise un reportage pour trois médias différents (la radio, la télévision et le Web), ce qui l'oblige à travailler plus longtemps, à faire des corrections tard dans la nuit et à se transformer en homme à tout faire. Cette multiplication des tâches, qui peut entraîner une grande fatigue, n'est pas la voie idéale.

Pour les journalistes en général, et en particulier pour les pigistes et le personnel des petites sociétés, la technologie transforme la façon de travailler. La plupart des changements vont dans le bon sens, mais les nouvelles technologies peuvent aussi avoir des effets secondaires regrettables, comme une augmentation de la pression qui pèse sur le reporter, dont on attend de plus en plus, et l'aboutissement à une «surinformation» qui peut nuire au travail et à la qualité. L'ordinateur personnel, le modem et Internet sont autant d'outils qui accélèrent la rédaction et la sélection des articles. L'ordinateur élimine certaines étapes qui prennent un temps précieux, comme la correction sur papier et la recomposition. Nombre de rédacteurs perfectionnistes et certains journalistes le déplorent, considérant que la rédaction de deux brouillons ou plus les aidait à parfaire leurs articles. D'autres trouvent que le traitement de texte rend beaucoup plus faciles les changements et corrections, ce qui encourage les journalistes à parfaire davantage leur travail qu'ils ne le faisaient auparavant. De manière générale, le temps gagné est utilement employé, même si certains reporters estiment que le fait de retaper un texte produisait parfois de meilleurs résultats que des corrections hâtives à l'écran.

Pour les pigistes, l'utilisation du traitement de texte est synonyme de productivité accrue. Le temps passé auparavant à taper un document au propre peut désormais servir à rédiger l'article suivant, ce qui peut se traduire par un supplément de revenu, à condition qu'il y ait du travail et que l'intéressé ait les moyens de s'acheter l'ordinateur et les autres équipements haut de gamme devenus indispensables, équipements dont le coût présente des difficultés pour les éditeurs et les écoles de journalisme, surtout dans les pays en développement. Si elles entraînent quelques frais supplémentaires, les nouvelles technologies présentent aussi des avantages. L'ordinateur portable permet aux reporters de travailler n'importe où et d'envoyer leur texte d'une manière rapide, simple et fiable à l'aide d'un modem, au lieu d'avoir à le dicter à une opératrice qui le réécrira à sa façon. La possibilité d'envoyer le document – et de communiquer avec la rédaction – sous forme électronique fait gagner du temps à la plupart des journalistes, et notamment aux pigistes, qui remettaient souvent leur travail fini en mains propres. Il leur est aujourd'hui facile de travailler à distance, sans s'inquiéter du délai et du coût de livraison.

Lorsqu'il s'agit d'aller chercher l'information, la solution de l'ordinateur et du modem est aujourd'hui retenue moins souvent qu'Internet par la plupart des reporters et rédacteurs. Une étude effectuée en 2002 auprès de journalistes d'entreprises nationales et internationales du monde des affaires, de la radiodiffusion et des technologies indique que le Web est considéré comme une source d'informations essentielle par les trois quarts des journalistes et que 40 pour cent des sondés utilisaient Internet depuis 1995<sup>13</sup>. Bien employé, Internet fait disparaître les disparités existant entre les équipes rédactionnelles des grands quotidiens et leurs homologues des petits journaux et des périodiques

<sup>13</sup> Etude réalisée par Rainier International sur l'utilisation d'Internet par les journalistes en mars 2002, sur le site [www.rainierco.com/internet\\_based\\_reporting.html](http://www.rainierco.com/internet_based_reporting.html).

---

spécialisés, ainsi que les pigistes. En effet, les magazines, publications professionnelles, services d'information en ligne et pigistes ont aujourd'hui accès à des données qu'il leur était auparavant impossible de se procurer ou qu'ils devaient demander à d'autres sources. Les sites Internet créés par les entreprises, administrations, groupes de pression et autres institutions fournissent également des renseignements utiles que les journalistes peuvent obtenir rapidement de leur bureau. Le risque est que ces informations faciles d'accès mais souvent partiales et produites dans l'intérêt de leur auteur soient utilisées au détriment de l'indépendance rédactionnelle. Les reporters et rédacteurs doivent être vigilants, mais les communiqués de presse sont souvent utiles, et la possibilité de les obtenir rapidement et commodément laisse plus de temps pour le véritable travail de reportage. D'autres technologies contribuent à élargir l'accès à l'information. Par exemple, les entreprises organisent de plus en plus souvent des téléconférences avec les reporters pour discuter de résultats financiers, d'annonces de produits, de fusions et d'acquisitions, et certaines sociétés diffusent même les réunions de ce type sur Internet. Alors qu'ils devaient auparavant choisir entre un voyage ou des appels téléphoniques pour couvrir un événement, les reporters peuvent aujourd'hui recevoir les instructions de leur direction et lui poser des questions sans avoir à quitter leur bureau. En journalisme comme dans d'autres domaines, les audioconférences et vidéoconférences peuvent se substituer aux rencontres personnelles. Ces formules réduisent les contraintes de temps et offrent aux pigistes et journalistes travaillant pour de petites sociétés des possibilités qui étaient autrefois réservées à ceux dont les frais de déplacement étaient payés par leur employeur. Souvent, lorsqu'une entreprise consacrait du temps et de l'argent à l'envoi d'un reporter sur place, celui-ci devait en rapporter un article pour justifier le voyage. Avec leur ordinateur portable, la plupart des journalistes de la radio et de la télévision ont aujourd'hui accès à des services en ligne, y compris à leur bibliothèque personnelle, à des services de dépêches, à Internet et au courriel, ainsi qu'à des systèmes de production électronique qui leur permettent de faire tout ce qu'ils souhaitent à l'écran, y compris du montage sonore et vidéo.

Dans la majorité des pays industrialisés, les salles de rédaction se sont presque complètement informatisées depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, époque à laquelle les moyens d'accès restaient très insuffisants pour la plupart des journalistes. De même, les médias des pays industrialisés utilisent aujourd'hui presque tous Internet. En revanche, l'évolution est beaucoup lente dans les pays en développement.

Par ailleurs, depuis vingt ans, les TIC font partie des sujets les plus fréquemment traités dans la presse. Les revues sur l'informatique et les télécommunications prolifèrent. Les quotidiens, ainsi que les revues professionnelles et grand public, multiplient les articles sur les nouvelles technologies. Les journalistes ayant acquis une certaine connaissance du sujet ont ainsi à leur disposition une riche veine à exploiter.

Pour échapper à l'incertitude qu'entraîne le fait de travailler dans un secteur en transition, les pigistes peuvent passer des contrats avec des entreprises situées des deux côtés de la barrière, c'est-à-dire avec des médias traditionnels et des sociétés du nouveau type. L'essor des médias en ligne offre de nouvelles possibilités, mais certains des marchés anciens sont en train de disparaître, de sorte que les pigistes doivent être adaptables.

Nul doute que le principal changement survenu depuis le milieu des années quatre-vingt-dix dans le journalisme est venu d'Internet, avec son utilisation pour les recherches et celle du courriel pour la communication, étant entendu que cette utilisation est demeurée modeste jusque vers 1999. Si des cadres supérieurs et des journalistes se sont entichés d'Internet, c'est parce qu'ils y voyaient un moyen de réduire les coûts. Internet servait principalement à faire des recherches et à extraire des données d'entreprises, d'administrations et d'organismes officiels, puis, en second lieu, à consulter des journaux et communiqués de presse étrangers. Depuis quelques années, les journalistes travaillent davantage à domicile et utilisent de plus en plus le courriel et le téléphone mobile au lieu

---

de rencontrer leurs correspondants en personne. Grâce aux nouvelles sources d'information, ils peuvent rédiger des articles dont ils auraient été incapables dans le passé; cependant, si les articles ont davantage d'envergure, on constate aussi des inconvénients: surinformation, mise en doute des sources employées, etc. Les TIC jouent un rôle toujours accru dans le travail journalistique. Internet est devenu un outil universel et indispensable pour un nombre croissant d'éditeurs, notamment de la presse nationale.

Si Internet semble faciliter considérablement la vie des pigistes, c'est l'inverse qui est vrai pour les journalistes salariés. La surinformation fait partie des premiers griefs formulés par les journalistes à plein temps qui utilisent régulièrement Internet, le courriel étant pour eux le principal coupable. Les communiqués de presse, les bulletins électroniques, les notes internes et les réactions des lecteurs représentent un afflux de données continu. Certes, cette technologie permet un accès plus facile et plus rapide à l'information, mais c'est une arme à double tranchant, qui fait dire aux journalistes: «Trop, c'est trop.» Ce paradoxe est au cœur du premier défaut important du numérique: un accroissement de la charge de travail. Comme les TIC permettent aux journalistes de travailler plus rapidement, les employeurs attendent d'eux qu'ils produisent davantage. Avec le numérique, il est aujourd'hui possible d'«adapter» le contenu à d'autres médias, ce qui aggrave les difficultés. Le deuxième grand inconvénient, à savoir la limitation des droits des auteurs, a ceci d'ironique qu'il n'affecte véritablement que les pigistes, du moins au Royaume-Uni, où la loi de 1988 sur les droits d'auteur attribue ces droits à l'employeur, constituant l'une des premières retombées des TIC.

## **F. Edition et industries graphiques**

Dans l'édition et les industries graphiques, les technologies employées et la taille des entreprises sont extrêmement diverses. Dans la branche de l'imprimerie, la production est assurée par un nombre restreint de grandes structures et une multitude de petites. Cette branche fait partie des plus importantes, avec un chiffre d'affaires annuel mondial d'au moins 500 milliards de dollars des Etats-Unis. La restructuration de l'édition et des industries graphiques et leur évolution vers une incorporation partielle à une industrie de l'information intégrée est largement favorisée par les grandes mutations technologiques et par la convergence, alimentées par le développement de la microélectronique, des technologies de l'information, de l'informatique et des télécommunications. Voilà pourquoi la convergence peut aujourd'hui produire des résultats qualitativement différents de ceux issus du regroupement des activités du spectacle et des médias dans les années quatre-vingt, regroupement illustré par l'exemple de Time Warner, fruit de la fusion entre *Time* et Warner Bros. en 1989 et entreprise qui produisait des magazines, des livres, de la musique et des films, essentiellement sous la forme d'activités distinctes. La fusion d'America Online avec Time Warner a fait naître l'espoir de créer une véritable entreprise multimédia spécialisée dans l'imprimerie, le cinéma, la radiodiffusion, des produits autonomes (comme les CD-ROM et DVD) et des services d'information en ligne (sites Internet, commerce électronique, etc.), permettant une intégration complète de textes, de données, de sons, d'images fixes et de vidéos pour une utilisation interactive.

Un des principaux effets consiste donc en un gommage des frontières techniques existant entre les différentes branches de l'industrie des médias. Toutes les entreprises spécialisées dans l'imprimerie ne disparaîtront pas, mais un nombre croissant d'entre elles se lanceront dans une diversification des médias, et certaines de celles qui n'avaient aucune activité dans l'édition et le travail graphique entreront sur ce marché, incitées par le numérique et par la possibilité d'un stockage indépendant de l'information dans des bases de données. De même, des sociétés de presse proposent aujourd'hui des services qui ne leur étaient pas coutumiers, comme la constitution et la maintenance de bases de données, la création de sites Internet et des conseils en communication.

---

Toutefois, le processus de convergence et l'apparition d'entreprises multimédias ne signifie pas simplement une augmentation du nombre des grandes multinationales. En fait, la structure des industries graphiques – qui ont toujours compté une proportion de petites et moyennes entreprises supérieure à la moyenne – ne sera probablement pas profondément modifiée par les TIC. Dans le secteur de l'édition et de l'imprimerie, on continuera sans doute à voir coexister un petit groupe de poids lourds et une multitude de petites entreprises. S'agissant du traitement numérique de l'information, activité particulièrement touchée par la sous-traitance et la délocalisation dans des pays à faible coût, on trouvera un grand nombre de petites sociétés spécialisées et quelques grandes entreprises plus intégrées; il est probable que ces entreprises offriront un éventail complet de services et seront reliées à leurs clients et à leurs homologues par des liaisons Internet à haut débit. La production destinée aux très gros marchés (normalement de dimension internationale), y compris dans la branche de l'imprimerie, devrait se concentrer dans des entreprises géantes, mais nombre de petites sociétés spécialisées et de producteurs locaux continueront d'exister.

Chaque segment possède plusieurs grandes entreprises internationales: la branche de l'imprimerie est dominée par Amcor (Australie), Quebecor (Canada), SCA (Suède), Toppan et Dai Nippon (Japon); Quebecor emploie quelque 40 000 personnes réparties entre 160 usines de 17 pays<sup>14</sup>. Dans la branche du numérique, SPI (Philippines) emploie actuellement 6 000 personnes en Asie, auxquelles s'ajoute un réseau de bureaux et d'agences de marketing et de vente aux Etats-Unis et en Europe, qui ont pour clients des éditeurs internationaux comme Bertelsmann, Elsevier et Houghton Mifflin; des fichiers de textes et d'images peuvent être transférés vers n'importe quelle unité de production, selon le niveau de compétence technologique, les moyens logistiques existants et les coûts de main-d'œuvre. Dans les années quatre-vingt, l'internationalisation de l'imprimerie n'était pas inconnue. Certains éditeurs de journaux internationaux imprimaient leurs titres à l'étranger, à l'instar de l'*International Herald Tribune*, qui possédait dix unités à l'extérieur des Etats-Unis. Cependant, la qualité produite par ces multinationales a évolué, grâce à la coopération entre des sociétés de télécommunications et des fabricants d'imprimantes numériques couleur comme Scitex, Xerox, Indigo et Agfa, dont certains disposent sur toute la planète de machines numériques qui peuvent être alimentées par les clients au moyen du réseau de télécommunications et qui peuvent faire du travail à la demande.

S'agissant du commerce extérieur des produits graphiques de l'Union européenne, c'est entre les pays membres de l'UE et les autres régions d'Europe que l'activité est la plus forte, devant le commerce avec les Etats-Unis, le Japon et l'Asie de l'Est et du Sud. Cependant, lorsqu'on procède à une analyse par segment pour préciser cette vue d'ensemble, une image différente de l'internationalisation se dégage: certains segments, comme les services d'information scientifique et d'information électronique, évoluent vers une mondialisation caractérisée par une distribution mondiale des ventes et un marché de type oligopolistique contrôlé par quelques multinationales; les services d'information professionnelle et commerciale et les magazines d'intérêt général font apparaître une internationalisation limitée, avec un bloc régional ou une structure de production nationale qui dessert un marché contrôlé par des médias nationaux ou multinationaux; enfin, d'autres segments, comme les éditeurs de matériel pédagogique dans des langues autres que l'anglais, sont caractérisés par des structures de contrôle et de production purement nationales.

Toutes sortes d'innovations technologiques ont transformé les modes de production des éditeurs et des imprimeurs. Aujourd'hui, les auteurs fournissent des textes le plus

<sup>14</sup> Quebecor World: *L'imprimeur mondial*, 2003, sur les sites [www.quebecorworldinc.com/data/investor/79/sections/global2003\\_EN.pdf](http://www.quebecorworldinc.com/data/investor/79/sections/global2003_EN.pdf) et <http://www.quebecorworldinc.com/en/about/>.

---

souvent sous forme de disque ou de courriel et non plus des textes dactylographiés, enregistrés sur bande ou manuscrits. Le travail de mise en forme à l'écran – à l'aide de logiciels de vérification orthographique, de correction, de mise en page et de calcul – est de plus en plus répandu et peut être réalisé alors même que les graphistes et le personnel de production préparent le texte pour l'impression en utilisant la même version électronique. Internet peut servir à vérifier les faits, à établir des listes de références et à effectuer des recherches, tandis que les outils électroniques deviennent la norme pour la correspondance et pour la transmission aux imprimantes de documents parfaitement mis en forme. Un même texte peut donner lieu à plusieurs versions électroniques ou être diffusé sur Internet.

La composition mécanique disparaît peu à peu sous l'influence du numérique, de l'essor des instruments de reconnaissance optique des caractères et des scanners et de l'utilisation accrue par les auteurs et éditeurs de fichiers pdf et de disques comprimés qui limitent le travail du personnel de composition. Avec le numérique, qui permet de surcroît de personnaliser le produit, l'utilisation de la lithographie se réduit aux petits tirages. En outre, dans les pays industrialisés, la part prise par le numérique dans le secteur de l'imprimerie en général augmente régulièrement. Les techniques d'impression informatisée ont éliminé plusieurs maillons de la chaîne de production. La reproduction en couleur a été transformée par le numérique; il est aujourd'hui possible, par exemple, d'extraire des photographies d'une photothèque sur Internet et de les «enchâsser» dans une page, en se passant complètement des pellicules à l'origine des clichés.

Comme on l'a vu, la transformation des techniques employées pour la préparation des textes, la composition, l'impression et la reliure a révolutionné les industries graphiques de nombreux pays. Les éditeurs constatent souvent que, pour exploiter pleinement les outils électroniques, ils doivent se résoudre à abandonner le papier et accepter l'idée nouvelle et radicale d'un produit multimédia interactif assorti de liens hypertexte. L'interactivité donne indéniablement des atouts aux produits en ligne, comme la possibilité pour un scientifique de s'exprimer sur des articles rédigés par des pairs, ou la capacité de réagir du monde entier à des informations diffusées sur Internet, ou encore l'accessibilité directe par des hyperliens à la source d'un article ou à d'autres informations intéressantes. Il existe des logiciels qui permettent à des personnes du monde entier de collaborer à la rédaction d'un document. Les nouvelles technologies favorisent également l'essor du piratage de droits d'auteur, qui affectent gravement l'édition et les industries graphiques. Le piratage et la photocopie illicite coûtent très cher aux éditeurs et auteurs du monde entier; au Mexique, par exemple, les éditeurs estiment à 2 milliards de pesos par an leurs pertes imputables au piratage, et à 4 milliards de pesos par an les pertes dues à la photocopie illicite, principalement de manuels<sup>15</sup>.

### **3.2. Incidence des TIC sur l'emploi dans le secteur des médias, de la culture et des industries graphiques**

Pour certaines professions, notamment celles qui produisent des contenus novateurs, la révolution multimédia annonce une explosion des débouchés, avec la multiplication des canaux de distribution. En 2002, Eurostat situait le nombre d'emplois du secteur culturel dans une fourchette comprise entre 2,7 et 3,9 millions dans les 15 pays de l'Union européenne<sup>16</sup>, ce qui représentait entre 1,7 et 2,5 pour cent de l'emploi total de l'Union, et

<sup>15</sup> G. Bolio: «Editores acusan a rectores de fomentar la piratería», *La Crónica de Hoy* (Mexico), 28 janv. 2004, sur le site <http://www.cronica.com.mx/nota.php?idc=106471>.

<sup>16</sup> Eurostat: *Statistiques culturelles en Europe, population et conditions sociales, 2002*, cité dans la Commission européenne: *Le dialogue social sectoriel européen*, Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2003, p. 38.

l'UE prévoyait une forte augmentation du nombre d'emplois pour les artistes dans le secteur de l'audiovisuel et du multimédia. Le ministère du Travail des Etats-Unis s'attend à une nette progression des effectifs dans la plupart des métiers des médias et de la culture entre 2002 et 2012, particulièrement pour les auteurs, artistes et gens du spectacle (voir tableau 3.1)<sup>17</sup>. Les métiers qui devraient subir les pertes les plus lourdes sont les techniciens et travailleurs de l'imprimerie, à cause du développement de l'édition et de l'impression à la demande. Le nombre d'annonceurs et de présentateurs à la radio et à la télévision devrait également accuser une baisse, imputable aux regroupements de chaînes et à l'évolution technologique. De nombreux débouchés devraient s'ouvrir pour les décorateurs, auteurs, artistes, producteurs, acteurs, musiciens, chanteurs, agents, imprésarios et monteurs de films et de vidéos. Le passage à la caméra numérique dans le secteur de la radiodiffusion et du cinéma est achevé depuis un certain temps aux Etats-Unis, tandis qu'il est en cours (avec les effets qu'il entraîne sur l'emploi) ou qu'il a pris fin plus récemment dans les autres pays, notamment les pays en développement.

**Tableau 3.1. Emploi par profession, dans le secteur des médias, de la culture et des industries graphiques aux Etats-Unis, 2002 et projection pour 2012**

Professions	Emplois (milliers)		Variations		Nombre d'emplois nouveaux créés par la croissance et remplacements nets, 2002-2012 (milliers)
	2002	2012	Milliers	%	
Agents et imprésarios d'artistes et d'athlètes	15	19	4	27,8	7
Acteurs	63	74	11	17,7	19
Producteurs et réalisateurs	76	90	14	18,3	25
Danseurs et chorégraphes	37	42	5	13,3	28
Musiciens et chanteurs	161	189	27	17,1	61
Directeurs musicaux et compositeurs	54	62	7	13,5	19
Artistes et animateurs du multimédia	75	87	12	15,8	28
Graphistes	212	258	46	21,9	75
Cameramen de télévision, de cinéma et de vidéo	28	32	4	13,4	10
Photographes	130	148	18	13,6	44
Annonceurs et présentateurs radio et TV	76	68	-8	-10,1	19
Analystes de l'actualité, reporters et correspondants	66	70	4	6,2	20
Auteurs et rédacteurs, y compris les rédacteurs techniques	319	370	51	16,0	121
Techniciens de la radio et de la télévision et ingénieurs du son	93	111	18	19,6	41
Monteurs de films et de vidéos	19	25	5	26,4	9
Imprimeurs à la tâche	56	61	5	9,2	18
Techniciens et travailleurs prépresse	91	81	-10	-11,2	21
Conducteurs de presse	199	208	9	4,6	55
Relieurs	7	7	0	1,3	2

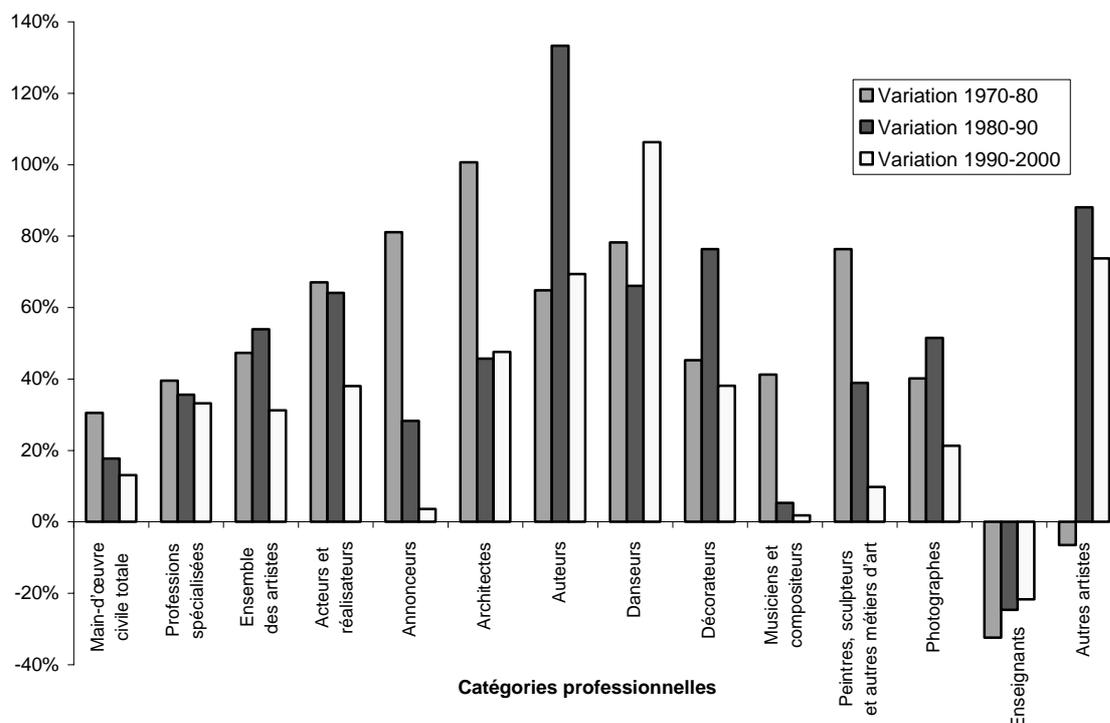
<sup>17</sup> D.E. Hecker: «Occupational employment projections to 2012», *Monthly Labor Review* (Washington, DC, Department of Labor), fév. 2004, pp. 80-105.

Professions	Emplois (milliers)		Variations		Nombre d'emplois nouveaux créés par la croissance et remplacements nets, 2002-2012 (milliers)
	2002	2012	Milliers	%	
Autres travailleurs de la reliure	91	86	-5	-5,2	24
Autres travailleurs de l'imprimerie	21	23	2	9,3	7

Source: D.E. Hecker: «Occupational employment projections to 2012», *Monthly Labor Review* (Washington, DC, Department of Labor), fév. 2004, pp. 82, 86 et 95.

Dans nombre de pays, les effectifs des industries créatives se sont accrus beaucoup plus vite, au cours des dernières décennies, que l'ensemble de la main-d'œuvre civile, comme le montre l'exemple américain, à la figure 3.1 et au tableau 3.2. La croissance a probablement été plus lente, tout en allant dans le même sens, dans la plupart des autres pays industrialisés. Pour les personnes qui exercent un métier spécialisé lié à une technologie particulière, tout l'enjeu consiste à acquérir de nouvelles compétences et à s'adapter à de nouveaux modes de travail, à une époque où les possibilités se font plus rares dans leur domaine. La technologie a éliminé ou atténué les obstacles à l'entrée de nombreuses carrières techniques en devenant plus conviviale. Les compétences sont aujourd'hui plus facilement transférables d'un domaine ou d'un type d'équipement à l'autre, ce qui permet d'effectuer davantage de transferts entre les personnels techniques et non techniques, et de réduire parfois le nombre de personnes nécessaires pour accomplir une tâche. Dans les industries graphiques, la branche prépresse est particulièrement touchée, et il en va de même dans le secteur de la production cinématographique et télévisuelle. La miniaturisation du matériel de prise de vues fait que les unités mobiles encombrantes n'ont plus de raison d'être et que les cameramen, les ingénieurs du son et le personnel de soutien sont remplacés, par exemple, par un reporter unique doté d'une caméra numérique légère ou par une équipe beaucoup plus réduite qu'autrefois.

Figure 3.1. Evolution des effectifs chez les artistes aux Etats-Unis, 1970-2000



Source: Chiffres tirés du US Census et données de BLS extraites des archives nationales sur la politique culturelle et les arts (Université Princeton): «National Trends in Artist Occupations – All Artists, 1970-2000», sur le site <http://www.cpanda.org/arts-culture-facts/artists/lbrfrcartist.html>.

Tableau 3.2. Evolution des effectifs chez les artistes aux Etats-Unis, 1970-2000 (en milliers)

Catégories professionnelles	Variation 1970-80	Variation 1980-90	Variation 1990-2000
Main-d'œuvre civile totale	24 256	18 415	16 365
Professions spécialisées	3 475	4 373	5 350
Ensemble des professions	349	586	502
Acteurs et réalisateurs	27	42	41
Annonceurs	21	13	2
Architectes	54	49	70
Auteurs	18	61	59
Danseurs	6	9	17
Décorateurs	106	257	209
Musiciens et compositeurs	41	7	3
Peintres, sculpteurs et autres métiers d'art	66	60	22
Photographes	27	49	27
Enseignants	-14	-7	-10
Autres artistes	-3	44	62

Source: Chiffres tirés du US Census et données de BLS extraites des archives nationales sur la politique culturelle et les arts (tels que cités à la figure 3.1).

### **Travailleurs du cinéma et de l'audiovisuel: interprètes et exécutants**

L'évaluation de l'incidence des nouvelles technologies sur l'emploi est compliquée par le fait que les gens du spectacle travaillent pour plusieurs employeurs, qu'ils occupent des emplois temporaires, saisonniers ou indépendants et que les possibilités de trouver un travail stable sont relativement rares. Des études récentes font ressortir une nette progression des effectifs dans ces professions dans nombre de pays, dont l'Australie, le Canada, la Finlande, la France et le Royaume-Uni, mais le chômage y est également élevé. Les segments de l'audiovisuel et du multimédia sont appelés à fournir une proportion encore accrue des emplois qui s'offriront aux interprètes et exécutants. Généralement mobiles sur le plan géographique, ceux-ci connaissent des difficultés fréquentes dans différents domaines: permis de travail et de résidence, visas, reconnaissance des qualifications, situation au regard de la protection sociale et de l'impôt. Les législations diffèrent sensiblement entre les pays à ce sujet.

En 2003, le nombre d'emplois dans la production de films et de produits audiovisuels en Europe a dépassé le million<sup>18</sup>, contre environ 850 000 en 1995 et seulement 630 000 en 1985. Aux Etats-Unis, l'industrie cinématographique, où les effectifs de la production et des services ont plus que doublé entre 1988 (113 700) et 2002 (259 200), employait 583 00 personnes en 2002, contre 341 000 en 1988<sup>19</sup>; aujourd'hui, elle fait travailler plus de gens que l'industrie aérospatiale. Cette progression, qui s'est poursuivie en 2004, peut être attribuée en partie au développement de l'utilisation des TIC dans des domaines comme la production numérique par ordinateur, les effets spéciaux, l'animation

<sup>18</sup> Voir «Activités de l'Union européenne: Audiovisuel», sur le site //www.europa.eu.int/pol/av/overview\_fr.htm.

<sup>19</sup> Chiffres tirés des données du Bureau of Labor Statistics.

informatisée et la gestion des systèmes et des réseaux. Certains observateurs prévoient que, en 2010, le secteur du cinéma, du multimédia et de la télévision sera le premier employeur d'Europe. Toutefois, cette progression de l'emploi n'est pas uniforme dans toutes les catégories professionnelles, et l'on observe beaucoup d'exceptions notables à ces prévisions optimistes concernant les fournisseurs de contenus créatifs. Des innovations technologiques telles que les synthétiseurs ont éliminé de nombreux emplois offerts aux musiciens, et des changements similaires ont eu des retombées négatives sur les techniciens du cinéma et de la télévision.

Les statistiques de différents pays – Allemagne, Australie, Canada, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France et Royaume-Uni – indiquent que le nombre des travailleurs du spectacle a connu une forte hausse dans les années quatre-vingt-dix, hausse généralement moins marquée chez les musiciens que dans les autres catégories professionnelles. Le marché de l'emploi devrait être particulièrement porteur pour le personnel du spectacle aux Etats-Unis (voir tableau 3.3), notamment pour les musiciens et les chanteurs (plus 17 pour cent), les producteurs et réalisateurs (18 pour cent) et les acteurs (18 pour cent).

Depuis l'avènement de l'ordinateur, les musiciens trouvent globalement moins d'emplois dans certains pays en développement et dans la plupart des pays industrialisés. Certains sont restés dans la profession, mais beaucoup se sont recyclés dans d'autres branches, ou encore dans la composition ou les arrangements musicaux. Le développement et la disponibilité accrues des instruments électroniques ont fait chuter la demande de musiciens acoustiques et contribué à la montée du chômage chez les interprètes et exécutants. Au Japon, l'explosion de l'offre et de l'utilisation des synthétiseurs et instruments de musique informatisés – outre l'essor du karaoké – a provoqué une forte augmentation du chômage chez les musiciens. Dans nombre de pays, ces derniers occupent un second emploi<sup>20</sup> et, en 2001, environ un tiers des musiciens et compositeurs américains ont déclaré que la musique n'était qu'un travail d'appoint, contre 16 pour cent des danseurs et 12 pour cent des acteurs et réalisateurs<sup>21</sup>. En revanche, le taux de chômage était de 9,9 pour cent chez les acteurs et réalisateurs, contre 6,3 pour cent chez les danseurs et 3,7 pour cent chez les musiciens et compositeurs<sup>22</sup>.

Tableau 3.3. Emploi par profession chez les gens du spectacle aux Etats-Unis, 2002 et projection pour 2012

Profession	Emploi (milliers)		Variation		Nombre total d'emplois créés par la croissance et remplacements nets, 2002-2012 (milliers)
	2002	2012	Milliers	%	
Agents et imprésarios des artistes, interprètes et athlètes	15	19	4	27,8	7
Acteurs	63	74	11	17,7	19
Producteurs et réalisateurs	76	90	14	18,3	25
Danseurs et chorégraphes	37	42	5	13,3	28

<sup>20</sup> Voir J. Vincent: *La situation sociale des artistes interprètes de la musique en Asie, en Afrique et en Amérique latine*, document de travail SECTOR WP.171, Genève, BIT, 2001.

<sup>21</sup> Selon les données de BLS extraites des archives nationales sur la politique culturelle et les arts: *Artists' Employment Status – Secondary Employment of Artists*, 2002, sur le site <http://www.cpanda.org/arts-culture-facts/artists/artistemployother.html>.

<sup>22</sup> *Ibid.*

Profession	Emploi (milliers)		Variation		Nombre total d'emplois créés par la croissance et remplacements nets, 2002-2012 (milliers)
	2002	2012	Milliers	%	
Musiciens et chanteurs	161	189	27	17,1	61
Directeurs musicaux et compositeurs	54	62	7	13,5	19

Source: Hecker, 2004, *op. cit.*, pp. 82 et 86.

Les travailleurs permanents de ces branches qui sont menacés de chômage peuvent se reconvertir ou être réaffectés dans la même entreprise (souvent dans le cadre d'un accord passé entre la direction et les syndicats), tandis que ceux qui perdent leur emploi risquent d'avoir du mal à se faire embaucher ailleurs (éventuellement après une reconversion ou une relocalisation). Cependant, certains secteurs fortement touchés par les nouvelles technologies ont peu à offrir aux travailleurs déplacés. Un dispositif de préretraite négocié par POSPERT, la Fédération grecque des travailleurs de la radio et de la télévision, avait pour but de limiter les pertes d'emplois à la Société grecque de radiotélévision (ERT): l'effectif permanent, de 3 350 personnes en 1999, est tombé progressivement à 2 700 en 2002, et des centaines de travailleurs ont pris une retraite anticipée, en raison de l'incidence des nouvelles technologies et de la restructuration, mais aussi d'un recours plus fréquent à du personnel temporaire dans des conditions moins favorables qu'auparavant<sup>23</sup>. En Espagne, l'effectif de Radio Televisión Española s'est maintenu à environ 9 400 personnes en 2002, sans grand changement depuis 1998, alors qu'il tournait autour de 15 000 en 1993; le déclin enregistré dans les années quatre-vingt-dix, explicable en partie par la restructuration et l'évolution de la technologie et du marché, a été accéléré par l'endettement croissant du groupe. L'emploi permanent dans les sociétés de radio et de télévision publiques européennes s'est nettement contracté entre 1997 et 2002 en Espagne, en Finlande, en Grèce, en Irlande, en Italie, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne et en Turquie, alors qu'un mouvement similaire avait déjà été constaté de 1992 à 1997 en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Espagne, en Hongrie, en Italie, au Portugal et au Royaume-Uni<sup>24</sup>.

## Les journalistes et autres travailleurs des médias

Pour les journalistes, la technologie a une incidence positive sur certains points et incertaine sur d'autres. Dans le monde, on estime à un milliard le nombre de gens qui lisent un journal chaque jour<sup>25</sup>. Pourtant, dans nombre de pays industrialisés, les quotidiens perdent des lecteurs depuis des années. En 1970, environ 78 pour cent des Américains adultes lisaient régulièrement un journal. En 2002, ils n'étaient plus que 55,4 pour cent<sup>26</sup>. Toutefois, cette tendance remonte assez loin dans le temps pour que l'on puisse affirmer que les médias en ligne n'en sont pas les fautifs, ce qui n'est peut-être pas

<sup>23</sup> Voir Z. Lanara: *Public Service Broadcasting: New Challenges for a New Age* (Athènes, UNI-MEI), 2002.

<sup>24</sup> Voir le tableau 1 à l'annexe II.

<sup>25</sup> Statistiques reprises par T. Balding lors du Forum mondial des médias électroniques, Genève, 10 déc. 2003, voir *Final Report*, Genève, 2004.

<sup>26</sup> Newspaper Association of America: «U.S. daily and Sunday newspaper readership audience», 2003, sur le site [http://www.naa.org/info/facts03/4\\_facts2003.html](http://www.naa.org/info/facts03/4_facts2003.html) (sources: W.R. Simmons and Associates Research Inc. 1970, Simmons Market Research Bureau Inc. 1980-1997, Scarborough Research, Top 50 Market Report, 1998-2000).

le cas de la télévision. Aux Etats-Unis, les prévisions pour la période 2002-2012 font apparaître que les débouchés seront particulièrement nombreux pour les monteurs de films et de vidéos (plus de 26,4 pour cent) et pour les rédacteurs et correcteurs (16 pour cent), dont beaucoup passeront au travail en ligne, tandis que les postes d'annonceurs à la radio et à la télévision se raréfieront et que la situation restera plutôt stable pour les présentateurs, reporters et correspondants (voir tableau 3.4). Les exemples d'une internationalisation ou d'une régionalisation du travail journalistique ne manquent pas; la préparation des journaux est souvent centralisée, puis une première correction et le montage s'effectuent dans des bureaux satellites, entre lesquels le texte et les illustrations sont transmis électroniquement. Cette évolution, qui entraîne habituellement des suppressions de postes, a été favorisée par le recours aux TIC.

Tableau 3.4. Emploi par profession dans les médias aux Etats-Unis, 2002 et projection pour 2012

Profession	Emploi (milliers)		Variation		Nombre total d'emplois créés par la croissance et remplacements nets, 2002-2012 (milliers)
	2002	2012	Milliers	%	
Artistes et animateurs du multimédia	75	87	12	15,8	28
Graphistes	212	258	46	21,9	75
Caméramen, télévision, cinéma, vidéo	28	32	4	13,4	10
Photographes	130	148	18	13,6	44
Annonceurs et présentateurs radio et TV	76	68	-8	-10,1	19
Analystes de l'actualité, reporters et correspondants	66	70	4	6,2	20
Rédacteurs, y compris les rédacteurs techniques	319	370	51	16	121
Ingénieurs du son et techniciens de la radio et de la télévision	93	111	18	19,6	41
Monteurs de films et de vidéos	19	25	5	26,4	9

Source: Hecker, 2004, *op. cit.*, p. 85.

Les quotidiens perdent également du terrain depuis peu dans nombre de pays en voie d'industrialisation ou de transition, où de nouveaux médias comme Internet et la télévision par satellite ont le vent en poupe: Egypte, Jordanie, Liban, Malaisie, Maroc, Pakistan, Tunisie, Turquie, une grande partie de l'Amérique latine et de l'Europe orientale, etc. Plusieurs de ces pays ont fait entrer dans leurs médias des capitaux privés, parfois étrangers, avec pour conséquence un accroissement de l'emploi au sein des entreprises locales ou étrangères.

Selon l'Association de la presse uruguayenne, la situation des médias, pâtissant notamment de la crise économique, s'est sérieusement dégradée en 2002: suppression de 600 postes (sur environ 2 500) uniquement à Montevideo, fermeture d'entreprises, diminution du nombre de pages dans les quotidiens, licenciements, baisse des salaires et remplacement de professionnels confirmés par des stagiaires<sup>27</sup>. La situation est similaire en Argentine, au Brésil, au Venezuela et dans d'autres pays de la région mais, aux dernières nouvelles, elle s'est améliorée depuis 2002.

<sup>27</sup> Voir A. Rama, «Se cierre año negro para la prensa uruguaya», *Reuters Noticias Latinoamericanas*, 31 déc. 2002.

---

Entre 1998 et 2001, les nouveaux médias ont eu tôt fait de créer des emplois dans de nombreux pays industrialisés (particulièrement les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Japon, le Canada et la France). Alors que l'emploi est demeuré globalement stationnaire dans les médias classiques, les opérateurs en ligne se sont mis à embaucher. Mais beaucoup de ces nouveaux emplois se sont évanouis avec l'éclatement de la «bulle informatique». Depuis 2003, toutefois, la courbe est redevenue ascendante, des modèles économiques plus viables ont été élaborés pour les nouveaux médias et nombre de jeunes journalistes sont davantage attirés par les médias en ligne que par la presse traditionnelle. En revanche, les journalistes au service de certaines de ces entreprises en ligne connaissent des difficultés auxquelles échappent leurs collègues employés dans un journal ou un organisme de radio et de télévision. En effet, leurs fonctions sont moins bien définies, ils doivent s'adapter rapidement et il leur faut se battre pour faire reconnaître l'expérience acquise dans les médias en ligne et obtenir une accréditation professionnelle.

Le remplacement des anciens médias par les nouveaux et le développement de la technologie constituent pour les emplois du journalisme une menace théorique, et parfois réelle. A cet égard, les journalistes ont de la chance. Les nouveaux médias n'ont pas sensiblement réduit la demande de reporters et de rédacteurs dans les médias traditionnels. Si nombre de postes ont été sacrifiés durant les vingt-cinq dernières années, surtout en ce qui concerne les emplois prépresse et de bureau, les effectifs nécessaires dans les salles de rédaction n'ont toutefois diminué que légèrement, et les journalistes ne sont pas remplacés par des ordinateurs.

### ***Travailleurs de la radio et de la télévision, des médias et du cinéma***

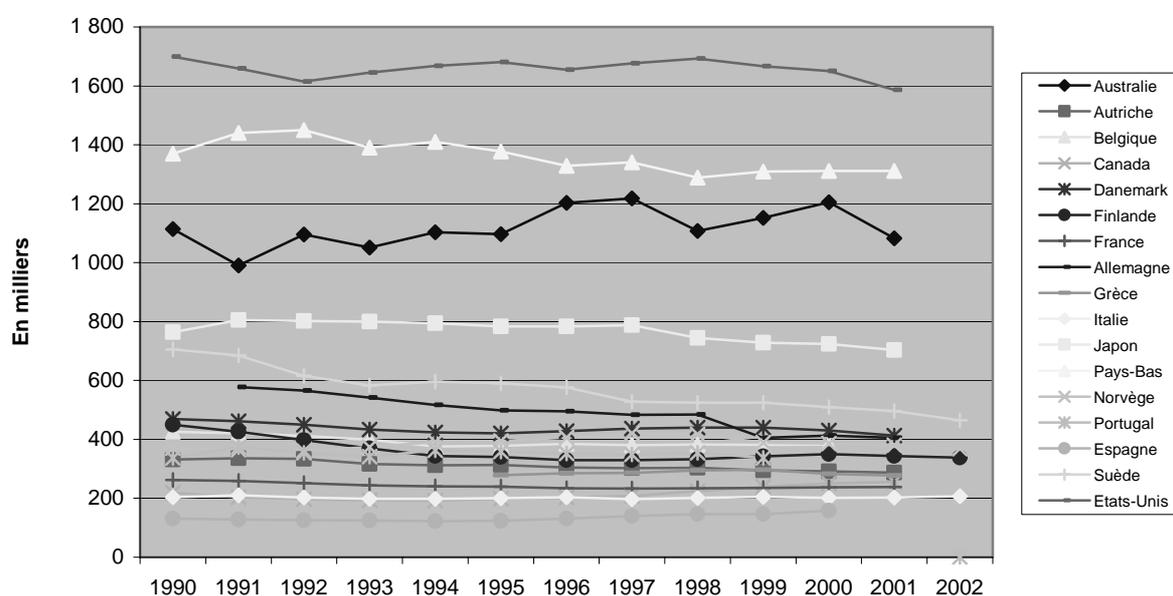
Les travailleurs autres que ceux dont il a été question plus haut sont tous touchés, à des degrés divers, par l'évolution des TIC, l'organisation du travail, la sous-traitance, la précarisation, les fusions-acquisitions, la mondialisation, les privatisations et la modulation du temps de travail. Dans la radio et la télévision, le cinéma et les médias, les pouvoirs des employeurs se sont renforcés aux dépens de ceux des travailleurs et des syndicats et au détriment des négociations collectives centralisées. Ce glissement a affaibli la position des cameramen, techniciens, machinistes, employés de bureau et autres catégories de personnel également touchées par ces changements, sans qu'il soit possible d'en examiner les effets dans le détail.

### ***Travailleurs de l'édition et des industries graphiques***

L'emploi est globalement en recul dans les industries graphiques, et relativement stable dans l'édition. Ainsi qu'il ressort des figures 3.2 et 3.3 (qui ne couvrent pas tout à fait les mêmes pays et populations), l'emploi total et les effectifs dans le secteur de l'édition, de l'imprimerie et de la reproduction d'enregistrements dans certains pays de l'OCDE se sont stabilisés ou contractés de 1990 à 2002, et ont accusé un recul marqué depuis 1997 dans la plupart de ces pays. Jusqu'en 1991, l'emploi dans l'imprimerie et l'édition a progressé régulièrement dans les douze Etats membres de l'UE, passant de 801 632 à 882 654 entre 1985 et 1991, avant de tomber à 817 318 en 1995 et de poursuivre sa chute jusqu'en 2000. Le débat entourant les conséquences des TIC pour la branche des livres, magazines et journaux se concentre sur l'effet de substitution. Cependant, si une poursuite de cet effet est à prévoir dans des segments tels que les formulaires commerciaux et les informations scientifiques et professionnelles, rien n'indique véritablement que l'on s'oriente vers une société sans papier. L'emploi dans les industries graphiques affiche une légère tendance à la baisse dont il n'y a pas lieu de s'alarmer: entre 1994-95 et 1999, il s'est contracté d'environ 17 pour cent dans les pays de l'Union européenne et de 20 pour cent dans l'ensemble de l'Europe, à un rythme d'ailleurs plus lent en 1998-99 que durant les années précédentes. Ce recul peut être imputé en partie aux gains de productivité

induits par l'automatisation. Van Ark et coll. ont observé pendant la période 1995-2000 une forte amélioration de la productivité dans l'imprimerie et l'édition en Europe par rapport aux Etats-Unis, phénomène qui pourrait s'expliquer entièrement par une hausse de la productivité proprement dite, et non par d'autres facteurs<sup>28</sup>. Une étude de l'OCDE indique que, aux Etats-Unis, le secteur de l'imprimerie et de l'édition recourt abondamment aux TIC mais a peu modifié ses modes opératoires, ce qui explique en partie que la productivité du travail n'ait progressé que de 0,5 pour cent par an dans les années quatre-vingt-dix (contre 7,8 pour cent dans la banque et la finance – premier secteur du monde pour ce qui est des mutations organiques et des investissements dans les TIC – et les autres secteurs caractérisés par une transformation profonde des pratiques professionnelles et une utilisation marquée des TIC). Les entreprises manufacturières qui, dans l'imprimerie notamment, faisaient beaucoup usage des TIC mais n'avaient pas adopté de nouvelles méthodes de travail ont enregistré des taux de productivité médiocres<sup>29</sup>.

Figure 3.2. Emploi total dans le secteur de l'édition, de l'imprimerie et de la reproduction d'enregistrements, 1990-2002

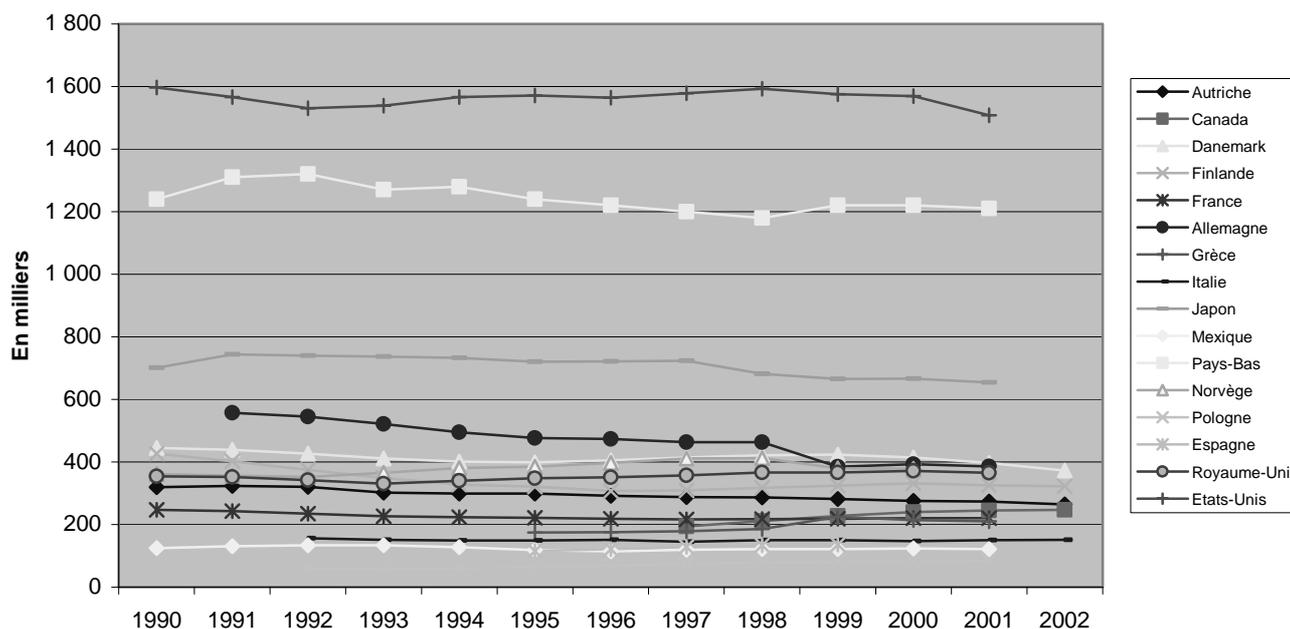


Source: Base de données STAN de l'OCDE pour l'analyse industrielle.

<sup>28</sup> B. van Ark, R. Inklaar et R.H. McGuckin: *ICT and productivity in Europe and the United States: Where do the differences come from?* (New York), Conference Board, oct. 2003, p. 14, sur le site [http://www.conference-board.org/pdf\\_free/workingPapers/EPWP0305.pdf](http://www.conference-board.org/pdf_free/workingPapers/EPWP0305.pdf).

<sup>29</sup> E. Arnal, W. Ok et R. Torres: *Knowledge, work organisation and economic growth* (Paris, OCDE), Labour Market and Social Policy Occasional Papers No. 50, cité par M. Murphy: *Organisational change and firm performance* (Paris, OCDE), STI Working Paper 2002/14, p. 32 (tableau 17).

Figure 3.3. Effectifs du secteur de l'édition, de l'imprimerie et de la reproduction d'enregistrements, 1990-2002



Source: Base de données STAN de l'OCDE pour l'analyse industrielle.

D'autres changements ressortent des projections sur l'emploi du tableau 3.5, où l'on voit qu'une poursuite de la baisse observée dans les activités prépresse est à craindre (tendance aggravée par l'impression à la demande et l'éditique), mais que certaines professions des arts graphiques devraient enregistrer des gains substantiels. Ces prévisions témoignent du mouvement vers une utilisation intensive des TIC dans le secteur et d'une disparition de nombreux postes et professions tributaires des technologies anciennes.

Tableau 3.5. Emploi par profession dans les industries graphiques aux Etats-Unis, 2002 et projection pour 2012 (en milliers de postes)

Profession	Emploi (milliers)		Variation		Nombre total d'emplois créés par la croissance et remplacements nets, 2002-2012 (milliers)
	2002	2012	Milliers	%	
Graphistes	212	258	46	21,9	75
Cameramen, télévision, cinéma, vidéo	28	32	4	13,4	10
Photographes	130	148	18	13,6	44
Imprimeurs à la tâche	56	61	5	9,2	18
Techniciens et ouvriers prépresse	91	81	-10	-11,2	21
Conducteurs de presse	199	208	9	4,6	55
Relieurs	7	7	0	1,3	2
Autres travailleurs de la reliure	91	86	-5	-5,2	24
Autres travailleurs de l'imprimerie	21	23	2	9,3	7

Source: Hecker, 2004, *op. cit.*, pp. 86 et 95.

---

### 3.3. Incidence des TIC sur la sécurité et la santé

Le document de travail et le rapport rédigés à l'occasion du Colloque de l'OIT<sup>30</sup> apportent une abondance d'informations sur ce sujet, et les lecteurs sont invités à s'y reporter, ce qui évitera des redites inutiles. Les tendances observées par les auteurs se sont accentuées, mais sans marquer d'écart notable. Dernièrement, l'OIT s'est penchée plus attentivement sur le problème général de la violence et du stress (voir chapitre 1.6), notamment dans un document de travail intitulé *Violence and stress at work in the performing arts and in journalism*<sup>31</sup>, dans le cadre d'un projet ayant abouti à l'adoption d'un recueil de directives pratiques sur la violence au travail dans le secteur des services et mesures visant à combattre ce phénomène lors d'une réunion internationale d'experts tenue en octobre 2003. Ainsi qu'il ressort de cette étude, la violence et le stress touchent particulièrement les journalistes, et les artistes dans une moindre mesure. En ce qui concerne la sécurité et la santé, l'incidence des TIC se traduit par un raccourcissement des délais et une augmentation des pressions que les journalistes doivent subir pour produire des informations à jour destinées à des actualités transmises 24 heures sur 24 ou consultables en ligne. Cette évolution se traduit par de nouveaux rythmes de travail, alors que, déjà, les horaires réguliers, les journées de huit heures et les repas à heures fixes ne sont pas monnaie courante et que l'emploi est souvent de courte durée, intermittent ou précaire. Les journalistes du terrain risquent d'essuyer des coups de feu ou d'être torturés, emprisonnés, voire tués en service. Leur métier les conduit à être directement en contact avec le public et à traiter de sujets tels que les émeutes, la guerre, la violence et les abus de pouvoir. Les correspondants de guerre, en particulier, qui cherchent à se rapprocher le plus possible du lieu de l'action, courent en outre le danger d'être pris entre deux feux. Le fait d'assister à des actes de violence et la nécessité de traiter ces événements avec impartialité et précision induisent parfois des troubles nerveux post-traumatiques. Les risques auxquels font face les journalistes et reporters qui travaillent dans des situations dangereuses et dans des zones de conflit sont bien connus; ils ont été plus de 1 000 à perdre la vie en service au cours des dix dernières années. Nombre de journalistes sont tués, blessés ou molestés dans les zones de guerre, tantôt pris pour cibles, tantôt surpris entre deux lignes de tir. Si les journalistes et les organisations professionnelles ne peuvent éviter de subir des pertes, il leur est en revanche possible de limiter les risques en offrant à ceux qui opèrent en situation dangereuse la préparation, la formation, les soins de santé et la protection sociale voulus. La FIJ a publié à ce sujet un guide intitulé *Live news: A survival guide for journalists* (2003)<sup>32</sup>.

L'Institut international pour la sécurité de l'information, créé à l'initiative de la FIJ et de l'Institut de la presse internationale (qui représente les rédacteurs et dirigeants de la presse) appelle à agir pour que cessent les exactions commises contre les journalistes et reporters partout dans le monde, en mettant l'accent sur la sensibilisation et en faisant pression pour plus de sécurité. La FIJ a exhorté les groupes de journalistes, les associations professionnelles et toutes les administrations compétentes à respecter un code professionnel visant à garantir la sécurité dans l'exercice du journalisme, qui dispose notamment que les journalistes et autres travailleurs de la presse doivent bénéficier d'un matériel adapté à toutes leurs missions, y compris une trousse de secours, des outils de

<sup>30</sup> BIT: *Document de base* (pp. 70-81) et *Rapport final* (pp. 28-33). Colloque sur la technologie de l'information dans l'industrie du spectacle et des médias: répercussions sur l'emploi, les conditions de travail et les relations professionnelles, Genève, 2000.

<sup>31</sup> BIT: *Violence and stress at work in the performing arts and in journalism*, Sectoral Activities Working Paper, WP. 201, Genève, 2003.

<sup>32</sup> Voir <http://www.ifj.org/pdfs/safetycover.pdf>.

---

communication, les moyens de transport voulus et, au besoin, des vêtements de protection<sup>33</sup>.

### 3.4. Incidence des TIC sur la formation

La qualité du travail, de l'emploi, de la vie professionnelle, des produits et du contenu (voir chapitres 1.2 et 2.2) devrait beaucoup gagner d'un accès à une formation qui contribue à améliorer la productivité, l'adaptabilité et l'employabilité. Les mutations technologiques, l'émergence de nouveaux marchés de produits et services, la concurrence internationale, les nouvelles stratégies commerciales et méthodes de gestion, ainsi que les nouvelles formes d'organisation des entreprises et du travail sont en train de transformer le secteur des médias, de la culture et des industries graphiques. Nombre de ces facteurs renforcent considérablement l'importance d'une bonne application au monde du travail des connaissances et du savoir-faire acquis. La dimension sociale de ces changements exige des réponses dont une partie doit être apportée par la formation, laquelle développe les compétences et connaissances dont les employeurs et travailleurs ont besoin pour exploiter de nouvelles possibilités, accroître l'employabilité, la productivité et les revenus des travailleurs, améliorer la qualité et l'organisation du travail, renforcer la compétitivité et promouvoir la sécurité et l'équité de l'emploi<sup>34</sup>. L'apprentissage tout au long de la vie est essentiel au développement du capital humain, à l'augmentation de la motivation et à l'amélioration de l'organisation du travail. Nombre d'emplois de demain dépendront de technologies qui n'en sont aujourd'hui qu'à leurs balbutiements et exigeront des qualifications que l'on ne peut encore prévoir. Si nombre des qualifications propres à un emploi s'acquièrent sur le lieu de travail soit au moyen d'une formation assurée par l'employeur, soit sur le tas, les employeurs rechercheront de plus en plus les personnes dotées d'un solide bagage.

Dans l'avenir, la formation en entreprise risque de ne pas suffire pour répondre aux besoins des travailleurs des médias. Dans nombre de sociétés de ces industries convergentes, l'emploi est structuré autour d'un noyau de plus en plus réduit de travailleurs permanents ou employés pour une longue durée et d'une proportion croissante de travailleurs d'appoint engagés à temps partiel, à titre temporaire ou pour un projet précis. Les travailleurs embauchés à temps partiel et, surtout, pour une courte durée, ne bénéficient que rarement d'une formation fournie par l'employeur, laquelle est essentiellement destinée au personnel permanent. Si les travailleurs du secteur des médias, de la culture et des industries graphiques sont en train d'ouvrir la voie à un développement des entreprises du savoir, ils sont loin d'avoir tous accès à une formation qui les prépare aux enjeux de demain. Les grandes questions seront les suivantes: quelles sont les qualifications les plus adaptées? Comment les entreprises peuvent-elles trouver des gens qualifiés sur le marché? En quoi les programmes de formation permettent-ils de répondre aux demandes futures des employeurs et des travailleurs potentiels? Ceux-ci sauront-ils s'adapter facilement à l'évolution des technologies et des besoins? Une coopération tripartite dans ce domaine est capitale pour éviter de graves pénuries de qualifications. La formation en entreprise risque d'être limitée par deux facteurs. Premièrement, la structure de l'emploi dans les entreprises de ces industries repose sur un effectif de plus en plus réduit et sur un nombre croissant de travailleurs atypiques ou d'appoint engagés à titre temporaire ou à temps partiel. Or les employeurs fournissent rarement une formation aux travailleurs indépendants, embauchés pour une courte durée ou à temps partiel. Deuxièmement, les petites et moyennes entreprises, où l'emploi connaît la plus forte

<sup>33</sup> Voir <http://www.ifj.org/default.asp?index=832&Language=FR>.

<sup>34</sup> Voir *Résolution relative à la formation et à la mise en valeur des ressources humaines*, Conférence internationale du Travail, 88<sup>e</sup> session, 2000.

---

croissance dans ce secteur, sont rarement en mesure d'offrir une formation à leur personnel ou de lui donner du temps libre pour lui permettre de se former. Ces employeurs (et nombre de grandes entreprises qui connaissent une croissance rapide) dépendent fortement des qualifications actuelles de leur personnel, qualifications obtenues grâce aux études, à l'expérience ou à une formation suivie à l'initiative de l'intéressé. Une bonne part de la formation et du coût qu'elle représente risquent donc au bout du compte d'être à la charge des travailleurs, qu'il s'agisse d'une formation initiale ou continue ou d'un effort d'adaptation aux nouvelles possibilités ou perspectives de carrière<sup>35</sup>. Les partenaires sociaux auraient avantage à collaborer pour concevoir des programmes de formation correspondant aux besoins des travailleurs de ces secteurs en rapide transformation, en mettant à profit les atouts de l'interactivité et des TIC.

Les programmes de formation visant à répondre aux besoins futurs des employeurs et des travailleurs potentiels des entreprises de l'information et de la communication devront (lorsque ce sera possible et souhaitable) être ouverts à tout le personnel des industries des médias et du spectacle, indépendamment de l'âge, du sexe, du statut contractuel ou d'autres considérations. On observe une raréfaction des possibilités de formation offertes aux femmes, au personnel à temps partiel et temporaire, aux télétravailleurs et aux travailleurs de plus de 45 ans. Pourtant, tous ces groupes doivent pouvoir s'adapter au changement et peuvent faire montre d'une détermination et d'une motivation plus grandes lorsqu'on leur permet d'intervenir dans le processus de formation et de changement. Le but devrait être de favoriser la mise en place d'une main-d'œuvre polyvalente et adaptable, prête à se former tout au long de la vie, ce qui va dans l'intérêt des travailleurs et des employeurs et est bénéfique à long terme au monde du travail en général.

### ***Nouvelles qualifications exigées dans le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques***

Parmi les nouvelles qualifications exigées, notons le travail de recherche sur Internet, les nouvelles applications employées pour les maquettes et la conception graphique, la maîtrise du multimédia et des nouveaux médias, la coordination entre les différents médias utilisés, la commande d'équipements à distance et les applications du commerce électronique. Des cours novateurs sont régulièrement mis sur pied dans nombre de pays pour répondre aux besoins du secteur, en transformation constante. Il est de plus en plus important, par exemple, de préparer les journalistes, cameramen et photographes aux conditions qu'ils vont affronter dans les pays en guerre ou soumis à la violence (voir chapitre 3.3); les travailleurs du secteur doivent en effet être en mesure de bien apprécier le danger et de porter un jugement sur des événements qui évoluent rapidement, ainsi que de posséder des rudiments des premiers secours et de se faire conseiller par des collègues expérimentés quant à la meilleure façon de rendre compte des situations dangereuses. Par ailleurs, une augmentation des investissements effectués dans la formation professionnelle et l'éthique journalistique permettrait de mettre en lumière l'importance du journalisme d'investigation pour l'exercice de la démocratie.

La Fédération internationale des musiciens a apporté son soutien aux efforts déployés pour réduire, dans le cadre des politiques nationales, le fossé existant entre pays riches et pays pauvres en matière de technologies de l'information. La FIM a considéré que ces actions intéressaient particulièrement les musiciens, qu'il s'agisse de l'enregistrement et de la production – y compris avec le multimédia – ou de la distribution de musique par Internet ou les autres réseaux numériques. La FIM a estimé que ces nouveaux modes de distribution musicale étaient relativement peu coûteux à instaurer et pourraient permettre aux pays en développement de se doter d'une industrie exportatrice dont ils pourraient

<sup>35</sup> BIT: *Rapport final*, Colloque sur la convergence multimédia, Genève, 27-29 janv. 1997, p. 10.

---

avoir la maîtrise. C'est pourquoi elle a recommandé de créer un programme de formation pour musiciens, en se concentrant sur les technologies numériques pour l'enregistrement et la distribution de musique<sup>36</sup>.

### **Actions de formation des gouvernements, de l'industrie et des syndicats**

Le Programme MEDIA (2001-2005) de la Commission européenne vise à renforcer la compétitivité de l'industrie audiovisuelle européenne par diverses mesures de soutien concernant la formation des professionnels, l'élaboration de projets de production et la distribution et la promotion d'œuvres cinématographiques et de programmes audiovisuels. Ce programme, qui favorise les actions de formation européennes permettant aux professionnels de l'industrie audiovisuelle de développer leurs compétences et leur compétitivité sur le marché international, est fondé sur une étroite collaboration et l'échange de savoir-faire entre les acteurs du secteur de la formation: écoles de cinéma et de télévision, centres de formation spécialisés, sociétés de production et de distribution, syndicats et autres<sup>37</sup>.

En Afrique du Sud, l'organisme chargé de l'enseignement et de la formation dans le secteur des médias, de la publicité, de l'édition, de l'imprimerie et de l'emballage (MAPPP-SETA) a lancé un programme de perfectionnement du personnel des industries créatives, *Create SA*, qui fonctionne en association avec le ministère des Arts et de la Culture et bénéficie de crédits du ministère du Travail provenant de son Fonds national de développement des compétences. Ce programme obéit à une nouvelle conception de la formation et du perfectionnement des personnes travaillant dans les industries créatives (arts visuels et artisanat; design; musique; spectacle; patrimoine; production de films, de vidéos et de multimédia; services de production technique pour l'organisation de manifestations; gestion des arts et de la culture)<sup>38</sup>.

Les industries audiovisuelles font partie des quatre secteurs retenus par le gouvernement britannique pour expérimenter en 2004 des accords sectoriels sur les compétences (SSA). Le Conseil pour le développement des compétences dans le secteur audiovisuel (Skillset) est en train de négocier un accord national entre les employeurs et les services de formation afin de permettre aux employeurs de définir les qualifications dont ils auront besoin pour accroître leur productivité et leur rentabilité. Les SSA, dont la préparation s'effectuera en 2004, devraient être approuvés par les ministres en décembre et être mis en œuvre au début de 2005. Ivan Lewis, ministre de la Formation professionnelle, a expliqué «qu'ils constituaient un axe essentiel de notre stratégie. Les besoins des employeurs sont au cœur de nos préoccupations et nous leur donnons la possibilité de s'exprimer à voix haute sur la façon dont les deniers publics sont dépensés [...] Les accords permettront aux conseils d'œuvrer avec le gouvernement pour concevoir des dispositifs de formation de haut niveau, répondre aux besoins des entreprises et donner à chaque individu les qualifications dont il a besoin pour faire son travail avec compétence.» La directrice du Skillset, Dinah Caine, a déclaré:

Grâce aux SSA, les employeurs de nos industries auront la situation bien en main. Les SSA consistent en des plans d'action détaillés et chiffrés ayant pour objet de contribuer à la formation de personnel qualifié dans un secteur. Le Skillset, qui a déjà produit une stratégie globale pour la branche du cinéma (*A bigger future: The UK film skills strategy*), s'inspirera

<sup>36</sup> Vincent, 2001, *op. cit.*, pp. 2-3.

<sup>37</sup> Pour plus de détails, voir [http://europa.eu.int/comm/avpolicy/media/forma\\_fr.html](http://europa.eu.int/comm/avpolicy/media/forma_fr.html).

<sup>38</sup> Voir le site <http://www.mapp-setsa.co.za/general%20info.htm>.

---

de ce modèle pour élaborer des accords aussi favorables que possible à notre industrie. Le fait de figurer parmi les quatre secteurs retenus montre que le gouvernement est conscient du rôle économique joué par les industries audiovisuelles et de la nécessité de préserver un personnel hautement qualifié <sup>39</sup>.

INGRIN (Fondation pour la coopération internationale en matière de formation dans les arts graphiques) est un exemple de l'aide apportée aux pays en développement en matière de formation pour faciliter le passage aux nouvelles techniques de l'imprimerie; ce programme, en service depuis quinze ans, comporte diverses activités: formation des formateurs, création d'instituts de formation professionnelle, mise en œuvre de programmes de liaison entre entreprises et d'assistance technique dans les industries graphiques de 18 pays d'Asie, d'Afrique et des Amériques, en collaboration avec des organisations telles que l'European Graphical Federation et INTERGRAF (Confédération internationale des industries de l'imprimerie et industries connexes) <sup>40</sup>. Des opérations comparables ont été organisées par des commissions de formation dans divers pays.

Le Programme MEDIA (2001-2005) de l'Union européenne, qui s'inscrit dans le cadre d'une grande action de renforcement de la compétitivité de l'industrie audiovisuelle européenne, vise à soutenir les initiatives de formation européennes qui permettent aux professionnels de l'audiovisuel de développer leurs compétences et leur compétitivité. Il repose sur le principe d'une coopération étroite et d'échanges entre les divers acteurs du secteur de la formation: écoles de cinéma et de télévision, centres de formation spécialisés, sociétés de production et de distribution <sup>41</sup>.

Il existe dans le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques des centaines d'exemples d'actions de formation interactives et d'apprentissage grâce à Internet ou à la télévision. C'est ainsi que, aux Etats-Unis, le syndicat CWA (travailleurs des communications) propose à ses membres qui sont employés dans le secteur de la radio et de la télévision une formation en ligne sur les TI, sanctionnée par une habilitation dans différents domaines: rudiments des TI, transmission par câble (de la voix et des données), éléments fondamentaux d'UNIX, etc. Grâce à cette formation, les ingénieurs deviennent plus aptes que les informaticiens à utiliser le nouveau matériel de télévision informatisé dont les entreprises du secteur s'équipent aujourd'hui. On trouvera dans le répertoire de l'Institut britannique du film intitulé *Skillset Media Courses and Multimedia Courses Directory* des renseignements sur 4 616 cours donnés à travers le Royaume-Uni <sup>42</sup>.

<sup>39</sup> Skillset (Sector Skills Council for the Audio Visual Industries) «Government spotlight on media employers' productivity and skills needs», Londres, 16 fév. 2004, sur le site [http://www.skillset.org/about\\_skillset/media\\_centre/news/article\\_2779\\_1.asp](http://www.skillset.org/about_skillset/media_centre/news/article_2779_1.asp).

<sup>40</sup> Voir le site <http://www.ingrin.org/objectandactive.asp>.

<sup>41</sup> Voir le site [http://europa.eu.int/comm/avpolicy/media/forma\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/avpolicy/media/forma_en.html).

<sup>42</sup> Voir le site <http://www.bfi.org.uk/education/courses/mediacourses/>.

---

## 4. Propriété intellectuelle et droits du travail dans la société de l'information

Dans la société de l'information, il importe plus que jamais de promouvoir les droits de propriété intellectuelle des artistes, écrivains, interprètes/exécutants, compositeurs et producteurs et de protéger ou améliorer le statut économique et social des artistes interprètes ou exécutants afin de consolider le socle des industries culturelles. Cela concerne le droit d'auteur et les droits connexes mais aussi les marques de commerce, marques de fabrique et brevets. Les droits d'auteur sur les œuvres littéraires, musicales et cinématographiques, outre qu'ils protègent les auteurs, compositeurs et éditeurs, sont indispensables à la réussite des entreprises du secteur et au bien-être économique des travailleurs et servent également les intérêts de l'Etat. Les droits voisins ou connexes, qui peuvent protéger notamment les artistes interprètes ou exécutants, les producteurs de phonogrammes et les radiodiffuseurs, sont importants aussi. A cela s'ajoutent les droits moraux, inscrits à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui dispose que «chacun a droit à la protection des droits moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur».

Ces droits sont désormais sous la menace du piratage à grande échelle. La contrefaçon, la reproduction illicite, l'utilisation collective de pair à pair (P2P), etc. sont facilitées par les technologies de l'information et de la communication (TIC). Pour expliquer le phénomène, on invoque fréquemment les prix excessifs des CD, des DVD et des livres, le fait que les consommateurs paient trop cher les produits de l'industrie du spectacle et des médias, que les artistes interprètes ou exécutants de premier plan perçoivent des revenus mirifiques, que les grandes entreprises du spectacle et des médias réalisent des bénéfices colossaux. Il faut cependant reconnaître que les activités dans ce secteur sont coûteuses et risquées. Il faut souvent des années avant de remporter un modeste succès; les frais de promotion, de distribution et de conception des produits sont très élevés, et le préjudice causé à la créativité par le piratage commis au détriment du droit d'auteur pourrait considérablement affaiblir les industries culturelles.

Il faut tenir compte du fait que la plupart des artistes, écrivains et interprètes/exécutants sont dans une situation d'emploi précaire, avec des contrats de courte durée ou un statut de non-salarié. Pour eux, le professionnalisme n'est pas chose aisée du fait qu'ils doivent le plus souvent avoir plusieurs emplois en même temps pour joindre les deux bouts et qu'ils ont du mal à financer leur formation artistique, l'acquisition de leurs instruments, etc. Les droits de propriété intellectuelle se sont beaucoup améliorés au cours des cinquante dernières années, mais la protection et la rémunération des artistes interprètes ou exécutants et des écrivains demeurent inadéquates dans le monde entier.

Ces dernières années, le secteur des médias, de la culture et des images a été le théâtre de nombreux litiges concernant la rémunération, les conditions de travail et la protection sociale. Les artistes interprètes ou exécutants estiment notamment ne pas recevoir une part équitable au titre des droits de propriété intellectuelle. Il n'est que de mentionner le boycott que les acteurs ont observé pendant six mois, en 2000, à l'encontre des activités publicitaires aux Etats-Unis, ou encore les actions de grande envergure menées par les intermittents du spectacle en France en 2003<sup>1</sup>, entraînant l'annulation de grands festivals et autres manifestations majeures pendant l'été.

L'exploitation internationale des œuvres et représentations protégées par des droits d'auteur a augmenté de manière spectaculaire ces dernières années, en particulier dans les

<sup>1</sup> Voir aussi chapitre 1.

---

médias «sans frontières» tels que les services de radiodiffusion et d'information en ligne. Ces œuvres et représentations peuvent désormais atteindre les écrans et les marchés de presque tous les pays, ce qui n'était pas possible auparavant en raison des restrictions à l'importation et des problèmes techniques et autres qui limitaient l'exploitation de ce potentiel. Les créneaux plus traditionnels, comme la publication de livres et de revues et la production cinématographique, sont également en voie d'internationalisation rapide, en particulier à l'intérieur de l'Union européenne. L'internationalisation de la production audiovisuelle s'est considérablement accélérée ces dix dernières années. Les relations contractuelles entre les auteurs et les artistes interprètes ou exécutants, d'une part, et les éditeurs, producteurs et radiodiffuseurs, d'autre part, ont acquis une dimension internationale qui va croissant. Les différences concernant le droit applicable aux contrats de droits d'auteur dans le contexte de cette internationalisation conduisent à s'interroger sur l'opportunité d'une harmonisation au niveau européen<sup>2</sup>. Le débat porte aussi sur l'équilibre à trouver entre les sociétés de recouvrement et les syndicats d'auteurs ou d'artistes interprètes ou exécutants dans la représentation des titulaires de droits de propriété intellectuelle du côté des travailleurs.

S'y ajoute une controverse concernant les droits de l'homme et les problèmes d'emploi par rapport à la liberté de parole (en particulier lorsque l'indépendance des médias devient un enjeu primordial) et à la liberté d'expression artistique (et aux «abus» auxquels elle peut donner lieu), une question souvent passée sous silence dans les discussions sur les droits des artistes créateurs. Sans doute le meilleur moyen de servir l'avenir de ce secteur en termes d'emploi et de qualité consiste-t-il à respecter au mieux ces libertés.

#### **4.1. Droits de propriété intellectuelle et droits du travail des artistes interprètes ou exécutants**

La protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et autres titulaires de droits dans le domaine des représentations audiovisuelles revêt une grande importance dans l'industrie contemporaine du spectacle, où la numérisation crée des possibilités illimitées de copie, reproduction, récréation et réutilisation du travail d'artistes interprètes ou exécutants. Après sa participation, avec l'UNESCO et l'OMPI, à la Convention de Rome de 1961 (voir chapitre 7.2), le BIT suit attentivement l'évolution dans ce domaine, tant à l'OMPI qu'en d'autres enceintes, et a bon espoir de voir ces efforts aboutir à la mise en place d'un système efficace de protection des titulaires de droits et des artistes interprètes ou exécutants dans l'environnement numérique. Au début des années quatre-vingt-dix, l'OMPI a ouvert la voie à de nouveaux traités couvrant les droits d'auteur dans le contexte de l'évolution rapide des technologies, de la convergence multimédia et de la mondialisation du secteur du spectacle et des médias à l'âge du numérique. Outre l'Accord OMC/OMPI sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC, 1995), il y a eu le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (1996) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) de 1996. Ce dernier traité prévoit une meilleure protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des radiodiffuseurs, mais son application générale aux interprétations et exécutions audiovisuelles a été écartée du fait qu'un accord n'a pu être trouvé à la conférence diplomatique de 1996. Au lieu de cela, une résolution sur les interprétations ou exécutions audiovisuelles a été adoptée, qui invite à convoquer en session extraordinaire les organes compétents de l'OMPI au cours du premier trimestre de 1997 afin de décider d'un calendrier pour des travaux préparatoires concernant un

<sup>2</sup> Voir L. Guibault et P.B. Hugenholtz: *Study on the conditions applicable to contracts relating to intellectual property in the European Union* (Amsterdam, Institute for Information Law, 2002), <http://www.ivir.nl/publications/other/finalre-port2002.pdf>.

---

protocole au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, en vue de son adoption au plus tard en 1998. Depuis lors, l'OMPI négocie au sujet d'un tel instrument, qui complètera ledit traité.

L'OMPI a tenu, du 7 au 20 décembre 2000, une conférence diplomatique qui avait pour objectif d'élaborer un instrument protégeant les interprétations et exécutions audiovisuelles. Une vive controverse s'y est développée sur la question traitée dans les divers projets d'article 12 concernant la présomption de transfert des droits des artistes interprètes ou exécutants aux producteurs audiovisuels (lorsque leurs interprétations ou exécutions sont enregistrées ou «fixées» dans des productions audiovisuelles). Un consensus s'est finalement dégagé sur le préambule et les dix-neuf articles traitant des aspects suivants: rapports avec d'autres conventions et traités, définitions, bénéficiaires de la protection, traitement national, droits moraux, droits patrimoniaux des artistes interprètes ou exécutants sur leurs interprétations ou exécutions non fixées, droit de reproduction, droit de distribution, droit de location, droit de mettre à disposition des interprétations ou exécutions fixées, droit de diffusion et de communication au public, limitations et exceptions, durée de la protection, obligations relatives aux mesures techniques, obligations relatives à l'information sur le régime des droits, formalités, réserves, application dans le temps et disposition relative à la sanction des droits.

Cela étant, aucun accord n'a pu être trouvé au sujet de l'article 12. Quatre options ont été avancées: une disposition relative au transfert des droits, une disposition relative à l'habilitation requise pour l'exercice des droits, une disposition relative au droit applicable aux transferts ou aucune disposition de ce type. La conférence s'est terminée sur la déclaration suivante: «La conférence diplomatique note que 19 articles (sur 20) [et le préambule] ont fait l'objet d'un accord provisoire [et] recommande aux assemblées des Etats membres de l'OMPI de décider, lors de leur session de septembre 2001, de convoquer à nouveau la conférence diplomatique en vue de la conclusion d'un accord sur les questions restant à régler.» Malgré les profonds regrets exprimés par quelques gouvernements et ONG, l'atmosphère générale était favorable à la poursuite des efforts pour tenter de résoudre les problèmes restants.

Le processus de mise à jour du droit international dans ce domaine se poursuit dans le cadre des efforts déployés par l'OMPI pour préparer et adopter un instrument international sur les droits des organismes de radiodiffusion et sur les interprétations ou exécutions audiovisuelles, probablement en 2005 ou peu après<sup>3</sup>. L'OIT soutient ce processus, mais un instrument de l'OMPI sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles entraînerait un réexamen en profondeur de la Convention de Rome.

#### **4.2. Droits de propriété intellectuelle et droits du travail des journalistes**

La protection du droit d'auteur est depuis longtemps considérée comme très importante pour les éditeurs et les titulaires de droits d'auteur; aussi a-t-on redoublé d'efforts pour protéger et faire respecter ces droits dans l'environnement numérique. Cependant, dans la société de l'information, une controverse persiste sur les droits moraux et les droits de réutilisation, qui peuvent être considérés comme des droits du travail, les auteurs ayant dès lors davantage leur mot à dire quant à l'utilisation de leurs œuvres et à un éventuel complément de rémunération. La campagne sur le droit d'auteur menée par la FIJ<sup>4</sup> vise à consolider les droits d'auteur spécifiques et à sensibiliser les journalistes,

<sup>3</sup> Pour connaître les faits nouveaux, voir <http://www.wipo.int/copyright/fr/index.html>.

<sup>4</sup> Voir <http://www.authorsrights.org/>.

---

photographes et professionnels des médias du monde entier à la nécessité de protéger leurs droits d'auteur. Cette campagne appelle les journalistes et les photographes à se faire reconnaître comme les auteurs des œuvres qu'ils créent, à contrôler sur l'utilisation qui peut être faite de leur travail et à recevoir pour cela une rémunération équitable. La FIJ estime que les journalistes, photographes et professionnels des médias ont besoin d'une protection légale de leurs droits moraux (le droit d'être cités en tant qu'auteurs et d'empêcher que leurs documents puissent être utilisés d'une manière, ou dans un contexte, susceptible de leur porter préjudice). Leurs droits de contrôle concernant l'utilisation de leurs œuvres pourraient constituer un repère en matière de respect des règles de déontologie et des exigences de qualité s'attachant au journalisme. La FIJ préconise une harmonisation juridique des droits d'auteur dans le monde entier, l'objectif étant d'amener tous les pays au niveau de protection existant en Europe continentale.

#### **4.3. Droits de propriété intellectuelle et droits du travail des auteurs, réalisateurs, écrivains, producteurs, photographes et autres**

On peut dire que les auteurs, réalisateurs, écrivains, producteurs, photographes et professions assimilées sont logés à la même enseigne (bonne ou mauvaise) qu'avant la société de l'information. Cependant, les TIC ont affaibli de diverses manières la position des photographes, par exemple, notamment avec l'apparition de banques d'images et la numérisation de l'équipement et du traitement photographique. L'utilisation non autorisée, non rémunérée et/ou non signalée de photographies dans différents médias est un problème qui gagne en ampleur et, pour un photographe, il est aujourd'hui plus difficile de démontrer la paternité d'une image qu'à l'époque des pellicules et des négatifs.

Comme on vient de le voir pour les journalistes, d'autres catégories – auteurs, réalisateurs, écrivains, producteurs, photographes et assimilés – peuvent estimer que l'utilisation de leurs documents sous un autre format ou par le truchement d'autres médias (par exemple, pages Web, DVD, vidéo à la demande) n'est pas correctement rémunérée ou que cette pratique constitue une atteinte à leurs droits moraux. De nombreux réalisateurs, écrivains, producteurs et photographes tirent de leurs droits de propriété intellectuelle la base de leur subsistance, qui repose sur des droits et des redevances plutôt que sur un salaire, et ils ne jouissent pas des droits du travail des salariés, à moins qu'ils ne s'unissent pour s'organiser collectivement dans leur profession.

---

## 5. Impact des TIC sur les accords contractuels

C'est dans l'industrie du spectacle et des médias que les syndicats ont le plus d'expérience en ce qui concerne l'organisation des travailleurs non salariés – freelance, indépendants, travailleurs à leur compte. Font partie de cette catégorie les artistes interprètes ou exécutants (acteurs, musiciens, danseurs, etc.) et les écrivains (journalistes, auteurs, éditeurs).

### 5.1. Artistes interprètes ou exécutants

Le statut des artistes interprètes ou exécutants du point de vue de leur emploi est très variable. A l'inverse des travailleurs de nombreux autres secteurs, qui sont généralement au service d'un seul employeur sur la base de contrats de longue durée, les acteurs et les musiciens travaillent généralement pour plusieurs employeurs, sur la base d'engagements temporaires de courte durée et non exclusifs. Le statut contractuel d'un artiste interprète ou exécutant est essentiel pour déterminer s'il est reconnu en tant que salarié ou en tant qu'indépendant (ou s'il n'est pas reconnu du tout) et, par conséquent, pour déterminer s'il bénéficie des protections et avantages accordés aux salariés en vertu de la législation nationale, ou s'il en est exclu. Une étude BIT/FIM sur la situation sociale des artistes interprètes de musique en Afrique, en Asie et en Amérique latine conclut que la plupart des musiciens sont non salariés ou n'ont pas de statut du tout<sup>1</sup>. Le statut de non-salarié et l'absence de statut ont un dénominateur commun: une précarité totale et l'absence de protection sociale. Dans la plupart des pays africains, les musiciens intermittents et «indépendants» n'ont pratiquement aucune protection sociale. La majorité n'ont pas de contrats écrits, et les modalités d'engagement sont à la discrétion de l'employeur. Il est parfois difficile d'identifier l'employeur, qui peut être un promoteur, un agent, l'organisateur d'une manifestation, un chef d'orchestre, voire le public de l'endroit où l'interprète se produit. Les artistes interprètes ou exécutants salariés ont rarement un emploi permanent, et le contrat de durée déterminée est la formule quasiment universelle appliquée aux musiciens salariés, même s'ils font partie d'un groupe permanent. L'emploi précaire explique en partie pourquoi, dans la plupart des pays, les musiciens sont représentés par des associations plutôt que par des syndicats. Dans de nombreux pays, les musiciens s'efforcent d'obtenir le statut de salarié (dans la police ou dans l'armée, par exemple), réservé à une petite minorité, un statut qui s'accompagne généralement de restrictions de la liberté artistique ou syndicale. Le contraste est frappant entre, d'une part, le statut particulièrement précaire des musiciens de folklore (payés directement par le public) et, d'autre part, le développement et le succès commercial de telle ou telle musique locale, en particulier lorsqu'elle est labellisée «musique du monde». L'étude BIT/FIM révèle également que les musiciens trouvent moins de possibilités d'emploi depuis l'arrivée des ordinateurs, des instruments électroniques, des préenregistrements musicaux, etc. Leurs perspectives de travail ont souffert d'une manière générale de l'émergence des nouvelles technologies permettant une utilisation et une diffusion de la musique à l'échelle mondiale. La demande d'instrumentistes acoustiques a considérablement diminué; les musiciens utilisant des claviers électroniques étant capables de produire des sons équivalant à de nombreux instruments acoustiques, le chômage a beaucoup augmenté chez les artistes interprètes ou exécutants. Quelques musiciens ont continué de se produire, mais nombre d'entre eux se sont convertis à la composition ou aux arrangements musicaux ou bien ont renoncé définitivement à trouver un emploi dans la musique, tandis que d'autres ont dû se trouver des occupations parallèles pour joindre les deux bouts, d'où une dévalorisation de la profession d'exécutant/interprète. D'une manière générale, les

<sup>1</sup> J. Vincent: *La situation sociale des artistes interprètes de la musique en Asie, en Afrique et en Amérique latine* (Genève, BIT, 2001).

---

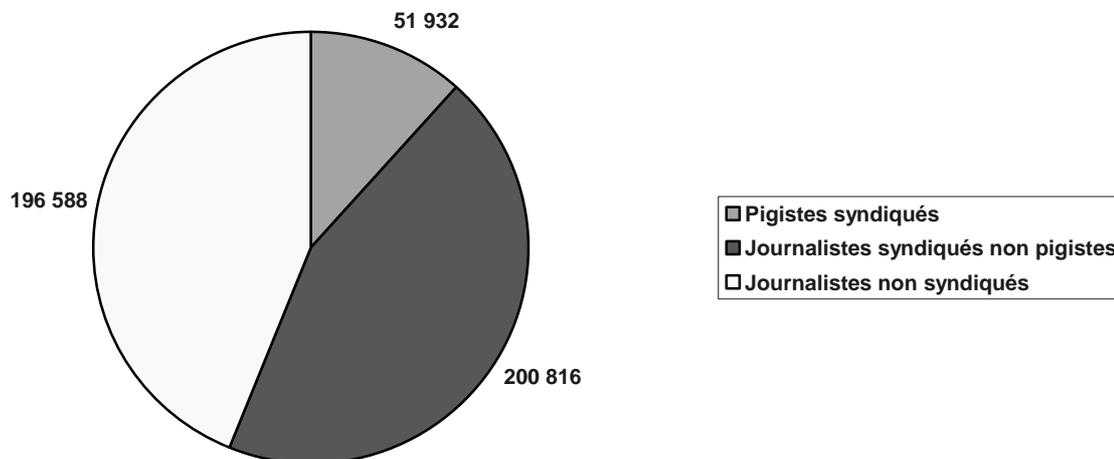
musiciens du genre traditionnel, peu adaptables à l'évolution de l'environnement, ou encore les musiciens d'un certain âge sont les plus menacés par le chômage.

Le statut social des artistes interprètes ou exécutants pourrait être modifié par une utilisation plus systématique de contrats types et de normes légales. Les droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes ou exécutants pourraient constituer la base d'une rémunération et d'une cotisation pour une couverture sociale. Si on améliorait la protection de leurs droits – notamment sur la base du WPPT – et si on instituait des structures efficaces chargées de recouvrer les redevances et de leur payer une rémunération, les musiciens seraient moins tributaires d'occupations annexes et pourraient se doter plus facilement d'une protection sociale.

## 5.2. Journalistes (pigistes et autres)

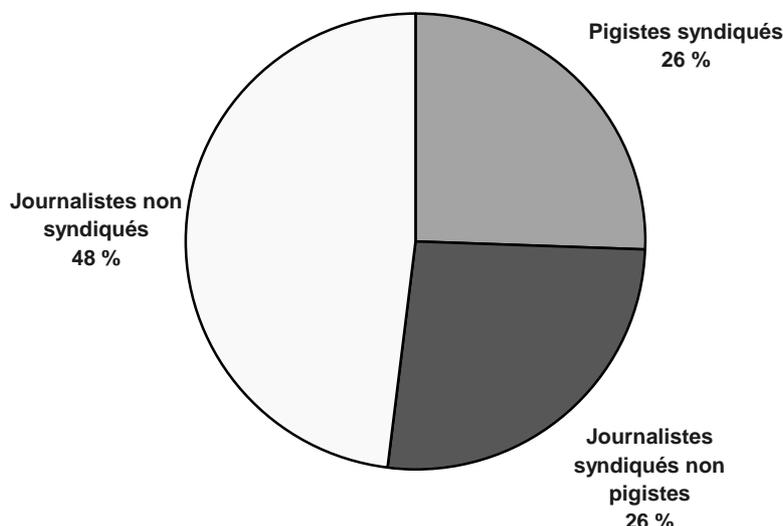
La plupart des syndicats de journalistes acceptent les pigistes qui, souvent, représentent une proportion importante de leurs adhérents. En 1999, selon la FIJ, environ 80 000 des 336 000 journalistes syndiqués étaient des pigistes, soit 23 pour cent du nombre total d'adhérents. Dans 29 pays européens (dont les syndicats représentent la majorité des membres de la FIJ), environ 20 pour cent des journalistes syndiqués étaient indépendants (voir figure 5.1), alors qu'en Amérique centrale et du Sud c'était le cas de la moitié environ des journalistes syndiqués (17 300 sur 35 200) (voir figure 5.2).

Figure 5.1. Nombre de journalistes pigistes ou permanents, syndiqués et non syndiqués, dans 29 pays européens en 1999



Source: FIJ: *L'avenir est free-lance* (Bruxelles, 1999).

Figure 5.2. Pourcentage de journalistes syndiqués dans dix pays d'Amérique centrale et du Sud en 1999



Source: FIJ, *op. cit.*

Les syndicats de l'industrie du spectacle et des médias sont parfaitement conscients du problème que représentent les TIC dans la société de l'information. Négocier des droits d'utilisation et de réutilisation est devenu une question centrale. Les organisations de travailleurs qui tentent de se développer parmi les travailleurs «e-lance» sont confrontées à de nouveaux problèmes. Les modèles syndicaux traditionnels de négociation et de représentation collective s'organisaient autour des besoins de salariés travaillant dans des lieux centralisés. Les travailleurs indépendants/non salariés ont besoin de services plus individualisés. Les syndicats doivent de plus en plus répondre à des demandes d'information de leurs adhérents, notamment sur des questions juridiques ou contractuelles, sur des questions fiscales, sur la santé et la sécurité au travail, et ils utilisent de nouvelles méthodes de prestation de services telles que les lignes d'assistance par téléphone ou les bulletins électroniques. Il arrive que des contraintes législatives, par exemple une loi antitrust, restreignent la capacité des syndicats d'organiser les travailleurs indépendants, parfois perçus comme des micro-entreprises concurrentes. Aux Etats-Unis, les lois antitrust ont restreint les modalités selon lesquelles la *Communications Workers of America* peut venir en aide aux membres de la *Graphic Artists Guild*. Au Royaume-Uni, la *National Union of Journalists* a dû convaincre l'*Office of Fair Trading* que son activité consistant à fixer les rémunérations recommandées pour les pigistes n'était pas assimilable à la promotion d'un cartel. Les travailleurs indépendants/non salariés peuvent décider d'adhérer à des syndicats chargés de représenter leurs intérêts dès lors qu'ils peuvent effectivement fixer le prix de leurs services.

### 5.3. Travailleurs de l'industrie graphique

Les travailleurs de l'industrie graphique jouissaient traditionnellement d'une plus grande régularité d'emploi que ceux d'autres branches, et avaient des contrats qui s'apparentaient davantage à ceux des ouvriers de l'industrie manufacturière. D'une

---

manière générale, cette tradition persiste, mais probablement avec moins d'emplois et avec des contrats de plus courte durée. Cependant, sous la pression des coûts et avec l'essor de l'automatisation, l'emploi est devenu, dans certains cas, plus temporaire ou plus saisonnier. L'externalisation est de plus en plus utilisée comme un moyen de réduire les coûts dans l'industrie de l'impression et de l'emballage. Selon les représentants syndicaux de plusieurs pays, cette pratique peut entraîner des compressions de personnel, le but étant d'obtenir les services à un moindre coût, parfois de la part des mêmes travailleurs, dès lors employés à la vacation plutôt que sur la base de contrats réguliers. Dans d'autres cas, le transfert des activités d'impression et de graphisme vers un autre pays ou un autre secteur peut drainer des emplois hors de l'industrie graphique.

#### **5.4. Autres travailleurs du secteur des médias, de la culture et des images**

Dans le secteur de la radiodiffusion et dans l'industrie cinématographique, l'emploi des travailleurs, techniciens, réalisateurs, producteurs et assimilés risque de devenir plus intermittent et plus flexible que par le passé, et cela sans doute notamment parce que l'approche «juste-à-temps» ou ponctuelle du statut contractuel se gère plus facilement grâce à la rapidité avec laquelle on recherche, identifie et contacte les fournisseurs de contenu ou de services. Cela dit, une telle évolution du statut contractuel s'explique probablement davantage par la nécessité de réduire les coûts et les effectifs permanents, ou d'accroître la productivité et l'efficacité, que par des résultats spécifiques de l'évolution technologique. Ces dernières années, la production de films et d'émissions de télévision est devenue géographiquement plus mobile, comme en témoignent non seulement les statistiques de l'emploi, mais aussi le statut contractuel de bon nombre de personnes associées à cette activité. Certains choisissent de devenir indépendants pour des raisons commerciales, mais nombreux sont ceux qui travaillent comme free-lance faute d'emploi permanent, et qui ne trouvent pas suffisamment de travail sur une base régulière.

---

## 6. Société de l'information et égalité entre hommes et femmes

### 6.1. Impacts différenciés sur les femmes et les hommes en tant qu'employeurs et travailleurs

L'impact de la société de l'information et des TIC sur la place des hommes et des femmes dans le secteur considéré est difficile à évaluer, mais il semblerait que les domaines où l'évolution technologique a eu son plus puissant impact soient souvent ceux qui étaient auparavant à prédominance masculine. Même si, globalement, il y a à peu près autant de femmes que d'hommes dans ce secteur, la force de travail présente une ségrégation horizontale hommes/femmes dans certaines professions et dans certains sous-groupes, notamment dans certains domaines de l'impression, du journalisme et des arts du spectacle, et l'on observe aussi une importante ségrégation verticale à travers la faible représentation des femmes aux postes de direction. D'une manière générale, la fréquence accrue de contrats d'engagement précaires dans ce secteur, imputable en partie à l'évolution technologique, a pour conséquence que les travailleurs ayant des responsabilités familiales ont plus de difficultés à organiser régulièrement la garde de leurs enfants dans de bonnes conditions. Ce problème a souvent un impact négatif sur les perspectives d'emploi des femmes.

Il semblerait, selon certaines indications, que la situation se soit quelque peu améliorée dans les médias. En 1995, un tiers des producteurs de radio et de télévision d'Afrique australe et d'Amérique latine étaient des femmes, et la proportion en Europe était de 37 pour cent<sup>1</sup>. En 2000, selon une étude de la FIJ, environ 40 pour cent des journalistes étaient des femmes en Europe et dans les Amériques (dont seulement 3 et 5 pour cent, respectivement, à des postes à responsabilités), et la proportion était de 25 pour cent en Afrique et de 12 pour cent seulement en Asie (dont seulement 1,4 et 0,1 pour cent, respectivement, à des postes à responsabilités)<sup>2</sup>. Selon cette étude, l'avancement des femmes dans le journalisme achoppe principalement à diverses attitudes stéréotypées qui font que les femmes sont cantonnées dans des rôles subordonnés et subalternes. Elles ne reçoivent pas une rémunération égale à celle des hommes, n'ont pas accès à la formation continue, ne bénéficient pas de procédures de promotion équitables, voient leur avancement bloqué par des obstacles culturels, et sont par ailleurs l'objet de harcèlement sexuel, soumises à des limites d'âge, victimes de ségrégation en matière d'emploi et écartelées entre leurs obligations familiales et les exigences de leur carrière, ce à quoi il convient d'ajouter l'absence de garderies pour les enfants et la piètre opinion qu'elles ont d'elles-mêmes<sup>3</sup>. La technologie n'y est pas présentée dans cette étude comme un obstacle à leur avancement. Par ailleurs, les médias sont perçus comme un facteur tendant à perpétuer les stéréotypes concernant les femmes: on leur donne moins la parole qu'aux hommes, notamment lorsqu'il s'agit de sujets spécialisés et on a tendance à accorder peu d'importance aux questions qui les intéressent<sup>4</sup>. Un autre aspect essentiel est qu'il apparaît impensable d'envoyer des femmes accomplir certaines missions telles que le

<sup>1</sup> M. Gallagher et M. von Euler: *L'emploi des femmes dans les médias: Une histoire inachevée* (Paris, UNESCO, 1995).

<sup>2</sup> B. Peters: *Equality and quality: Setting standards for women in journalism* (Bruxelles, FIJ, 2001). p. 4.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>4</sup> *Ibid.*, pp. 14-16.

---

reportage de guerre<sup>5</sup> (même s'il y a eu davantage de femmes reporters à couvrir le conflit iraquien que les précédents conflits). Par ailleurs, les règles inhérentes à la culture journalistique tendent peut-être à défavoriser les femmes de diverses manières, directes et indirectes<sup>6</sup>. La seule catégorie de professionnels des médias qui soit à prédominance féminine est celle des présentateurs de télévision<sup>7</sup>. On considère que:

... l'image stéréotypée des femmes dans les médias et l'accès restreint des femmes aux cercles masculins de la gestion du journalisme sont des obstacles majeurs à l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur des médias. Malgré le nombre grandissant de femmes journalistes, les postes décisionnels des médias généralistes restent dominés par les hommes, avec des rédactrices et des dirigeantes inégalement représentées en fonction de la présence féminine générale ... Partout dans le monde, la bataille pour l'égalité dans les médias est une lutte permanente pour la reconnaissance des droits des femmes. Le problème persiste – qu'il s'agisse de discrimination pour les emplois et les salaires ou encore de journalisme sexiste et sensationnel qui contribue aux difficultés rencontrées par les femmes dans tous les secteurs de la société<sup>8</sup>.

Les possibilités d'emploi pour les femmes dans les arts du spectacle sont particulièrement fonction de l'âge pour diverses raisons, et cela peut constituer un facteur de découragement supplémentaire pour les jeunes femmes attirées par une telle profession. D'une manière générale, il semblerait que d'autres facteurs font évoluer, plus encore que les TIC, la situation en matière de sexisme. Les nouvelles technologies, le marché unique européen, le chômage (accru) et l'évolution de l'organisation du travail ont tous influencé certaines mutations radicales qui se sont opérées dans l'industrie des médias de l'Union européenne, souvent avec des conséquences néfastes pour les femmes. Parmi ces mutations, on peut citer la très grande importance qu'ont prise les sociétés commerciales de radiodiffusion, plus réactives aux marchés qu'à l'examen critique de l'opinion publique; l'accroissement de la part de marché des sociétés de production indépendantes; l'érosion constante du personnel permanent employé à plein temps et la multiplication des contrats de courte durée et free-lance, les engagements étant souvent effectués directement par les unités de travail concernées, de sorte qu'il n'est pas tenu de registre centralisé de ces travailleurs; la grande restructuration opérée dans les entreprises publiques de radiodiffusion, ramenant du même coup la question de l'égalité des chances à un très faible rang de priorité. Même si le secteur indépendant peut offrir aux femmes de nouvelles possibilités de carrière, certaines pratiques discriminatoires dans les anciennes institutions de radiodiffusion se sont transmises au secteur indépendant, où les hommes continuent d'occuper la majorité des postes à responsabilités.

A en juger par la répartition des hommes et des femmes parmi les écrivains, les artistes créateurs et les artistes interprètes ou exécutants de certains pays (pour lesquels des données globalement comparables étaient disponibles), l'égalité n'est devenue une réalité qu'en Finlande (voir figure 6.1) et, même si des progrès ont été accomplis depuis les années quatre-vingt-dix, il reste encore beaucoup à faire. Dans les années à venir, l'impact de la société de l'information et des TIC sur l'emploi dans l'industrie du spectacle et des

<sup>5</sup> Voir K. Adie: *The kindness of strangers* (Londres, Headline, 2002), passim.

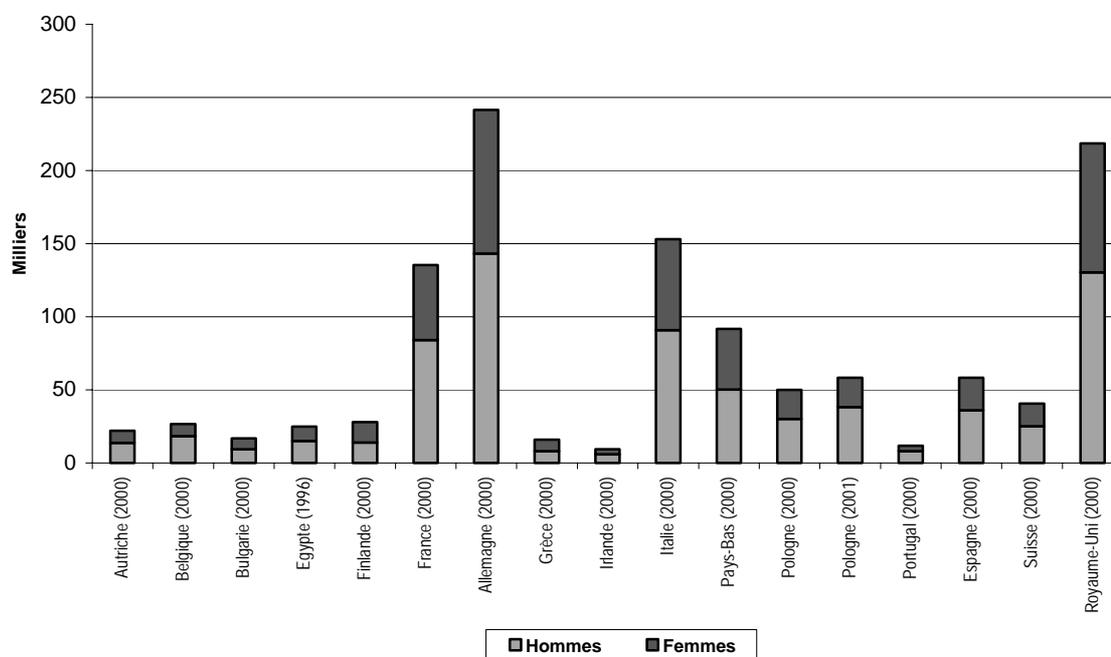
<sup>6</sup> M. Gallagher: *Women, media and democratic society: In pursuit of rights and freedoms*, paper for UN Division for the Advancement of Women Expert Group Meeting on Women and the Media, Beyrouth, du 12 au 15 novembre 2002 (doc. EGM/MEDIA/2002/BP.1), pp. 6 et 7.

<sup>7</sup> G. Spears et K. Seydegart: *Who makes the news? Global media monitoring project 2000* (Londres, World Association for Christian Communication, 2001).

<sup>8</sup> FIJ: «Journée internationale de la femme: il est grand temps que les femmes fassent la une, déclare la FIJ», 8 mars 2004, voir le site: [http://www.ifj.org/default.asp?Index\\_2280&Language=FR](http://www.ifj.org/default.asp?Index_2280&Language=FR).

médias s'accompagnera probablement d'efforts plus importants de la part de toutes les parties prenantes pour promouvoir l'égalité hommes/femmes dans ces pays et dans d'autres, notamment parce que ces industries sont parmi les plus visibles aux yeux du grand public et, partant, plus susceptibles d'opérer une telle mutation.

Figure 6.1. Répartition hommes-femmes parmi les écrivains, les artistes créateurs et les artistes interprètes ou exécutants de différents pays



Source: Compilation établie à partir de la base de données SEGREGAT (BIT).

Au Royaume-Uni, la Commission de l'égalité des chances (EOC) indique que les femmes, en 2003, occupaient en moyenne 10 pour cent des postes de direction dans le secteur des médias et de la culture, seulement 7 pour cent des postes de cadres supérieurs dans les sociétés de médias figurant dans le FTSE 350, 21 pour cent des postes de directeurs de grands musées et de grandes galeries d'art et 0 pour cent des postes de présidents de sociétés nationales des arts<sup>9</sup>. Elle fait observer que «les médias exercent des influences multiples sur notre vie, mais les femmes demeurent largement absentes au niveau des cadres supérieurs des entreprises de médias. Vingt-six sociétés de médias sont recensées dans le FTSE 350, mais deux femmes seulement occupent un poste de directrice générale et, dans la presse nationale, 9 pour cent seulement des rédacteurs en chef sont des femmes<sup>10</sup>.»

En 2002, les femmes ne représentaient que 1 pour cent des directeurs de la photographie, 11 pour cent des scénaristes et 15 pour cent des chefs de production, et elles n'ont réalisé que 7 pour cent des 250 premiers films des Etats-Unis, une évolution minime par rapport à 1997<sup>11</sup>. Dans ces films, les personnages masculins étaient plus de deux fois

<sup>9</sup> EOC: *Sex and power: Who runs Britain?* (Londres, 2004), p. 3, <http://www.eoc.org.uk/cseng/policyandcampaigns/whorunsbritain.pdf>.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>11</sup> M. Lauzen: *The celluloid ceiling: Behind-the-scenes and on-screen employment of women in the top 250 films of 2002* (Université de l'Etat de San Diego, 2003), voir <http://www.womenarts.org/advocacy/CelluloidCeiling2002.htm>. En 1997, les femmes

---

plus nombreux que les personnages féminins, 77 pour cent des protagonistes clairement identifiables étaient des hommes (contre seulement 16 pour cent de femmes), et les personnages féminins étaient généralement plus jeunes et plus identifiables par leur situation matrimoniale que leurs homologues masculins<sup>12</sup>. La même année, des résultats d'enquête indiquaient que, parmi les principales sociétés de communication recensées dans *Fortune 500* aux Etats-Unis, 50 pour cent des postes de cadres à la *Scholastic Corporation* et 31 pour cent des sièges au conseil d'administration du *New York Times* étaient occupés par des femmes. Mais, dans une minorité d'autres sociétés, il n'y avait aucune femme à un poste de cadre ou au conseil d'administration. En moyenne, les sociétés d'édition comptaient 18 pour cent de femmes à des postes de direction alors que, dans le secteur du spectacle, le chiffre correspondant était de 12 pour cent. Dans ces deux secteurs, 18 et 8 pour cent, respectivement, de femmes siégeaient dans des conseils d'administration. Les indemnités et prestations en faveur du personnel féminin bénéficiaient le plus souvent à des femmes occupant un poste de cadre<sup>13</sup>. Les données de la base SEGREGAT du BIT indiquent que, globalement, l'égalité hommes-femmes est une réalité dans la plupart des professions du journalisme aux Etats-Unis (voir figure 6.2), sauf chez les photographes; ce secteur pourrait s'ouvrir davantage aux femmes avec l'avènement du numérique, mais on ne dispose guère d'éléments attestant une telle évolution. A un niveau plus détaillé, une enquête réalisée en 2002 indique que les femmes représentent environ 40 pour cent de la force de travail employée à la radio et à la télévision aux Etats-Unis, mais n'occupent qu'environ 10 pour cent des postes de cadres. A la télévision, les seuls postes plus inaccessibles que celui de directeur de journal télévisé sont ceux de commentateurs sportifs, de reporters sportifs, de photographes et de présentateurs du bulletin météorologique, mais les femmes sont également sous-représentées aux postes de directeurs-rédacteurs en chef, de spécialistes de l'Internet et de spécialistes en graphisme. La proportion de femmes dans ces catégories est restée plus ou moins inchangée depuis 1999, même si leur nombre a augmenté aux postes de présentateurs de journal télévisé et de reporters<sup>14</sup>. L'enquête annuelle de l'*American Society of Newspaper Editors* sur l'emploi des femmes et des minorités par les quotidiens américains<sup>15</sup> montre qu'en 2002 les femmes représentaient 43 pour cent des salariés de ce secteur et occupaient 35 pour cent des postes d'encadrement et de direction. C'est dans les départements de comptabilité/finance (80 pour cent) et de publicité (70 pour cent) que les femmes étaient les plus nombreuses, et dans les services de production (19 pour cent) et de l'information (28 pour cent, en baisse de 5 pour cent par rapport à 1995) qu'elles étaient le moins représentées. Le pourcentage de femmes dans les salles de presse s'est maintenu à 37 pour cent en 2001 et en 2002. Les femmes représentaient 33 pour cent des cadres de salle de presse, en léger recul par rapport à 2001. Sur 20 168 femmes, 15,9 pour cent appartenaient à des minorités (10 pour cent des salariés étaient des hommes appartenant à des minorités, et 8 pour cent des femmes appartenant à des minorités).

représentaient 15 pour cent des scénaristes, producteurs, réalisateurs, chefs opérateurs et monteurs de films de l'industrie cinématographique, et 21 pour cent des créateurs, chefs de production, réalisateurs, scénaristes, monteurs et directeurs de la photographie des grands films de télévision, <http://www.wif.org>.

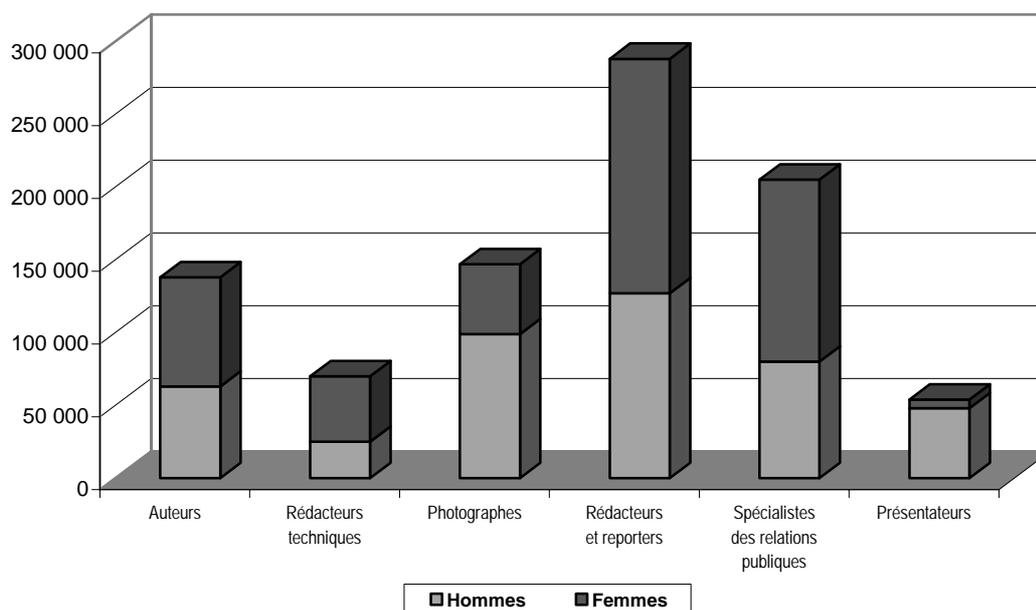
<sup>12</sup> Lauzen, loc. cit.

<sup>13</sup> E. Falk et E. Grizard: *The glass ceiling persists: 3rd Annual APPC report on women leaders in communication companies* (Annenberg Public Policy Center, University of Pennsylvania), déc. 2003.

<sup>14</sup> Radio-Television News Director's Association: *2002 Women and Minorities Survey*, Washington, DC, juillet-août 2002, <http://www.rtnda.org/research/womin.html>.

<sup>15</sup> Voir Newspapers Association of America: «Employment of women and minorities», 2003, [http://www.naa.org/info/facts03/33\\_facts2003.html](http://www.naa.org/info/facts03/33_facts2003.html).

Figure 6.2. Etats-Unis – Ségrégation professionnelle hommes-femmes chez les écrivains, auteurs, journalistes et professions assimilées en 2000



Source: Base de données SEGREGAT (BIT).

En Inde, les femmes trouvent désormais plus facilement un emploi de productrice, réalisatrice ou technicienne, plus à la télévision que dans l'industrie cinématographique, mais elles ont moins de débouchés que les hommes et un salaire inférieur. Les jeunes actrices peuvent gagner davantage que leurs homologues masculins et travailler plus régulièrement, mais les actrices âgées ont du mal à obtenir un rôle. Les femmes représentent environ le tiers des acteurs de cinéma et de télévision à Mumbai (environ 50 pour cent des chanteurs, 40 pour cent des danseurs et moins de 1 pour cent des musiciens)<sup>16</sup>. Les productrices de films et d'émissions de télévision sont encore rares, les femmes représentent seulement 2 pour cent des fonctionnaires de classe 1 de l'organe public de radiodiffusion, et elles sont très peu nombreuses parmi les journalistes de la presse écrite<sup>17</sup>.

Les changements structurels opérés récemment dans l'industrie des médias et, plus particulièrement, l'introduction de nouvelles technologies ont eu pour conséquence de faire augmenter le nombre de pigistes. Les grandes sociétés de radiodiffusion et d'édition réduisent de plus en plus leur effectif pour rester économiquement viables et elles se tournent souvent vers de petites équipes de sous-traitants (certaines sociétés sont tenues d'externaliser un pourcentage de leur production de programmes en faisant appel à des sous-traitants indépendants). Les entreprises indépendantes peuvent offrir aux femmes davantage de possibilités, grâce notamment à la plus grande flexibilité des horaires de travail, mais la discrimination à l'égard des femmes demeure un problème. Il semble que les hommes aient moins de difficultés que les femmes à travailler entièrement comme indépendants dans le secteur du spectacle et des médias, et il est à craindre que l'érosion de l'emploi à plein temps des femmes n'ait à l'avenir des conséquences très néfastes sur leur

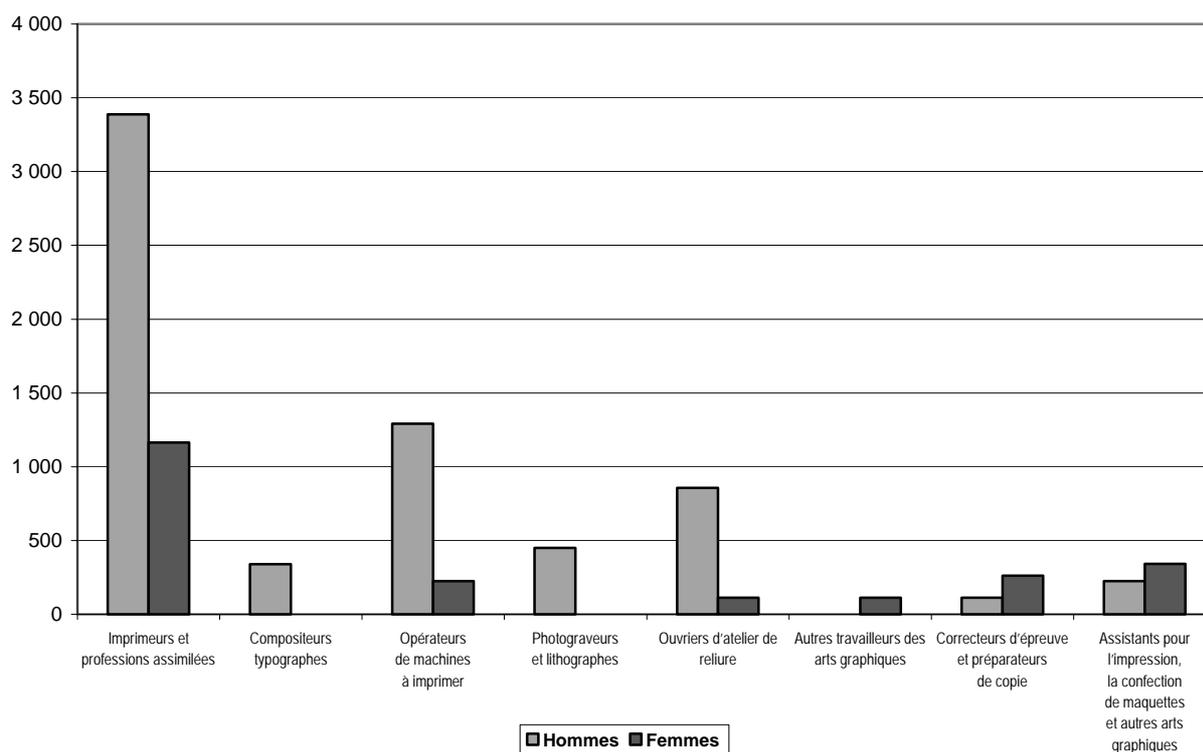
<sup>16</sup> Arunaraje: «Role of women in the film and television industry» (Mumbai, 1999), pp. 4 et 5, non publié.

<sup>17</sup> Voir K. Manjari: «Women journalists in a changing media world», 2002, [http://www.ifj-asia.org/page\\_india\\_Manjari.html](http://www.ifj-asia.org/page_india_Manjari.html).

formation et leur qualification dans cette branche. Comme les femmes se familiarisent de plus en plus avec les nouvelles technologies dans leurs applications quotidiennes et que les filles sont de plus en plus poussées à acquérir des compétences en informatique à l'école, l'écart perçu entre les hommes et les femmes sur le plan des qualifications techniques tend sans doute à disparaître. Cependant, s'agissant des nouveaux médias, de l'élaboration de logiciels, des jeux électroniques et de l'édition par Internet, on observe peu de progrès vers l'égalité hommes-femmes. Dans ce domaine, les hommes occupent encore la plupart des emplois.

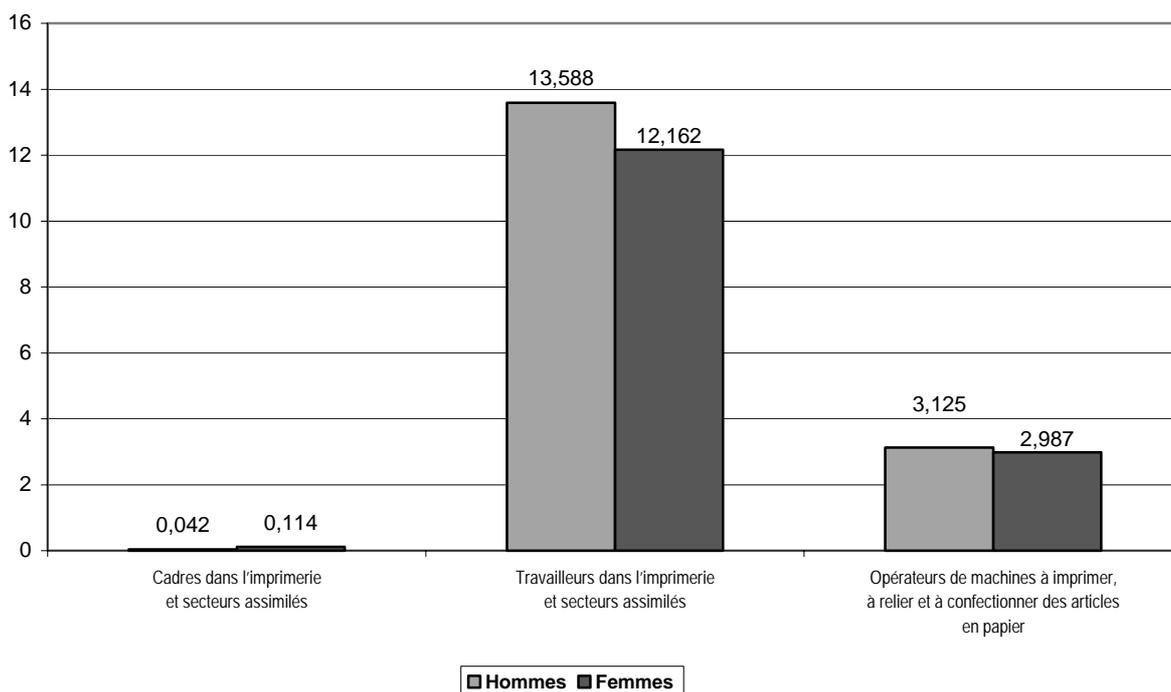
Après avoir été longtemps un bastion masculin, il semblerait que l'industrie graphique tende à se féminiser. Cette évolution est souvent associée à la pratique de la sous-traitance et au souci de réduire les coûts. La force de travail est souvent mal payée, issue de groupes minoritaires, venant éventuellement d'un nouvel espace fournisseur (pays ou région). Il n'est pas possible, à partir des statistiques fournies par la base de données SEGREGAT, d'analyser plus en détail les tendances, les réalités et les facteurs déterminants mais la ségrégation dans ce secteur apparaît à travers plusieurs exemples nationaux (voir figures 6.3-6.5). Au Costa Rica, par exemple, où cette industrie était à prédominance masculine, on observe un léger rééquilibrage depuis l'introduction des nouvelles technologies. En Egypte, on trouve davantage de femmes que d'hommes aux postes de cadre dans l'industrie de l'édition et les secteurs assimilés. Aux Etats-Unis, le secteur de l'édition reste à forte prédominance masculine.

Figure 6.3. Costa Rica – Ségrégation hommes-femmes dans l'industrie graphique, 2000



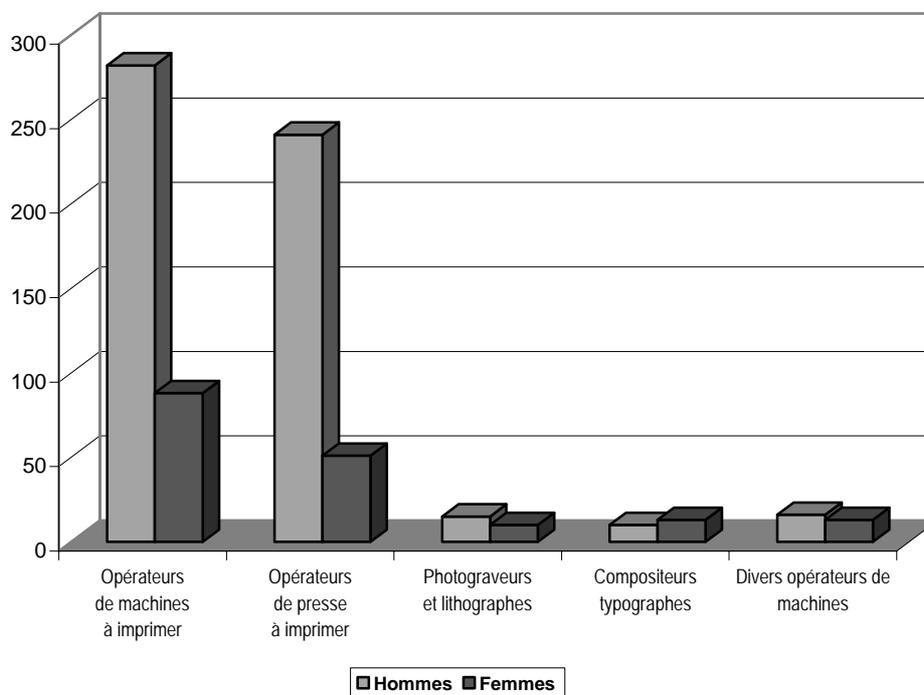
Source: Base de données SEGREGAT (BIT).

Figure 6.4. Egypte – Ségrégation hommes-femmes dans l'industrie graphique, 1996 (en milliers)



Source: Base de données SEGREGAT (BIT).

Figure 6.5. Etats-Unis – Ségrégation hommes-femmes dans l'industrie graphique, 2000 (en milliers)



Source: Base de données SEGREGAT (BIT).

---

## 6.2. Mesures pour promouvoir l'égalité des chances dans le secteur

De grands radiodiffuseurs et éditeurs de pays tels que l'Afrique du Sud, l'Australie, le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, la Finlande, l'Irlande et le Royaume-Uni ont adopté des politiques novatrices remarquables en faveur de l'égalité des chances, parfois dès 1980. Nombre de ces politiques ont permis d'opérer un changement réel dans des institutions à prédominance masculine. Dans certains cas, des progrès ont été accomplis à tous les niveaux de l'organisation mais, dans d'autres, il semble que des obstacles culturels à l'avancement persistent. La déclaration de *News Corporation* dit notamment ceci:

La société poursuit une politique vigoureuse en faveur de l'égalité des chances de tous les employés et de tous les candidats à un emploi. Elle recrute, forme, promeut et rémunère les employés sur la base de leurs compétences et capacités individuelles, sans distinction de race, de couleur, de religion, de sexe, d'orientation sexuelle, d'origine nationale, de citoyenneté, d'âge, de situation matrimoniale, sans tenir compte des handicaps qui n'ont aucune incidence sur l'emploi, et sans discrimination à l'égard de toutes autres catégories de personnes protégées par les lois applicables.

La philosophie de l'entreprise en faveur de l'égalité des chances s'applique à tous les aspects de l'emploi, notamment (mais pas exclusivement): recrutement, engagement, formation, mutation, promotion, avantages et indemnités, interruption de contrat, formation, autorisation d'absence et activités sociales et récréatives<sup>18</sup>.

Les directives de la BBC concernant l'égalité des chances stipulent ce qui suit:

Notre intention est de créer et maintenir un milieu de travail caractérisé par une authentique égalité des chances grâce à une écoute et à un comportement adéquats. Cette directive explique pourquoi l'égalité des chances est essentielle pour la BBC et décrit les initiatives propres à encourager une approche positive de l'égalité des chances. Elle s'applique à tous les employés actuels ou potentiels ... Nous avons le devoir de répondre à l'attente de tous les publics, de pourvoir à tous les besoins de radiodiffusion et d'élargir le choix des programmes pour les spectateurs et auditeurs, en garantissant l'accès de quiconque vit dans le pays. Si nous voulons inspirer confiance aux publics et si nous voulons être cohérents, il est essentiel de ne pratiquer aucune discrimination injustifiée dans nos procédures de recrutement, d'emploi et de promotion. Une main-d'œuvre équilibrée, c'est-à-dire reflétant toutes les composantes de la population, inspirera confiance, permettra à la BBC de mettre à profit tous les talents disponibles dans le pays. En tant qu'organisme qui se positionne lui-même comme l'institution de service public la mieux gérée du Royaume-Uni, nous ne pouvons nous permettre de nous exposer à des critiques concernant notre politique en matière d'égalité des chances. L'égalité des chances est régie par un cadre juridique où se conjuguent le droit du Royaume-Uni et le droit européen, et nous devons nous y conformer<sup>19</sup>.

La FIJ a lancé un plan d'action international en réponse aux politiques et aux pratiques qui ne prennent pas en considération les questions d'égalité dans les médias. «Dans tous les secteurs des médias – y compris les associations et les syndicats qui représentent les femmes –, il faut un déclic culturel qui puisse mettre les femmes au premier plan dans les médias. Il est vital que les médias du XXI<sup>e</sup> siècle défient des

<sup>18</sup> BIT: *Company policies: The News Corporation – Summary of the provisions*, <http://www.ilo.org/public/english/employment/gems/eo/company/usa/news.htm>.

<sup>19</sup> BBC: *Guideline on equal opportunities*, 2004, [http://www.bbc.co.uk/foi/docs/working\\_at\\_the\\_bbc/equal\\_opportunities\\_and\\_diversity/Equal\\_Opportunities.htm](http://www.bbc.co.uk/foi/docs/working_at_the_bbc/equal_opportunities_and_diversity/Equal_Opportunities.htm).

---

pratiques et des traditions sociales dépassées qui restreignent les droits des femmes à jouer un rôle égal sur le lieu de travail et dans la société <sup>20</sup>.»

Au Sommet mondial sur la société de l'information, la société civile a lancé un appel à développer des systèmes d'information fondés sur les TIC présentant un intérêt particulier pour les femmes; à multiplier leurs débouchés économiques et à accroître leurs compétences en matière de gestion d'entreprise, y compris l'information sur les politiques et programmes nationaux dans les domaines économique et commercial; à renforcer divers plans d'action pertinents axés sur des programmes d'études pour tous qui prennent en compte la spécificité des femmes et qui améliorent la communication à l'intention des femmes ainsi que l'initiation des femmes aux médias. Auparavant, dans l'ensemble du secteur, l'accès des femmes à la formation était plus limité; elles en étaient même exclues pour certains emplois. Il importe de veiller à ce que les possibilités de formation dans ce secteur soient plus équitablement accessibles.

D'une manière générale, l'impact de la société de l'information et des TIC dans ce secteur, du point de vue de l'égalité des chances, permettra sans doute de nouvelles avancées vers l'égalité hommes-femmes en matière d'emploi et vers une amélioration qualitative des produits et services de l'industrie du spectacle et des médias, qui devrait se traduire par une meilleure représentation des femmes dans les professions de reporters et d'artistes interprètes ou exécutants, mais aussi comme sources et sujets d'actualités. Ce peut être l'un des secteurs susceptibles d'entraîner une mutation de la société; en effet, les publics sont attentifs à une meilleure représentation de la société en général et réclament, en la matière, plus de qualité.

<sup>20</sup> FIJ: «Journée internationale de la femme: il est grand temps que les femmes fassent la une, déclare la FIJ», 8 mars 2004, <http://www.ifj.org/default.as?Index=2291&Language=FR>.

---

## 7. Instruments internationaux pertinents

### 7.1. Normes de l'OIT

Plusieurs instruments récents de l'OIT présentent un intérêt pour ce secteur, notamment ceux concernant les formes d'emploi atypiques, les agences d'emploi privées et la relation d'emploi, ce à quoi il faut ajouter la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Les artistes interprètes ou exécutants et les travailleurs des médias peuvent bénéficier d'une protection accrue grâce à l'adoption de la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, qui a au nombre de ses objectifs celui de permettre à ces agences d'opérer, d'améliorer l'efficacité des marchés du travail et de protéger les demandeurs d'emploi ayant recours aux agences privées. La convention fixe des paramètres généraux pour un fonctionnement efficace de ces agences, le but étant de leur permettre d'élargir leur coopération avec les services publics de placement et d'accroître ainsi l'efficacité du marché du travail tout en apportant des avantages concrets aux demandeurs d'emploi. Elle souligne le rôle des organisations représentatives des employeurs et des travailleurs dans toutes les politiques de l'emploi couvertes par la convention et tient compte des intérêts des travailleurs en garantissant que ces agences fonctionnent conformément à des codes d'éthique. Elle accorde aux autorités nationales la flexibilité dont elles ont besoin dans leurs tractations avec les agences privées, compte tenu de leurs propres réalités et préoccupations. La convention énonce des principes directeurs généraux régissant la protection des travailleurs et des demandeurs d'emploi contre les mauvaises conditions d'emploi en offrant un cadre à de saines relations professionnelles dans une économie en voie de mondialisation rapide. Elle appelle les Etats Membres à veiller à ce que les agences d'emploi privées «ne fassent pas subir aux travailleurs de discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale, l'origine sociale, ou toute autre forme de discrimination visée par la législation et la pratique nationales, telle que l'âge ou le handicap». Elle s'applique à toutes les agences d'emploi privées, à toutes les catégories de travailleurs, à l'exception des gens de mer, et à toutes les branches d'activité économique. La convention prévoit également que «les agences d'emploi privées ne doivent mettre à la charge des travailleurs, de manière directe ou indirecte, en totalité ou partie, ni honoraires ni frais». Cependant, dans l'intérêt des travailleurs intéressés, des dérogations peuvent être autorisées pour certaines catégories et pour certains types de services fournis par ces agences. Les Etats Membres qui ratifient cette convention sont tenus d'assurer une protection suffisante aux travailleurs employés par ces agences d'emploi privées dans les domaines suivants: liberté syndicale; négociation collective; salaires minima; horaires, durée du travail et autres conditions de travail; prestations légales de sécurité sociale; accès à la formation; sécurité et santé au travail; réparation en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle; indemnisation en cas d'insolvabilité et protection des créances des travailleurs; protection et prestations de maternité, protection et prestations parentales.

L'examen de «la relation de travail» auquel procède actuellement l'OIT présente un intérêt particulier pour les artistes interprètes ou exécutants, les journalistes et professions assimilées. De nombreux travailleurs du secteur du spectacle et des médias sont employés sur la base de contrats de courte durée ou dans le cadre de la sous-traitance. L'absence de continuité dans leur emploi, conjuguée avec leur statut de travailleur dit «indépendant», peut signifier qu'ils sont en marge des systèmes de sécurité sociale et ont un accès limité à des avantages comme les congés payés, la protection de maternité et la protection de la sécurité et de la santé. Un point important à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail en juin 2006 sera l'examen d'un projet de recommandation sur *la relation de*

---

*travail* qui prolongera la discussion qui a eu lieu sur ce sujet en juin 2003 et les discussions relatives au travail sous contrat («en sous-traitance») (1997-98) et à l'économie informelle (2002). Cet examen portera notamment sur le statut du point de vue de l'emploi et sur le statut contractuel des journalistes, des écrivains et des artistes interprètes ou exécutants. Une norme sur la relation de travail serait bienvenue, notamment pour les artistes interprètes ou exécutants, qui sont généralement non salariés ou occupent un emploi précaire, et sont souvent exclus de la législation du travail ou des systèmes de protection sociale.

Les délégués à la session de 1998 de la Conférence internationale du Travail ont adopté une *Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail*, qui engage les Etats Membres de l'Organisation à respecter les principes et droits inhérents aux normes fondamentales du travail et encourage leur application universelle de bonne foi. Ces principes sont les suivants: liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective; élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire; abolition effective du travail des enfants; élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. A l'inverse des conventions, qui engagent uniquement les Etats Membres qui les ratifient, la Déclaration s'applique à tous les pays qui ont accepté la Constitution de l'OIT, qu'ils aient ratifié ou non les conventions fondamentales. La Déclaration sert d'instrument de référence à l'ensemble de la communauté mondiale: organisations d'employeurs et de travailleurs, législateurs, ONG, entreprises, organisations internationales. Elle donne mandat à l'OIT d'encourager ces dernières à contribuer à la création d'un climat de développement économique et social qui favorise le respect des principes et droits fondamentaux au travail. Les rapports annuels requis des gouvernements qui n'ont pas encore ratifié une ou plusieurs des conventions fondamentales sont une source d'informations supplémentaire sur les besoins des Etats Membres en ce qui concerne la mise en pratique des principes et droits fondamentaux. Un employeur a fait observer que la Déclaration représente un pas extrêmement important dans la bonne direction reconfirmant les principes fondamentaux des conventions sans formuler de restrictions ou de conditions à leur application. La Déclaration revêtira une importance de plus en plus grande du fait qu'elle énonce des principes généraux très utiles, sans les assortir de restrictions normatives. Un programme focal a été mis en place pour promouvoir la Déclaration. Son action est la suivante: organisation de campagnes (médias, éducation); études sur la relation entre chaque droit et la croissance économique, la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et l'égalité hommes-femmes; avis sur la façon de promouvoir la création d'emplois et protection sociale, dans le respect des principes et droits fondamentaux; soutien visant à renforcer la capacité des législateurs et des administrations du travail; promotion de la participation des organisations d'employeurs, des syndicats et autres groupes de la société civile et des organisations régionales ou mondiales. Un rapport global évalue les tendances générales et l'efficacité du soutien technique du BIT et facilite l'établissement des priorités en matière de coopération technique et l'élaboration de plans d'action pour soutenir les efforts des Etats Membres visant à promouvoir les principes et droits fondamentaux.

Protéger les travailleurs contre les maladies professionnelles et les accidents du travail et leur garantir un milieu de travail sans danger pour leur santé et leur sécurité: tel est l'objet d'une soixantaine de normes de l'OIT qui inspirent la politique et l'action nationales visant à assurer un environnement de travail sûr et sain, à protéger le bien-être et la dignité du travailleur, y compris le contrôle approprié des procédures propres à garantir l'utilisation sans danger des machines et équipements. Ces normes sont notamment les suivantes: convention (n° 155) et la recommandation (n° 164) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; la convention (n° 161) et la recommandation (n° 171) sur les services de santé au travail, 1985; la convention (n° 174) et la recommandation (n° 181) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993. Elles offrent aussi une protection contre certains agents, contre le cancer professionnel, contre les risques inhérents à l'utilisation de machines et contre certains risques dans l'environnement de travail. Autres

---

normes: la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, la convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994, et la convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996.

A sa 90<sup>e</sup> session, en juin 2002, la Conférence internationale du Travail a adopté une *résolution concernant le tripartisme et le dialogue social*. Les gouvernements des Etats Membres y sont invités à «garantir des conditions propices au dialogue social, notamment le respect des principes fondamentaux et du droit à la liberté syndicale et la négociation collective, un climat de saines relations professionnelles et le respect du rôle des partenaires sociaux». La résolution invite également les organisations de travailleurs «à renforcer la capacité des travailleurs dans les secteurs où ils sont peu représentés, afin qu'ils soient à même d'exercer leurs droits et de défendre leurs intérêts», et les organisations d'employeurs «à collaborer avec les secteurs où les niveaux de représentation sont peu élevés afin de favoriser le développement d'un milieu professionnel propice à l'avènement du tripartisme et du dialogue social». Ceci pourrait bien s'appliquer aux efforts visant à organiser les travailleurs «e-lance», les artistes interprètes ou exécutants non salariés et tous ceux qui, jusqu'à présent, n'ont jamais été associés au dialogue social.

## 7.2. La Convention de Rome de 1961

L'évolution technologique dans le secteur des médias, de la culture et des images n'a rien de nouveau. Les premières avancées technologiques de l'industrie du spectacle et des médias ont donné une impulsion, dès les années vingt, aux discussions internationales sur les droits des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des radiodiffuseurs. Ces discussions ont abouti à l'adoption par la Conférence diplomatique de Rome (1961) de la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome), co-administrée par le BIT, l'UNESCO et l'OMPI. La convention traite de la protection des «droits voisins», une question qui se pose lorsqu'une contribution est apportée à une œuvre originale par le biais d'interprétations ou exécutions ou sous forme de phonogrammes ou d'une radiodiffusion, créant ainsi d'autres œuvres protégées (enregistrements audio: disques, bandes magnétiques et CD). Dans la société de l'information d'aujourd'hui, la Convention de Rome demeure une norme importante de propriété intellectuelle pour le droit d'auteur et les droits connexes dans le monde numérique, même si elle ne couvre que les phonogrammes (et pas la production de films et d'émissions de télévision) et exclut les images de sa définition des enregistrements en tant que «fixation sonore des sons».

L'étroite relation entre les trois titulaires de droits qu'il convient de protéger (artistes interprètes ou exécutants, producteurs de phonogrammes et radiodiffuseurs) et la nécessité de créer un équilibre entre ces trois catégories ont conduit à l'élaboration de cette convention, la seule norme internationale de propriété intellectuelle qui traite, dans un même instrument, de la protection des droits de ces trois catégories de bénéficiaires. Quelques pays avaient une législation garantissant des droits à l'une ou à deux de ces catégories de bénéficiaires, mais la Convention de Rome a défini les droits des trois. Comme il s'agit d'une convention pionnière, de nombreux pays ont dû, avant de la ratifier, légiférer pour instaurer les droits minima prévus. Le processus de ratification a été relativement lent mais, en mars 2004, pas moins de 77 Etats avaient ratifié la convention, dont plus de la moitié depuis 1990. Cet instrument a exercé une influence importante, de nombreux pays ayant légiféré pour accorder des droits, ou des droits supplémentaires, à au moins une des trois catégories de bénéficiaires. Selon les dispositions de la convention, les artistes interprètes ou exécutants sont protégés contre certains actes n'ayant pas fait l'objet d'un accord de leur part, notamment la radiodiffusion et la communication au public de leur interprétation ou exécution en direct; la fixation de leur interprétation ou exécution en

---

direct; la reproduction de telles fixations lorsque l'original a été réalisé sans leur consentement ou lorsque leur reproduction a été faite à des fins différentes de celles qui étaient initialement autorisées. En fait, les artistes interprètes ou exécutants ont seulement la possibilité d'empêcher en premier lieu l'enregistrement original. Les producteurs de phonogrammes ont le droit d'autoriser ou d'interdire la reproduction directe ou indirecte de leurs phonogrammes (c'est-à-dire toute fixation exclusivement sonore des sons provenant d'une exécution ou d'autres sons). Lorsqu'un phonogramme publié à des fins commerciales donne lieu à des utilisations secondaires (radiodiffusion ou communication quelconque au public), une rémunération équitable et unique sera versée par l'utilisateur aux artistes interprètes ou exécutants, ou aux producteurs de phonogrammes ou aux deux. Cependant, les Etats contractants sont libres de ne pas appliquer cette règle ou d'en limiter l'application. Les organismes de radiodiffusion jouissent du droit d'autoriser ou d'interdire la rediffusion de leurs émissions; la fixation sur un support matériel de leurs émissions; la reproduction des fixations; la communication au public de leurs émissions de télévision, lorsqu'elle est faite dans des lieux accessibles au public moyennant paiement d'un droit d'entrée. La convention dispose que, une fois qu'un artiste interprète ou exécutant a consenti à l'incorporation de son interprétation ou exécution sur un support visuel ou audiovisuel, les dispositions relatives aux droits des artistes interprètes ou exécutants cessent de s'appliquer. La durée de la protection à accorder ne peut être inférieure à une période de vingt années à compter de: *a)* la fin de l'année de la fixation, pour les phonogrammes et les exécutions fixées sur ceux-ci; *b)* la fin de l'année où l'exécution a eu lieu, pour les exécutions qui ne sont pas fixées sur phonogrammes; *c)* la fin de l'année où l'émission a eu lieu, pour les émissions de radiodiffusion. Aujourd'hui, les législations nationales prévoient souvent une durée de protection de cinquante années, au moins pour les phonogrammes et pour les exécutions.

Selon les dispositions de l'article 32 de la convention, le BIT, l'UNESCO et l'OMPI assument le secrétariat conjoint du Comité intergouvernemental de la Convention de Rome, dont la 18<sup>e</sup> session ordinaire a eu lieu en juin 2001 au BIT. En 2005, l'UNESCO accueillera la 19<sup>e</sup> session ordinaire du Comité intergouvernemental.

### **7.3. Protection internationale des créateurs, des producteurs, des radiodiffuseurs et des artistes interprètes ou exécutants**

Sur la base de ces activités normatives et en qualité de membre du secrétariat de la Convention de Rome, le BIT participe aux efforts visant à assurer une protection suffisante aux artistes interprètes ou exécutants, aux journalistes et à d'autres professions dans le contexte de l'évolution rapide des technologies, de la convergence multimédia et de la mondialisation de l'industrie du spectacle et des médias. Depuis l'adoption, en 1996, du Traité de l'OMPI sur les interprétations ou exécutions et les phonogrammes, le BIT reste attentif à l'évolution de la situation dans ce domaine. Ainsi, dans le cadre de ses activités de suivi des questions concernant la Convention de Rome et le secteur des médias, de la culture et des images, le BIT a participé à la Conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles (décembre 2000), ainsi qu'aux discussions ultérieures sur cette question et sur la protection des droits des radiodiffuseurs<sup>1</sup>. L'OIT encourage les Etats Membres à adopter ou modifier leur législation des droits d'auteur en conséquence, afin de protéger les titulaires de droits conformément aux normes internationales telles que la Convention de Rome, l'Accord sur les ADPIC et le WPPT.

Dans la société de l'information, la propriété intellectuelle a de plus en plus d'importance. Le droit d'auteur et les droits connexes soulèvent de grandes questions de

<sup>1</sup> Voir aussi section 4.1.

---

politique publique concernant l'accès à l'information et la propriété de celle-ci. Au milieu de l'année 2000, l'OMPI a publié un document passant en revue les problèmes posés par la croissance du réseau Internet, du commerce par Internet et des formes électroniques de stockage de données<sup>2</sup>, dans lequel on peut lire que «les contenus protégés par le droit d'auteur et les droits connexes, soit toute une gamme de produits d'information et de loisirs, constitueront l'essentiel de l'important domaine du commerce électronique». Même si le but n'était pas d'aborder les problèmes posés sur le plan des relations professionnelles, le document répond à des préoccupations importantes concernant les droits de propriété intellectuelle des travailleurs. Le cadre actuellement mis en place dans le domaine de la propriété intellectuelle établira, pour l'avenir proche, les modalités de protection des intérêts publics et privés. L'OIT reconnaît toute l'importance du travail effectué dans ce domaine par l'OMPI, l'UNESCO et d'autres. Les fédérations syndicales mondiales représentant les travailleurs du secteur ont été actives sur cette question. La FIJ a lancé, en juin 2000, une campagne internationale sur le droit d'auteur pour contrer les initiatives de plusieurs éditeurs internationaux visant à obtenir les droits d'exploitation de documents créés sur de nouveaux supports numériques ainsi que sur d'autres supports qui ne sont pas encore inventés. Ces initiatives ont déclenché une polémique et ont fait l'objet de plusieurs actions en justice. Aux Etats-Unis, Jonathan Tasini et d'autres membres freelance de la *National Writers' Union* ont contesté au *New York Times*, en 1993, le droit de republier sur une base de données électronique commerciale des articles qu'ils avaient écrits pour la version imprimée. Le jugement rendu en 1997 en faveur du journal a été infirmé en appel en 1999 par une décision qui établit que les pigistes doivent être rémunérés pour la publication électronique de documents dont ils détiennent le droit d'auteur. Cependant, il y a aussi des exemples de règlement de la question des droits de publication électronique par voie de conventions collectives. On peut citer à ce sujet les accords conclus entre Radio France Internationale et le syndicat français de journalistes, entre le *Guardian* et la *National Union of Journalists* (Royaume-Uni), et entre les éditeurs danois de journaux et le syndicat danois des journalistes<sup>3</sup>. La campagne sur le droit d'auteur lancée par la FIJ attire l'attention sur les différences entre les pays, entre le droit d'auteur et les droits juridiques et moraux des auteurs, et entre les droits des salariés et ceux des non-salariés. Le droit d'auteur sur les œuvres produites par des salariés est généralement acquis automatiquement par l'employeur.

La Fédération internationale des acteurs (FIA) et la Fédération internationale des musiciens (FIM) ont attiré l'attention sur les problèmes que posent les droits relatifs aux interprétations et exécutions fixées sur de nouveaux supports électroniques. S'agissant des acteurs, la FIA a indiqué que la création et le développement de mécanismes visant à assurer le versement de rétributions secondaires pour l'utilisation d'interprétations et exécutions étaient sans doute le problème le plus difficile auquel sont actuellement confrontés les syndicats d'acteurs du monde entier. Elle affirme que «le rapport de forces dans la relation de négociation entre l'artiste interprète ou exécutant et le producteur implique que les droits peuvent facilement être transférés au producteur, et l'acteur, dans la plupart des films, est tenu de reconnaître à perpétuité au producteur la qualité de titulaire de tous les droits pour tous les médias»<sup>4</sup>. Les droits des artistes interprètes ou exécutants audiovisuels ont polarisé l'attention de la conférence diplomatique tenue par l'OMPI en décembre 2000 (voir chapitre 4). La diffusion de musique par voie électronique sur le réseau Internet et le problème que cela pose à l'industrie musicale continuent de retenir

<sup>2</sup> OMPI: *Etude sur les questions relatives au commerce électronique et à la propriété intellectuelle* (Genève, 2000), <http://ecommerce.wipo.int/primer>, chap. III, paragr. 109.

<sup>3</sup> A. Bibby: *Negotiating the new economy: The effect of ICT on industrial relations* (document établi pour le rapport de 2001 *L'emploi dans le monde*).

<sup>4</sup> Cité dans A. Bibby, *op. cit.*

---

une grande attention. Parmi les développements récents, on peut citer les actions en justice engagées par l'industrie du disque contre des individus et des groupes, ainsi que le développement des services payants d'abonnement par l'Internet et de services payants de téléchargement censés remplacer les téléchargements «illicites» opérés par l'intermédiaire de Kazaa, Morpheus, etc. Les musiciens rencontrent des problèmes similaires à ceux des écrivains et des artistes interprètes ou exécutants s'agissant de contrôler l'exploitation de leurs œuvres par voie électronique. La FIM a attiré plus particulièrement l'attention sur la situation des musiciens des pays en développement. Dans une étude de leur situation en Asie, en Afrique et en Amérique latine, la FIM indique que le statut habituel de non-salarié des musiciens et l'absence courante de contrat écrit met ces derniers en position de vulnérabilité. Elle appelle à la création de structures efficaces ayant à charge de recouvrer les droits et de payer les artistes de ces régions.

Pour les artistes créateurs, il est pratiquement impossible, en agissant individuellement, de faire respecter le droit d'auteur et d'obtenir une rémunération pour l'utilisation de leurs œuvres. C'est pourquoi, dans de nombreux pays, ils ont choisi d'agir collectivement dans le cadre de sociétés de recouvrement. Comme les droits de propriété intellectuelle prennent de plus en plus d'importance, ces sociétés seront de plus en plus directement concernées par les questions de relations professionnelles. La campagne sur le droit d'auteur lancée par la FIJ souligne «l'importance d'une coopération étroite entre les systèmes d'octroi de licences pour les auteurs du monde entier et sur les avantages que pourrait présenter la création d'un système mondial d'octroi de licences sous contrôle d'auteur»<sup>5</sup>. Les droits de propriété intellectuelle sont une question qui intéresse en premier lieu les travailleurs free-lance et «e-lance», mais les représentants des travailleurs souhaiteront sans doute s'assurer, par la négociation collective, que les salariés reçoivent une rémunération adéquate pour les bénéfices que leurs activités créatives rapportent à leur employeur. Cela concerne non seulement les travailleurs de l'industrie des médias et du spectacle, mais aussi les concepteurs de logiciels.

<sup>5</sup> *Ibid.*

---

## 8. Dialogue social

Les nouvelles technologies et d'autres mutations dans le domaine du spectacle et des médias ne sont pas sans poser des problèmes dans les relations traditionnelles entre travailleurs et employeurs, car la force de travail est plus fragmentée qu'auparavant, et les entreprises délocalisent ce qui constituait autrefois le gros de leurs activités. Aussi est-il indispensable d'introduire de nouvelles formes de dialogue social et d'interaction pour développer ces industries à tous les niveaux. Il faut traiter l'impact des technologies de l'information et de la communication, s'occuper de la protection sociale et du sort des travailleurs de l'économie informelle et promouvoir la formation en tant que stratégie centrale pour sauvegarder les intérêts de toutes les parties prenantes.

Certaines caractéristiques du secteur – relations d'emploi relativement stables, conventions collectives, représentation des travailleurs, formation assurée par l'employeur, caisses de sécurité sociale à financement mixte – ont été affaiblies par la mondialisation, la libéralisation, la précarisation et l'évolution technologique. Jusque récemment, les organisations de travailleurs et d'employeurs du secteur avaient des difficultés à communiquer par-delà les frontières, mais la convergence multimédia, les fusions d'entreprises et d'organisations de travailleurs ainsi que la tendance à la mondialisation de ces industries semblent avoir encouragé de nouvelles formes de dialogue social, dans un cadre élargi, parfois à cheval sur différents secteurs, sur différentes branches professionnelles et sur les frontières. Il faut dire que ce type d'initiative bénéficie de plus larges perspectives dans cet environnement technologique restructuré, mondialisé où le réseau Internet et le courrier électronique offrent de vastes horizons de communication et d'organisation à l'intérieur des secteurs et pays ainsi qu'entre les secteurs et pays.

Dans l'industrie du spectacle, le dialogue social aide les employeurs, les travailleurs et l'Etat à traiter de problèmes tels que les incidences de la mondialisation et de la technologie et à conclure des accords à ce sujet. Les réunions sectorielles comme cette réunion tripartite de 2004 ou comme le Colloque sur les technologies de l'information dans l'industrie du spectacle et des médias, organisé par le BIT en 2000, ainsi que les suites données à leurs conclusions, offrent des possibilités de dialogue social au niveau international. Le colloque a reconnu dans ses conclusions que les technologies de l'information et de la communication sont en train de révolutionner l'industrie du spectacle et des médias, accélérant ainsi le processus de mondialisation et ouvrant de nouvelles perspectives d'emploi, et il a prié instamment l'OIT d'encourager les représentants des travailleurs et des employeurs à engager le dialogue social au niveau sectoriel, notamment pour ce qui est de l'introduction des changements technologiques, d'identifier les obstacles au développement des organisations de travailleurs et d'employeurs et de la négociation collective, d'intensifier la coopération avec les organisations de secteurs connexes à ceux du spectacle et des médias, et de coopérer, au niveau international, aux efforts visant à promouvoir la protection du droit d'auteur et des droits connexes.

En mars 2004, un forum sur la responsabilité sociale des entreprises dans le secteur des médias a été organisé au Royaume-Uni, à l'initiative des représentants des employeurs de l'ensemble du secteur des médias (radiodiffusion, presse écrite, édition, cyberédition, industrie musicale, imprimeries, publicité)<sup>1</sup>. Au Royaume-Uni, 15 grands médias (AOL, BBC, Capital Radio, EMI, Guardian Media Group, GWR, ITV, Pearson, Polestar, Reed Elsevier, Reuters, Sky, Trinity Mirror, United Business Media et WPP) ont conjugué leurs efforts pour améliorer la manière dont les entreprises de ce secteur assument leurs

<sup>1</sup> J. Confino: «Communication with care: Some of Britain's top media companies want to take on more social responsibility», *The Guardian*, 15 mars 2004, <http://society.guardian.co.uk/news/story/0,7838,1169258.00.html>.

---

responsabilités sociales. On a tendance à dire, à tort, que les sociétés de la presse écrite et électronique sont à la traîne dans ce domaine en raison de la méthode utilisée par les divers organismes et investisseurs institutionnels pour mesurer la responsabilité sociale d'entreprise. Les indicateurs de la responsabilité sociale d'entreprise et les questionnaires conçus pour les investisseurs sont davantage centrés sur des secteurs tels que l'industrie manufacturière et le commerce de détail et ne reflètent pas le fait que l'industrie des médias se distingue essentiellement par les avantages uniques et intangibles qu'elle offre, à savoir la liberté d'expression et la promotion d'une production culturellement diversifiée. Lors du lancement du forum, Bob Phillis, directeur du Guardian Media Group, a fait observer: «En matière de responsabilité sociale d'entreprise, les sociétés de la presse écrite et électronique ont beaucoup en commun avec d'autres secteurs. Nous avons le même éventail de parties prenantes, et l'impact de l'industrie des médias dans ces domaines peut et doit être mesuré et comparé avec les sociétés de secteurs tels que l'industrie manufacturière ou le commerce de détail. En même temps, les médias occupent aussi une position unique du fait qu'ils soutiennent le processus démocratique en donnant accès à l'information, au savoir et aux opinions les plus diverses et parce que, sous la pression des médias, les institutions publiques et privées doivent rendre compte de leur comportement. C'est de la responsabilité sociale sous sa forme la plus élevée, et il convient qu'elle soit reconnue<sup>2</sup>.»

## 8.1. Dialogue social et négociation collective sur les problèmes posés par les TIC

L'introduction de nouveaux équipements et de nouvelles méthodes a été le principal impact direct des TIC dans le monde du travail. Le dialogue social, lorsqu'il précède de telles mutations, permet souvent d'opérer une transition en douceur et d'éviter les conflits. Il n'est que de citer l'exemple de la convention collective nationale conclue en avril 2001 en Italie, qui, pour la première fois, vise le journalisme en ligne, et plus particulièrement les nouvelles formules d'embauche<sup>3</sup>. On peut également citer la convention collective nationale concernant les techniciens des sociétés de production audiovisuelle, conclue en Espagne en juin 2000 pour la période 2000-2003, qui touche à un domaine où l'on ne connaissait guère la négociation collective et où les nouvelles technologies ont un impact majeur<sup>4</sup>. Certaines technologies utilisées dans le secteur sont conçues pour fournir des services entièrement nouveaux ou d'une qualité supérieure, pour lesquels le dialogue social peut être relativement facile à engager. Cependant, la négociation peut se révéler beaucoup plus difficile lorsque les avancées technologiques visent plus spécifiquement à accroître l'efficacité, à relever la productivité ou à réduire le coût du travail. Dans certains cas, des sociétés dynamiques arrivent à introduire des équipements numériques nécessitant moins de main-d'œuvre, tout en maintenant leur effectif, redéployé en partie vers l'élaboration de nouveaux produits ou services, mais, dans le secteur de la radiodiffusion, les relations professionnelles seront difficiles dans le contexte de l'automatisation des régies, car on voit mal comment il pourrait en résulter autre chose que des suppressions d'emplois.

Aux Etats-Unis, en ce qui concerne l'impact des technologies, la SAG et l'AFTRA prévoient, au cours du troisième trimestre 2004, de négocier avec l'*Alliance of Motion*

<sup>2</sup> Cité par Confino, *ibid.*

<sup>3</sup> European Industrial Relations Observatory (EIRO) On-line: *New agreement for journalists faces up to changing profession*, <http://www.eiro.eurofound.ie/2001/04/Feature/IT0104367F.html>, Dublin, 2001.

<sup>4</sup> EIRO On-line: *First national agreement signed for audiovisual technicians*, <http://www.eiro.eurofound.eu.int/2000/10/inbrief/es0010115n.html>, Dublin, 2000.

---

*Picture and Television Producers (AMPTP)* un nouvel accord dans le domaine des longs-métrages et de la télévision, qui aurait notamment pour priorité d'«obtenir des formules plus équitables et plus lucratives concernant les droits dus au titre de rediffusions sur des marchés secondaires (notamment DVD, télévision à péage et câble version standard) ainsi qu'un financement accru des régimes de retraite et de santé des syndicats, la poursuite des efforts d'unification des accords de télévision et une réglementation plus élaborée pour les seconds rôles»<sup>5</sup>.

Un renforcement du processus de dialogue social dans l'industrie graphique permettrait de maintenir sa compétitivité et de préserver la sécurité de l'emploi grâce à une flexibilité accrue sur le marché de l'emploi et dans l'organisation du travail et à une négociation efficace lorsqu'elle porte sur des questions d'intérêt commun (mutations dans l'organisation du travail, introduction de contrats de travail temporaires, mobilité, etc.)<sup>6</sup>.

Une conférence de syndicalistes et de chercheurs, qui a eu lieu du 15 au 18 juin 2000 au Royaume-Uni<sup>7</sup>, a analysé l'industrie graphique britannique sous les angles suivants: structure d'entreprise des industries graphiques; innovation technologique et impact sur les qualifications; mutations dans l'organisation du travail; obstacles à la coopération transfrontières des travailleurs de ce secteur. Elle a insisté dans ses conclusions sur la nécessité de renforcer le dialogue social et la coopération transfrontière parmi les travailleurs de l'industrie graphique, dans cinq domaines distincts.

- *Droits fondamentaux du travail* – promouvoir le droit des salariés de s'organiser, d'avoir des conditions d'emploi déterminées par voie de négociation collective et de mener des actions revendicatives qui ne soient pas limitées aux frontières nationales.
- *Actions simultanées* – apporter la preuve aux multinationales de l'industrie graphique et aux travailleurs syndiqués que les syndicats peuvent mener des actions coordonnées sur l'ensemble du territoire de l'UE et au-delà.
- *Comités d'entreprise européens* – donner la priorité à la création de tels comités au sein des entreprises qui n'appliquent pas encore la directive européenne et s'employer à renforcer cette directive (environ 70 multinationales de l'industrie graphique sont concernées par cette directive et, en 2000, on comptait dans ce secteur 42 comités d'entreprise européens, représentant 60 pour cent des sociétés concernées).
- *Membres traditionnels et nouveaux venus* – continuer de protéger les intérêts des travailleurs de l'industrie traditionnelle de l'imprimerie, tout en élargissant le cercle des membres en l'ouvrant aux nouveaux médias. En 1994, le secteur de la presse écrite représentait 57 pour cent de l'industrie des communications, et celui de la presse électronique 43 pour cent – en 2005, ces proportions devraient s'établir à 34 et 66 pour cent, respectivement.
- *Développement des compétences* – veiller à ce que les membres aient accès aux possibilités de formation, de reconversion et d'apprentissage tout au long de la vie

<sup>5</sup> Communiqué de presse de la SAG: «SAG and AFTRA members overwhelmingly say 'yes' to one-year contract extension», Los Angeles, 18 mars 2004, [http://www.aftra.org/press/pr\\_20040318\\_sag\\_aft\\_Ref\\_results.htm](http://www.aftra.org/press/pr_20040318_sag_aft_Ref_results.htm).

<sup>6</sup> J. Gennard: *Strengthening social dialogue and cross-border trade union networks in the graphical industry*, rapport final du projet de recherche réalisé par l'Université de Strathclyde, Glasgow, sept. 2001.

<sup>7</sup> Signalé dans EIRO On-line: *Strengthening social dialogue in the graphical industry*, <http://www.eiro.eurofound.eu.int/2000/11/feature/eu0011282f.html>, Dublin, 2000.

---

pour pouvoir acquérir et perfectionner les qualifications requises dans une industrie qui progresse rapidement sous l'emprise d'une évolution technologique spectaculaire.

Les principaux axes d'action de la conférence étaient les suivants: favoriser l'intégration des droits syndicaux fondamentaux dans le Traité de l'Union européenne; coordonner les accords collectifs dans le secteur graphique et dans le secteur des nouveaux médias d'Europe et d'Amérique du Nord; échanger des informations sur les nouveautés techniques, la négociation collective, l'éducation ainsi que la sécurité et la santé; renforcer les comités d'entreprise européens dans les sociétés transnationales et donner la priorité à la création de tels comités dans les sociétés qui ne s'en sont pas encore dotées; protéger les intérêts des travailleurs de l'industrie graphique traditionnelle tout en élargissant le cercle des membres en l'ouvrant aux nouveaux médias; soutenir les projets de recherche et d'information sur l'industrie graphique ainsi que les projets d'éducation en Asie, en Afrique, en Europe et en Amérique du Sud; élaborer une stratégie conjointe transfrontière pour toutes les multinationales de l'industrie graphique.

## 8.2. Dialogue social sur la protection sociale

La question de la protection sociale dans le secteur est d'une importance capitale, compte tenu du fait que les systèmes de prestations sociales en cas de chômage, de maladie ou de retraite pour les artistes interprètes ou exécutants, les artistes créateurs et les écrivains ne sont généralement accessibles qu'au personnel permanent, aux personnes dont les droits procèdent d'un système universel dès lors qu'ils n'en sont pas expressément exclus, ou à ceux qui ont les moyens de verser des cotisations d'assurance par prélèvement sur leur revenu, sur une caisse commune de type «mutuelle» ou encore sur les recettes de sociétés de recouvrement. Une sérieuse controverse au sujet du système d'allocation de chômage pour les intermittents du spectacle en France (voir chapitre 3) a atteint un sommet en 2003, lorsqu'ils ont mené des actions revendicatives majeures qui ont perturbé de nombreux festivals et d'autres manifestations pendant la période estivale et qui se poursuivaient au moment de la rédaction du présent document (mai 2004). Pour apporter une note plus positive, signalons l'accord conclu en septembre 2003 entre des représentants de l'*American Federation of Television and Radio Artists (AFTRA)*, d'une part, et *BMG, EMI Music, Sony Music, Universal Music* et *Warner Music*, d'autre part, concernant une convention collective qui comprend un nouveau mécanisme garantissant l'accès à l'assurance maladie de tous les artistes rémunérés par redevances et de tous les chanteurs de studio qui sont couverts par l'AFTRA et qui participent, sous contrat, à des enregistrements sonores pour une grande maison de disques<sup>8</sup>.

Une grande importance s'attache au statut juridique des artistes interprètes ou exécutants dans la législation nationale du travail. Dans de nombreux pays, celle-ci exclut les sous-traitants indépendants ainsi que les travailleurs non salariés de son champ d'application, laissant ainsi de côté la majorité des artistes interprètes ou exécutants. Seuls les salariés ont des droits dans toute une série de domaines: liberté de négocier collectivement, protection sociale, sécurité et santé, assurance accidents de travail. La distinction juridique entre salariés et non salariés influe sur les conditions de travail des artistes interprètes ou exécutants. En l'absence de conventions collectives bien établies, les contrats de la plupart des artistes interprètes ou exécutants engagés pour la production d'œuvres cinématographiques et d'émissions de télévision régissent uniquement les aspects essentiels de la relation d'emploi (durée totale du travail, horaires, rémunération, etc.). De nombreux autres éléments importants de la vie professionnelle de l'artiste

<sup>8</sup> American Federation of Television and Radio Artists (AFTRA): *Recording artists, union and record companies reach historic health care agreement*, 30 sept. 2003, [http://www.aftra.com/press/pr\\_20030930\\_agreement.html](http://www.aftra.com/press/pr_20030930_agreement.html).

---

interprète ou exécutant – normes de santé et de sécurité, salaires minima, sécurité sociale – sont laissés de côté ou traités de manière incomplète. Pour jouir de la pleine protection de la législation du travail, l'artiste interprète ou exécutant doit être salarié. Certains contrats sont rédigés de manière à priver l'artiste interprète ou exécutant de la possibilité de revendiquer les avantages s'attachant au statut de salarié, et lui font obligation de travailler dans des conditions contraires aux dispositions du Code du travail en dispensant les employeurs, par exemple, de l'obligation de payer des congés payés.

Certains pays ont trouvé des moyens de remédier au fait que les artistes interprètes ou exécutants sont souvent exclus de la législation du travail. Ainsi, un article du Code du travail français dispose que les artistes du spectacle sont réputés être des salariés, sauf s'ils sont immatriculés au registre du commerce et des sociétés. En Espagne, au Luxembourg, au Mexique et au Panama, le Code du travail contient des chapitres spécifiques consacrés aux conditions d'emploi des artistes interprètes ou exécutants. Certains textes octroient des avantages aux artistes interprètes ou exécutants qui sont indépendants. Par exemple, la législation de l'impôt sur le revenu reconnaît parfois aux non-salariés ou travailleurs indépendants la possibilité de déduire certaines dépenses de leur revenu imposable, ce que ne peuvent pas faire les salariés (notamment au Royaume-Uni, qui considère l'artiste interprète ou exécutant comme un salarié aux fins de l'assurance nationale, mais comme un non-salarié pour l'impôt sur le revenu). Plutôt que de laisser l'employeur déterminer à sa guise le statut des musiciens, la législation peut, comme en Argentine, établir que l'on considère qu'un contrat de travail existe à partir du moment où il est fait appel aux services d'un artiste interprète ou exécutant. Il est possible aussi, comme au Pérou, d'adopter une règle contraignante; dans ce pays, la législation concernant les artistes et le règlement des fonds sociaux disposent que les personnes physiques ou morales, quelle que soit leur nationalité, qui engagent, produisent, organisent, représentent ou administrent des productions artistiques sont réputées avoir la capacité d'un employeur et assumer la responsabilité de payer à l'artiste les avantages, la rémunération et les droits qui lui reviennent.

### **8.3. Dialogue social et formation**

Il y a beaucoup d'exemples de coopération dans ce domaine. On citera notamment le Skillset (Sector Skills Council for the Audio Visual Industries) au Royaume-Uni et MAPPP SETA (Media, Advertising, Publishing, Printing and Packaging Sector Education and Training Authority) en Afrique du Sud (voir chapitre 3). BECTU, syndicat britannique des créateurs, techniciens et administrateurs de l'audiovisuel et du spectacle, a participé au dialogue social sur la formation, la reconversion et l'orientation professionnelles grâce à une représentation active à tous les niveaux dans le cadre de Skillset. Il a participé à des initiatives concertées en faveur de la formation, notamment le programme FT2 de formation à l'intention des nouveaux entrants. Il a coparrainé avec le Skillset le projet de plan de carrière intitulé «skillsformedia». Enfin, il a organisé des cours et coopéré avec des partenaires et sous-traitants à l'organisation de stages. La Déclaration sur la formation tout au long de la vie adoptée par la première conférence organisée dans le cadre du dialogue social au niveau européen par PEARLE et EURO-MEI indique ce qui suit:

[La conférence déclare] nécessaire de faire reconnaître la formation continue que même droits de tous les travailleurs dans le secteur du spectacle.

En effet, les mutations technologiques et les innovations rendent nécessaire le développement de la formation professionnelle tout au long de la vie comme un investissement indispensable au maintien, au développement et à la certification des compétences et qualifications nécessaires à l'entreprise et aux travailleurs dans le cadre de la nouvelle société de la connaissance et de l'innovation.

Les partenaires sociaux, soucieux de jouer pleinement leur rôle dans le cadre de la stratégie pour l'emploi mise en place par l'Union européenne, notamment par le biais du pilier

---

employabilité, revendiquent le lancement des actions suivantes dans le respect du principe de subsidiarité:

- constituer un répertoire des métiers et des formations existant dans les différents Etats Membres avec l'aide notamment du CEDEFOP;
- obtenir la mise à disposition des rapports et des analyses pertinentes pour le secteur, effectuées dans le cadre du programme LEONARDO;
- utiliser l'ensemble des programmes existant au niveau européen, notamment l'article 6 du Fonds social européen, pour mettre en place des projets conjoints relatifs à l'analyse de l'impact des mutations économiques et technologiques sur le marché de l'emploi et les nouveaux besoins en formation et qualification. Ces actions doivent prévoir des échanges d'expériences et de personnels entre les structures de différents pays concernés par des projets ciblés. Ces échanges doivent impliquer d'ores et déjà les partenaires sociaux des pays candidats afin qu'ils se préparent à leur entrée dans la communauté;
- favoriser une économie solidaire particulière au niveau des régions pour optimiser les ressources, maintenir et transmettre les savoir-faire particuliers;
- afin de concrétiser les préconisations ci-dessus exposées, un groupe de travail paritaire doit être mis en place<sup>9</sup>.

#### **8.4. Promouvoir le dialogue social dans le secteur**

Le dialogue social peut porter sur des sujets très divers: développement et compétitivité de l'entreprise; moyens de répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée; diversité culturelle; lutte contre le piratage portant atteinte au droit d'auteur; protection sociale; respect des obligations juridiques concernant la sécurité et la santé, la sécurité sociale, l'égalité des chances, la rémunération pour les titulaires de droits d'auteur; échanges d'informations entre partenaires sociaux. Le réseau Internet et le courrier électronique élargissent l'horizon de la communication sur le plan intersectoriel et international et ont notamment favorisé l'organisation des travailleurs à domicile et du personnel des petites entreprises. La convergence multimédia et l'internationalisation du secteur plaident en faveur de l'élaboration de nouvelles formes de dialogue social, et l'OIT pourrait jouer un rôle utile dans la promotion de débats et de travaux visant à trouver des solutions acceptables aux niveaux régional et mondial.

Peut-être d'autres régions pourraient-elles tirer des enseignements de l'expérience de l'Union européenne, où le dialogue social se développe dans le secteur à trois niveaux.

*Premièrement*, les comités d'entreprise européens, établis sur la base de la directive européenne 94/45, regroupent les représentants des travailleurs et des employeurs des entreprises ou groupes d'entreprises qui emploient au moins 1 000 travailleurs dans l'Union européenne, et plus de 150 dans chacun de deux Etats membres au moins. Ils donnent aux travailleurs le droit à l'information et à la consultation et leur offrent la possibilité de s'organiser sur le plan international. L'élargissement de l'Union européenne en 2004 a considérablement augmenté le nombre d'entreprises visées par cette directive. Dans le secteur des médias, de la culture et des images, on compte actuellement une cinquantaine de comités de ce type, essentiellement dans l'imprimerie et l'édition (par exemple Radio Télévision Luxembourg, Gruner + Jahr, Polestar, Canal Plus, Verlagsgruppe Passau, Quebecor). Quebecor, qui, avec environ 40 000 salariés travaillant dans quelque 160 établissements répartis dans 17 pays, est l'une des plus grandes sociétés

<sup>9</sup> Conférence PEARLE et EURO-MEI organisée dans le cadre du dialogue social européen à Turku (Finlande) le 27 mai 2000, <http://www.union-network.org>.

---

d'impression commerciale, a tenu la première réunion de son comité d'entreprise européen en mars 2003 <sup>10</sup>.

*Deuxièmement*, il convient de mentionner le dialogue social sectoriel au niveau paneuropéen, assuré à travers des réunions financées par la Commission européenne. Le dialogue porte généralement sur la formation et la sécurité de l'emploi (et, plus récemment, sur l'élargissement de l'UE) plutôt que sur des questions salariales. Des réunions ont eu lieu dans le cadre du dialogue social entre l'Union européenne de radiotélévision (employeurs) et EURO-MEI (travailleurs) et, pour ce qui concerne le spectacle, entre la Ligue européenne des associations d'employeurs du spectacle (PEARLE) et l'Alliance européenne du spectacle (EURO-MEI, FIA et FIM) (voir section 8.3). Dans la branche «spectacle sur scène» du secteur des médias, du spectacle et des arts, le comité du dialogue social a lancé deux projets conjoints, l'un portant sur la création et la promotion de l'emploi afin d'identifier et de faire connaître les pratiques, mesures et initiatives exemplaires, et l'autre visant à intégrer les syndicats et les employeurs des nouveaux Etats membres et des pays candidats dans le comité du dialogue social sectoriel, notamment parce que les frontières nationales tendent à s'estomper, en particulier dans le sous-secteur; les consultations et les relations professionnelles transfrontalières s'imposent de plus en plus en vue de l'instauration d'une véritable démocratie industrielle et d'un dialogue social efficace. Il est prévu de créer des comités similaires pour la production de films et d'émissions de télévision et pour les activités de publicité. D'après l'European Graphical Federation (EGF), le dialogue social serait au point mort au niveau européen dans l'industrie graphique; les employeurs se sont apparemment abstenus de demander conjointement la création d'un comité européen du dialogue social, mais des appels de plus en plus pressants se font entendre pour conférer aux conventions collectives nationales de ce secteur une dimension européenne. Pour apporter une note plus positive, signalons que l'EGF a participé à trois projets, conjointement avec l'organisation d'employeurs INTERGRAF, à savoir: une étude de la compétitivité de l'Europe dans ce secteur; la proposition de créer une plate-forme sur Internet pour diffuser toutes sortes de données sur les arts graphiques et les médias; une étude des qualifications et profils dans le secteur de l'impression et de la technologie de l'information.

*Troisièmement*, il existe un dialogue social au plus haut niveau entre la Confédération européenne des syndicats et les employeurs mais il est très improbable qu'il s'étende à un secteur comptant relativement peu de salariés (environ 3 pour cent de l'emploi dans l'Europe des Quinze) et connaissant des problèmes très spécifiques.

S'agissant des pays en développement, dans un contexte marqué par les importantes mutations technologiques au niveau international, une conjoncture économique défavorable, un bouleversement culturel et une évolution rapide de l'organisation du travail, les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs sont dans l'obligation d'améliorer le dialogue social pour promouvoir des systèmes de saines relations professionnelles propres à créer un mode équitable de partage des avantages et des coûts du changement. Cependant, de nombreux pays ne possèdent pas les institutions et structures démocratiques nécessaires à cet effet, ou, quand elles existent, elles sont trop fragiles.

A mesure que les modalités d'emploi de certains artistes interprètes ou exécutants et de certains journalistes évoluent, passant d'un emploi relativement sûr et permanent à un statut de free-lance, de non-salarié, voire à un emploi dans l'économie informelle, ces travailleurs ne sont plus protégés par les dispositions législatives relatives à la sécurité sociale, même dans les pays où la couverture sociale est satisfaisante. Les syndicats doivent s'efforcer de promouvoir le dialogue social avec les employeurs et l'Etat en vue

<sup>10</sup> <http://www.quebecorworldinc.com>.

---

d'assurer une couverture suffisante à l'échelle du secteur. L'impact de la mondialisation, des TIC, de la convergence multimédia et de la mobilité internationale accrue de la main-d'œuvre pourrait inciter à intensifier les efforts visant à regrouper les travailleurs et les employeurs issus d'un éventail plus vaste de pays et d'industries dans un dialogue social multiforme.

Par le passé, les syndicats centraient généralement leur action sur la défense des intérêts des travailleurs en ce qui concerne tant les salaires que les conditions d'emploi, mais ils tendent désormais à intégrer dans leur programme de revendications des intérêts professionnels tels que la qualité du travail, la sécurité et la santé, la formation et les plans de carrière. En période de difficultés économiques, l'approche classique était axée sur les salaires et les conditions d'emploi, les syndicats négociant des indemnités de cessation d'emploi ou s'attachant à prévenir les licenciements. Diverses approches novatrices s'articulant essentiellement autour de l'employabilité font désormais porter le dialogue aussi sur la reconversion nécessaire pour occuper de nouveaux emplois et sur une adaptation des programmes de formation, dans le but d'offrir une préparation plus complète ouvrant la voie à des emplois dans le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques. Sans doute serait-il judicieux d'envisager la possibilité de conclure des arrangements sectoriels sur les effets des TIC, eu égard aux conséquences néfastes que la convergence multimédia peut avoir sur ce secteur d'activité; en effet, il est dans l'intérêt de tous de traiter les questions relatives aux aptitudes, aux qualifications et aux compétences requises dans la société de l'information. Les gouvernements qui ont conscience que les effets positifs des TIC exigent une mutation institutionnelle peuvent encourager les organisations de travailleurs et d'employeurs à élaborer et mettre en oeuvre des plans d'action conjoints pour que cette mutation puisse s'opérer de manière satisfaisante. D'où la nécessité de renforcer le dialogue social et d'en inaugurer de nouvelles formes. Il est indispensable que ces organisations définissent une approche commune pour permettre à la société de l'information de combiner l'innovation technologique et sociale avec la liberté d'expression et la diversité culturelle, et d'atteindre les objectifs de l'emploi durable, de la performance économique, du travail décent et d'une meilleure qualité et productivité. Le secteur joue un rôle crucial dans le développement de la démocratie, de l'éducation, de la culture et du spectacle.

---

## **9. Points suggérés pour la discussion**

### **Groupe de questions n° 1: L'emploi dans la société de l'information**

- Quelles ont été, dans le secteur, les incidences de la société de l'information sur l'emploi (nombre d'emplois, nouvelles professions, statut du point de vue de l'emploi, impacts différenciés sur des professions spécifiques, niveaux de qualification, égalité hommes-femmes) et quelles sont, sur ce plan, les tendances nouvelles?

### **Groupe de questions n° 2: La qualité dans la société de l'information**

- Quelles ont été, dans le secteur, les incidences de la société de l'information sur la qualité ainsi que sur la qualité de la vie des travailleurs et quelles sont, sur ce plan, les tendances nouvelles?
- Quel a été, dans le secteur, l'impact des TIC sur les conditions de travail et le concept de «qualité»?
- La société de l'information a-t-elle eu des effets sur la sécurité et la santé dans le secteur?
- La société de l'information a-t-elle eu un impact sur les relations contractuelles?

### **Groupe de questions n° 3: Le Sommet mondial sur la société de l'information et le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques**

- Comment le Sommet mondial sur la société de l'information a-t-il abordé le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques?
- Le processus du sommet mondial a-t-il intégré l'examen des questions relatives au travail et à la qualité dans la société de l'information?
- Quelles questions concernant l'avenir du travail et de la qualité dans ce secteur de la société de l'information conviendrait-il d'examiner au cours de la deuxième phase du processus (Tunis, octobre 2005)?
- Le processus du sommet a-t-il permis de traiter suffisamment les questions de propriété intellectuelle qui intéressent le secteur?

### **Groupe de questions n° 4: Le dialogue social dans la société de l'information; employabilité et formation; rôle suggéré de l'OIT**

- Comment, dans le secteur, adapter à la société de l'information les relations entre travailleurs et employeurs ainsi que le dialogue social?

- 
- Quels travailleurs du secteur auront accès à la formation nécessaire pour relever les nouveaux défis?
  - Quelles seront les compétences les plus demandées?
  - Comment les entreprises pourront-elles trouver ces compétences dans la main-d'œuvre?
  - Comment les programmes de formation peuvent-ils répondre aux besoins futurs des employeurs et des travailleurs?
  - L'adaptation des programmes de formation sera-t-elle suffisamment rapide pour répondre à l'évolution des technologies et des besoins?
  - Comment les gouvernements, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs ainsi que l'OIT peuvent-ils faire avancer les idées énoncées dans les conclusions du colloque organisé par le BIT en 2000 (voir annexe I)?
  - Quelles sont les suggestions concernant l'action future de l'OIT dans ce secteur?

---

## Annexe I

### Conclusions sur les technologies de l'information dans l'industrie du spectacle et des médias (3 mars 2000)

Le Colloque sur la technologie de l'information dans l'industrie du spectacle et des médias: répercussions sur l'emploi, les conditions de travail et les relations professionnelles,

S'étant réuni à Genève du 28 février au 3 mars 2000;

Reconnaissant que les nouvelles technologies de l'information et des communications révolutionnent l'industrie du spectacle et des médias, accélèrent le processus de mondialisation et offrent de nouvelles perspectives pour l'emploi; et

Reconnaissant que, même si ces changements sont importants dans le monde du travail en rapide évolution, l'être humain reste au centre de ces changements,

Adopte, ce troisième jour de mars 2000, les conclusions suivantes:

L'OIT devrait:

- a) entreprendre des recherches sur les meilleures pratiques et possibilités de financement de la formation dans différentes régions et différents pays, et promouvoir des activités de formation et de reconversion en matière d'utilisation des technologies de l'information, organisées par les partenaires sociaux et les instituts d'enseignement;
- b) adopter des initiatives, en utilisant entre autres l'Internet, visant à promouvoir de meilleures pratiques en matière de sécurité et de santé, en tenant tout particulièrement compte des travailleurs<sup>1</sup> occupant des emplois dangereux, par l'intermédiaire d'activités de recherche, d'information, de publication, de conseil et de formation;
- c) encourager et soutenir les employeurs et les représentants des travailleurs<sup>2</sup> de cette industrie à:
  - engager un dialogue social au plan sectoriel et, le cas échéant, utiliser l'OIT à l'échelle nationale, régionale et internationale, notamment pour ce qui est de l'introduction des changements technologiques;
  - développer la participation des organisations de travailleurs et d'employeurs au dialogue social;
  - cerner les obstacles qui empêchent le développement des organisations de travailleurs et d'employeurs et de la négociation collective; et
  - renforcer la collaboration avec des organisations de secteurs connexes à ceux du spectacle et des médias;
- d) organiser une série de réunions au plan national ou (sous-) régional sur le dialogue social, qui permettraient de résoudre les problèmes résultant de l'application de la technologie de l'information, ainsi que sur d'autres sujets pertinents pour ce secteur; et établir – sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration du BIT – un petit groupe tripartite d'experts qui tiendrait des réunions au plan international en vue d'examiner l'évolution de la situation de l'industrie du spectacle et des médias, y compris des questions liées aux activités des entreprises ayant une incidence sur les niveaux de l'emploi;

<sup>1</sup> Le terme «travailleurs», tel qu'il est employé tout au long des présentes conclusions, s'entend des représentants des deux sexes, conformément aux dispositions de la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, de la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, et de la convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981.

<sup>2</sup> Tout au long des présentes conclusions, le terme « représentants des travailleurs » est employé au sens de l'article 3 de la convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971.

- 
- e)* collaborer au plan international, dans le cadre de son mandat, aux efforts en vue de promouvoir les mesures visant à protéger les droits d'auteur et les droits connexes;
- f)* entreprendre des recherches sur:
- les dispositions contractuelles et la couverture de sécurité sociale applicables aux travailleurs autres que ceux occupant un emploi permanent;
  - l'emploi des femmes dans l'industrie du spectacle et des médias; et
  - les enfants artistes interprètes;
- g)* définir les sources et indicateurs statistiques pertinents pour ce secteur, ventilés par sexe et par âge, y compris les caractéristiques générales, l'impact, les obstacles et possibilités que représentent les nouvelles technologies au plan national;
- h)* faciliter l'accès aux nouvelles technologies de l'information pour les pays en développement, en particulier en leur fournissant une assistance technique en matière de formation et de perfectionnement.
- L'OIT devrait, en outre, examiner la possibilité d'organiser:
- une réunion tripartite du secteur des arts graphiques sur les défis que représente pour ce secteur la nouvelle économie; et
  - une réunion tripartite sur l'évolution des secteurs de l'information et de la communication et son impact.

## Annexe II

Tableau 1. Evolution de l'emploi permanent dans certaines entreprises publiques de radio/télévision pendant la période 1992-2002

Pays		1992	1997	2002
Allemagne	ARD	22 818	21 936	22 218
	ZDF	4 111	3 659	3 630
Autriche	ORF	3 296	2 621	2 630
Belgique	RTBF	2 955	1 690	1 755
Danemark	DR	3 184	2 824	2 724
	TV2	350	470	534
Espagne	RTVE	10 109	9 200	8 655
Finlande	YLE	4 361	4 052	3 770
	MTV3	616	613	450
France	FTV	4 650	5 082	6 204
	Radio France	3 045	3 023	4 016
Grèce	ERT		3 350	2 700
Hongrie	MR	1 979	1 521	2 065
	MTV	3 648	2 750	1 514
Irlande	RTE	1 925	1 947	1 454
Italie	RAI	13 158	10 755	9 790
Norvège	NRK	2 837	3 000	3 074
	NO/TV2		320	394
Pologne	PR		1 604	1 624
	TVP		6 552	5 975
Portugal	RDP	1 448	1 054	1 033
	RTP	2 349	1 975	2 298
Royaume-Uni	BBC	21 981	20 900	22 195
Suède	SR		1 771	1 781
	STV	2 993	2 974	2 661
Suisse	SRG-SSR	3 658	4 502	5 086
République tchèque	CTV		2 955	2 900
	CR		1 060	1 474
Turquie	TRT		5 857	3 332

Source: Observatoire européen de l'audiovisuel: *Annuaire statistique*, Strasbourg, 1999 et 2003.

**Tableau 2. Emploi permanent et contractuel dans certaines entreprises publiques de radio/télévision, 2002**

Pays	Télévision		Radio		Autre/NSA		Total	
	Permanent	Contractuel	Permanent	Contractuel	Permanent	Contractuel	Permanent	Contractuel
<b>Allemagne</b>								
ARD	6 590	2 727	5 820	2 369	9 808	7 285	22 218	12 381
ZDF	3 630	5 774					3 630	5 774
DW							1 500	
<b>Autriche</b>								
ORF	369	745	211	408	2 050	730	2 630	1 883
<b>Belgique</b>								
VRT1	1 288	48	793	27	591	257	2 672	332
RTBF1	1 148	173	607	143	414	124	2 169	440
<b>Bulgarie</b>								
BNT	2 300	3 663					2 300	3 663
<b>Croatie</b>								
HRT	1 656	764					1 656	764
<b>Danemark</b>								
DR							2 724	580
TV2							534	91
<b>Espagne</b>								
RTVE	5 651	494	2 048	108	966	63	8 665	665
COPE			613	137			613	137
<b>Estonie</b>								
ETV	3 78	85					378	85
<b>Finlande</b>								
YLE	1 877	528	1 242	266	651	37	3 770	588
MTV3	450		32				482	
<b>France</b>								
FTV	6 204	2 133					6 204	2 133
Radio France			4 016	357			4 016	357
<b>Grèce</b>								
ERT							2 700	1 500
<b>Hongrie</b>								
MR			2 065				2 065	
MTV	1 514	1 623					1 514	1 623
<b>Irlande</b>								
RTE	175	73	217	79	1 062	308	1 454	460
<b>Italie</b>								
RAI	6 859	1 525	830	127	2 101	125	9 790	1 777
<b>Lettonie</b>								
LR			311	570			311	570
LTV	537	35					537	35
<b>Lituanie</b>								
LRT	272	80	246	20	279		797	100
<b>Luxembourg</b>								
ERSL			24	35			24	35

Pays	Télévision		Radio		Autre/NSA		Total	
	Permanent	Contractuel	Permanent	Contractuel	Permanent	Contractuel	Permanent	Contractuel
<b>Norvège</b>								
NRK	737	39	191	38	2 146	237	3 074	314
NO/TV2	394	1 10					394	110
<b>Pologne</b>								
PR			1 624	300			1 624	300
TVP	5 975						5 975	
<b>Portugal</b>								
RDP			1 033				1 033	
RTP	2 298						2 298	
<b>Roumanie</b>								
RR			2 684	677			2 684	677
RO/TVR	2 683	21					2 683	21
<b>Royaume-Uni</b>								
BBC	2 727		1 852				22 195	6 370
Channel 4							1 034	47
ITV							4 574	2 938
S4C							215	
<b>Serbie-et-Monténégro</b>								
RTS-RTNS	5 546	750			1 646	63	7 192	813
<b>Slovaquie</b>								
SR			1 172	285			1 172	285
SK/STV	2 109						2 109	
<b>Slovénie</b>								
RTVSLO	1 120	195	639	80	489		2 248	275
<b>Suède</b>								
SR			1 781	306			1 781	306
STV	2 661						2 661	
<b>Suisse</b>								
SRG-SSR	3 092	412	1 994	310			5 086	722
<b>République tchèque</b>								
CTV	2 900	849					2 900	849
CR	1 474	86					1 474	86
<b>Turquie</b>								
TRT	2 186		3 332		2 662		8 180	
<b>Ukraine</b>								
NRU			1 149	21		6	1 597	27

Source: EBU, données pour l'année 2002.